

Météo

Ensoleillé et froid
max -3 / min -14
page S20

Sports



Le « Québec Air Force » sur la bonne piste
page S3



7

page S13



1

page S14

Actualités

Le Casino attire peu les étrangers
page A3

Cigarettes: l'Ontario emboîte le pas au Québec
page A4

Index

Annonces classées	
- immobilier	C11-C12
- marchandises	C12-C13
- emplois	C13
- automobiles	C14-C15
- propositions d'affaires	C15
Arts et spectacles	
- informations	B6 à B10
- ciné-horaires	B8-B9
- télé-horaires	B8
- télévision	B6
Bandes dessinées	
	C15
Bridge	C12
Décès	C16
Economie	C1 à C10
Editorial	B2
Êtes-vous observateur?	C11
Feuilleton	C13
Horoscope	C12
Le monde	B4-B5, C17-C18
Loteries	A17
Mots croisés	C14
Mot mystère	C14
SPORTS	
- Réjean Tremblay	S5
- Gilles Blanchard	S4
- Daniel Lemaire	S6
- Robert Duguay	S9

MARTIN CHASSE DES BOTTINES



Paul Martin chasse en souriant les nouvelles bottines de construction que lui a offertes le premier ministre Chrétien « pour l'aider à redonner du travail aux Canadiens ».

Chrétien souhaite que le budget redonne du travail aux Canadiens

d'après Canadian Press
OTTAWA

Le premier ministre Chrétien a offert hier à Paul Martin une paire de bottines de construction de pointure 9, en émettant l'espoir que son budget redonnerait du travail aux Canadiens.

Toutefois, il est à craindre que beaucoup de contribuables ne pensent qu'on leur a encore une fois marché sur les pieds, lorsqu'on les avise qu'ils devront supporter la plus grande part des compressions et autres mesures destinées à verser plus d'argent encore dans les coffres de l'État.

Le ministre des Finances a déjà averti les Canadiens que le budget devra être sévère si l'on veut réduire à quelque 39,5 milliards le déficit record de 45 milliards du pays dans le courant de l'année financière qui débutera le 1^{er} avril.

VOIR MARTIN EN A 2

- Les marches pourraient mal réagir à un déficit de plus de 40 milliards. **Page C 1**
- Le gouvernement a-t-il vraiment fait sa part? demande Claude Picher. **Page C 3**
- Le patronat québécois attend d'Ottawa de fortes réductions des dépenses. **Page C 7**
- L'editorial d'Alain Dubuc. **Page B 2**

Ottawa passe au peigne fin les comptes du conseil de bande de Kanesatake

BRUNO BISSON

Le gouvernement fédéral procède présentement à des vérifications auprès du Conseil du Trésor afin de s'assurer que l'argent versé au conseil de bande de Kanesatake pour des projets spécifiques a bien été utilisé aux fins prévues, a déclaré hier le vice-premier ministre du Canada, Mme Sheila Copps.

Son attaché de presse, M. Dunkin Dee, a pour sa part précisé qu'il n'est toutefois pas question d'une enquête sur la gestion du

conseil de bande, mais d'une procédure interne pour vérifier si les pratiques de gestion du conseil de bande sont « conformes aux directives du Conseil du Trésor ».

Dans des articles publiés samedi et hier, *La Presse* révélait que le conseil de bande de Kanesatake a été forcé de différer le financement de projets de développement économique ainsi que des travaux d'infrastructures sanitaires pour lesquels il avait reçu des subventions de 360 000 \$.

Ces travaux ont été reportés parce que le conseil de bande n'a plus assez de liquidités

pour fonctionner. Le 26 janvier dernier, le ministère des Affaires indiennes et du Nord et le conseil de bande sont convenus d'un plan de redressement financier sévère. Le déficit accumulé du conseil de Kanesatake a doublé en deux ans sous la direction du chef Jerry Peltier. Il s'élevait, au 30 juin 1993, à près de 600 000 \$.

Le conseil de bande de Kanesatake et son chef ont été secoués par plus d'une crise, depuis trois ans, mais leur leadership n'a jamais semblé aussi fragile que maintenant.

VOIR COMPTES EN A 2

La France propose de placer Sarajevo sous la tutelle de l'ONU

d'après AFP et AP
SARAJEVO

Les Occidentaux et la Russie, encouragés par les premiers résultats de l'ultimatum de l'OTAN qui a abouti au retrait ou à la mise sous contrôle de l'ONU des armes lourdes dans la zone de Sarajevo, ont affirmé hier leur volonté de faire progresser le processus de paix en Bosnie-Herzégovine.

Plusieurs pays occidentaux préconisent désormais l'imposition de nouveaux ultimatums pour lever le siège des enclaves musul-

manes en Bosnie, alors que le président François Mitterrand propose de placer Sarajevo sous l'administration des Nations unies.

Le ministre français de la Défense François Léotard a indiqué que les alliés étaient « en train de programmer l'opération de Tuzla » afin de faire rouvrir l'aéroport de cette ville du nord de la Bosnie fermée depuis mai 1992. Selon un haut-fonctionnaire de l'ONU, la réouverture effective de l'aéroport de Tuzla est prévue le 7 mars dans le cadre d'une opération qui pourrait faire appel, le cas échéant, à une procédure

d'appui aérien rapproché de l'OTAN.

À Sarajevo même, des patrouilles de Casques bleus ont continué hier à inspecter les sites de regroupement des armes et à consolider leur position sur le terrain. Pendant ce temps, des combats continuaient avec plus ou moins d'intensité sur la plupart des fronts en Bosnie. Les enclaves de Tuzla et Bihac étaient soumises hier à des bombardements serbes, selon la FORPRONU, tandis que des violations sporadiques du cessez-le-feu étaient signalées à Gorazde.

Le président Clinton, promettant l'engagement de Washington en faveur d'une « paix viable et durable » en Bosnie, a souligné que les États-Unis et leurs alliés devaient maintenant « travailler à de nouveaux progrès ».

« Le défi pour nous tous est de bâtir sur les progrès de la semaine écoulée », a souligné M. Clinton en exprimant l'espoir que « les Russes seront activement impliqués » dans les efforts diplomatiques pour parvenir à un règlement du conflit.

Pour sa part, le président russe

Boris Eltsine a affirmé qu'il s'agissait de « renforcer le processus positif à Sarajevo jusqu'à transférer la ville sous administration de l'ONU, adopter des mesures pour renforcer d'autres zones de sécurité en Bosnie, et obtenir la signature par les trois parties bosniaques d'un accord de paix sur la base du plan mis au point par l'Union européenne ».

M. Eltsine a tenu ces propos

VOIR SARAJEVO EN A 2

■ Le centre de la Bosnie manque désespérément de nourriture. **Page B 4**

Bonaventure tombe aux mains du PQ

Cuisante défaite pour Johnson

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Coup très dur hier pour l'équipe libérale de Daniel Johnson. La forteresse gaspésienne de Bonaventure, représentée durant 37 ans par l'invulnérable Gérard D. Levesque, est tombée aux mains des péquistes avec Marcel Landry et ce, quelques mois avant les élections générales.

Pour les péquistes, c'est le miracle. Les députés libéraux ne cachent plus leurs craintes. Près de 75 p. cent des électeurs sont allés voter. Le résultat final donne 12 096 voix à M. Landry et 9 410 à Mme Nicole Appleby-Arbour. Une victoire comme Gérard D. les aimait pour lui.

« Les Gaspésiens ont voté du côté de l'espoir. Il est temps que les libéraux partent. Dans ce comté qui constitue un petit Québec, la fierté des Gaspésiens et des Québécois s'est exprimée », a crié le chef péquiste Jacques Parizeau dans un discours prononcé dans la municipalité de Maria, dans l'ouest du comté.

« Les électeurs ont dit qu'ils voulaient un pays! Au premier ministre Daniel Johnson qui voulait une première victoire comme chef du parti, nous demandons maintenant le déclenchement des élections », a poursuivi M. Parizeau, insistant pour dire que cette victoire est avant tout remarquable pour le nouveau député Marcel Landry. « Vous avez donné à Marcel Landry la confiance qu'il lui fallait. »

Pour le PQ, c'est une cinquième victoire en autant d'affrontements depuis 1989. C'est dans l'euphorie que des milliers de militants de Bonaventure ont célébré, hier soir. Le chef Jacques Parizeau qui, visiblement, avait prévu la victoire, est arrivé à Bonaventure en fin de journée. Le premier ministre Daniel Johnson, de son côté, a fait savoir qu'il ne réagirait qu'aujourd'hui à la défaite de sa candidate, Mme Appleby-Arbour, une fidèle collaboratrice de Gérard D. Levesque.

La défaite est d'autant plus cuisante pour les libéraux qu'elle survient juste au moment où les troupes de Daniel Johnson espèrent marquer des points avec un nouveau conseil des ministres.

VOIR PQ EN A 2

Le Centre d'accueil de Louiseville en quarantaine

Plusieurs décès à cause de la grippe

Presse Canadienne
LOUISEVILLE

Le Centre d'accueil de Louiseville se retrouve en quasi quarantaine depuis qu'une épidémie de grippe (influenza de type « A ») et de pneumonie à staphylocoque doré y a provoqué au cours des derniers jours la mort de trois patients.

Très prudente, le docteur Sylvie Lacoursière, coordonnatrice régionale en maladies infectieuses au Centre de santé publique de Trois-Rivières, a confirmé hier qu'entre le 12 janvier et le 21 février, 12 décès s'étaient produits dans ce foyer où la moyenne d'âge des résidents dépasse 80 ans. Six de ces décès n'auraient rien à voir avec l'actuelle épidémie.

Durant cette période, 48 pensionnaires sont tombés malades. De ce nombre, 25 sont maintenant rétablis, neuf sont en voie de l'être, huit sont dans un état incertain et six sont décédées. Parmi les six personnes qui sont mortes, trois se sont rétablies de la grippe mais sont décédées par la suite d'autres causes. Il reste trois cas de décès qui « pourraient » être reliés directement à l'épidémie. Aucun membre du personnel n'a été atteint.

Depuis vendredi dernier, les 128 bénéficiaires du centre d'accueil ne peuvent recevoir de visite et aucun nouveau résident n'y est admis jusqu'à avis contraire.

Seul le personnel qui a reçu une médication spéciale peut entrer dans le centre et en sortir.

Le docteur Lacoursière a précisé que c'est le 2 février que la direction de la santé publique a été saisie d'un dossier concernant des maladies infectieuses au Centre d'accueil de Louiseville, où l'on constatait un nombre anormalement élevé de cas de fièvre.

Pour établir le diagnostic, les responsables en santé publique ont obtenu la collaboration des médecins du centre d'accueil et des infectiologues de l'hôpital Saint-Joseph de Trois-Rivières, où des tests ont été effectués.

VOIR CENTRE EN A 2

	FORT LAUDERDALE VOLS ALLER/RETOUR Départ 1 ^{er} mars 1 SEMAINE À PARTIR DE	282\$ PLUS 76\$ DE TAXES	ORLANDO VOLS ALLER/RETOUR Départ 9 mars 1 SEMAINE À PARTIR DE	244\$ PLUS 75\$ DE TAXES
	Places limitées selon la disponibilité au moment de la réservation. Les vols de ROYAL sont notifiés, conformément aux dispositions VARA contenues dans le règlement sur les transporteurs aériens.			

Demain dans La Presse



Vivre

Les métiers, une façon de créer son look

Depuis quelques saisons, l'uniforme prend de plus en plus de place dans les collections des grands couturiers. Après avoir tant cherché à se démarquer du lot, voilà qu'on préfère maintenant passer inaperçu. Le mode des années 80, caractérisée par un style excentrique et éclaté, a pris un virage à 180 degrés au tournant de la décennie 90. À lire demain dans le cahier VIVRE.

Collectes de sang

- Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:
 - à Montréal: Centre des donneurs de sang, Centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9h à 20h;
 - à Bois-des-Filion: organisée par le Club Optimiste, Chalet des Citoyens (coin Montée Gagnon et rue Chapleau), de 10h à 20h 30;
 - à Lachute: Manoir La Lorraine, salle de réception, rez-de-chaussée, 450, rue Bethany, de 14h 30 à 20h 30;
 - à Joliette: cégep de Joliette-Lanauzière, Calimarose, 20, Saint-Charles-Borromée S., de 10h à 16h.

Elle accouche à 59 ans d'un enfant conçu in vitro

Agence France-Presse
TEL-AVIV

Une Européenne de 59 ans et demi a accouché dans une clinique israélienne d'une petite fille de 2,8 kg qui avait été conçue in vitro.

L'enfant est née en parfaite santé il y a une semaine à la clinique de Mayane Yeshua, près de Tel-Aviv.

Il semble que la mère, dont l'identité n'a pas été révélée, ait menti sur son âge, en déclarant à l'équipe médicale du professeur Shlomo Mashiah, de l'hôpital Assuta de Tel-Aviv, chargé de la fécondation artificielle, qu'elle avait seulement 48 ans.

«Elle était venue en Israël avec un passeport de touriste et était restée dans le pays durant sa grossesse. Lorsqu'elle vint à l'hôpital pour une césarienne, nous apprîmes avec stupeur qu'elle était née en novembre 1934.»

L'affaire survient quelques semaines après la polémique provoquée par la fécondation artificielle d'une anglaise de 59 ans par le médecin italien Severino Antinori. Elle avait donné naissance à des jumeaux.

«Nous sommes parfaitement conscients des problèmes d'éthique posés et nous décourageons les femmes de plus de 50 ans à avoir des enfants», a ajouté le docteur Mashiah, qui a estimé que les contrôles d'identité devront être plus stricts à l'avenir.

Selon lui, le record doit être bientôt battu en Italie par une Sicilienne de 62 ans qui va donner naissance à un bébé in vitro.

Un porte-parole du ministère israélien de la Santé a pour sa part déclaré que ces pratiques n'étaient pas encouragées pour des raisons d'éthique. Toutefois, a-t-il ajouté, l'État n'a pas le pouvoir légal d'empêcher une femme d'avoir des enfants, et le devoir des hôpitaux est de faire accoucher toute femme enceinte.

SUITE DE LA UNE

PQ

Bonaventure tombe aux mains du PQ

une diminution draconienne des taxes sur le tabac, enfin, une image renouvelée.

Johnson a échoué à ce premier véritable test dans une région qui, aux récentes élections fédérales, n'a donné que 33 p. cent de ses votes au Bloc québécois. Une défaite dramatique, donc, au moment où l'on entreprend un dernier sprint pour une autre élection partielle qui se tiendra lundi prochain dans Shefford. Pour les libéraux, la défaite de Bonaventure risque de les démoraliser. Daniel Johnson est maintenant forcé de mettre les bouchées doubles, lui qui, la semaine dernière, exhortait les électeurs de Bonaventure de lui donner une première victoire comme premier ministre.

Depuis une semaine, hier surtout, l'humeur était morose chez les libéraux. Les journalistes, malgré leur insistance, n'ont jamais pu savoir si le premier ministre Johnson allait réagir immédiatement au résultat du scrutin. Toute la journée, la rumeur a circulé que M. Johnson serait dans Bonaventure si Mme Applby-Arbour remportait la victoire. Les sondages internes du Parti libéral montraient que la lutte était serrée.

Les péquistes, qui avaient tapissé le comté d'affiches «Marcel Landry», n'ont jamais fait allusion à Gérard D. Levesque durant la campagne. Ils n'ont jamais non



Le chef du PQ Jacques Parizeau félicite le nouveau député de Bonaventure, Marcel Landry.

plus parlé de «victoire possible». C'est avec prudence, à pas feutrés, que tous les ténors du parti sont venus appuyer Marcel Landry. Ce dernier, un permanent de l'Union des producteurs agricoles, avait été très clair avec les dirigeants péquistes: «Ne me demandez pas de faire bonne figure dans Bonaventure. Venez m'aider et je vais gagner», avait-il confié à La Presse il y a quelques jours.

M. Parizeau a longtemps hésité à croire à la victoire. Joint en début de soirée hier par La Presse, il

a déclaré: «Je ne peux rien dire avant le dépouillement du scrutin. Ce serait téméraire. Mais nous allons sûrement nous reparler dans quelques minutes. Je crois que c'est possible.»

Le nouveau député de Bonaventure, Marcel Landry, 47 ans, a surtout misé sur sa popularité au sein des groupes communautaires de la région. Il est originaire de Nouvelle, une petite municipalité de l'ouest de la Baie-des-Chaleurs. Il a été de tous les combats locaux.

MARTIN

Martin chausse ses bottines

Assurance-chômage, bases militaires, fonction publique, paiements des allocations de bien-être aux provinces et subventions au développement régional sont les domaines dans lesquels sont prévues les principales compressions.

Martin réussira probablement à se procurer un milliard de plus sans hausser, techniquement parlant, les impôts.

Il a malgré tout été forcé de renoncer à certaines mesures fisca-

les qu'il s'était proposé d'adopter. C'est ainsi que le projet de réduire les contributions maximales à un REER a été abandonné, pour l'instant du moins, même s'il est possible que la limite maximale de 13 500\$ soit gelée.

Et, devant la violente opposition des syndicats et de l'industrie de l'assurance, le ministre a dû revenir sur son projet d'imposer les primes que paie l'employeur pour les régimes dentaires et d'assurance-groupe.

Malgré tout cela, le budget cherchera désespérément à donner aux contribuables l'impression que le gouvernement s'affai-

re à tenir sa promesse de créer des emplois.

«Il faut que nous redonnions du travail au Canada, Monsieur le ministre des Finances», a déclaré Jean Chrétien à Paul Martin hier, à l'occasion d'une conférence de presse. «Je vous ai donné les bottines appropriées pour y arriver.»

Les libéraux ne manqueront pas de faire miroiter les deux milliards qu'ils ont décidé d'affecter aux travaux d'infrastructure dans le but de créer des emplois. Et ils renoncera à leur promesse électorale de créer des programmes d'apprentissage pour les jeunes et un fonds d'investissement pour

COMPTES

Ottawa passe au peigne fin les comptes du conseil de bande de Kanesatake

Depuis mars 1993, il a été contesté dans presque chacune des assemblées publiques qui ont eu lieu à Kanesatake.

Dans les jours qui ont suivi la dernière de ces assemblées, le 18 janvier, quatre femmes de Kanesatake ont reçu par huissier un avis provenant d'un cabinet d'avocats de Montréal, les intimant de mettre fin à leur «campagne haineuse» contre le chef, sous peine de poursuites.

Betty Jacobs, âgée de 73 ans, est une de ces quatre femmes. En 1990, lorsque la Coalition mohawk dirigée par Jerry Peltier avait supplanté l'autorité du conseil de bande, elle avait été nommée à titre d'ainée pour faire partie de l'équipe de négociations de la bande, un poste important au moment où la communauté émergeait de la crise d'Oka. Morley Oke, un autre aîné décédé depuis, siégeait aussi à ce comité.

«Quelques jours avant de mourir, l'an dernier, Morley m'a dit qu'il n'était plus d'accord avec la façon de faire de Jerry, a dit Mme Jacobs. Je crois qu'il a raison. Au début, nous pensions que les choses allaient enfin changer, mais c'est comme avant. Jerry contrôle tout et personne ne sait rien de ce qui se passe. C'est pour cela que nous voulons qu'il parte.»

Le 18 janvier dernier, lors de la dernière assemblée publique du conseil, Mme Jacobs a appuyé un projet de résolution présenté par un groupe de Mohawks qui demandaient la destitution du chef, en s'appuyant sur plusieurs documents dont celui de son adoption par la bande de Kanesatake (le chef Peltier n'est pas un Mohawk mais un Ojibway de l'Ontario) par lequel il s'était engagé à ne jamais remplir de fonctions décisionnelles.

Le vote n'a jamais eu lieu, l'assemblée ayant été évacuée à la suite d'une bagarre. La mise en demeure adressée à

Mme Jacobs en a ulcéré plus d'un à Kanesatake. En raison de l'âge de la vieille dame d'abord, mais aussi parce qu'elle constitue juste un autre épisode d'une longue bataille dont le chef n'a pas encore réussi à se déprendre.

Le 25 mai 1993, M. Peltier convoquait une assemblée pour demander à la population de voter pour ou contre l'expulsion de deux membres élus du conseil, Michelle Lamouche et Sheila Jacobsen. Le vote a eu lieu sans débat, le chef en ayant décidé ainsi. Le verdict, 84 votes contre 75, tourna en faveur du chef Peltier.

Depuis, l'opposition au chef s'est cristallisée autour de ces deux ex-conseillères, que Mme Jacobs était venue supporter le 18 janvier. Comme les deux conseillers présents, et comme Phyllis Montour, âgée de 51 ans, Mme Jacobs a été mise en demeure de se taire.

Elles ne sont pas les premières. En avril 1993, une poursuite de 200 000\$ pour atteinte à la réputation a été déposée par M. Pel-

Il a battu Nicole Appleby-Arbour, qui a dû constamment se défendre contre les attaques visant les avantages qu'elle a obtenus du gouvernement libéral: un décret gouvernemental lui permettant d'obtenir un congé sans solde, une prime de séparation en quittant son ancien patron qu'elle doit rembourser et une intervention directe pour aider l'homme d'affaires déchu Raymond Malenfant au moment où ce dernier aménageait un centre de ski à New-Richmond, le Pin Rouge. Tous les leaders de la région, appuyés par des analyses d'experts, insistaient pour que ce centre de ski soit plutôt aménagé dans la ville voisine, à Carleton.

Battue, Mme Appleby-Arbour peut maintenant retourner à son poste de secrétaire aux Affaires régionales, un organisme de promotion économique qui relève du conseil exécutif, c'est-à-dire du bureau du premier ministre.

Les Gaspésiens, fidèles depuis si longtemps à Gérard D. Levesque, viennent d'envoyer un signal sans équivoque. Les députés libéraux se réunissent en caucus à compter de jeudi pour préparer la rentrée parlementaire de mars. Cette rentrée risque maintenant d'être pénible pour la nouvelle équipe de Daniel Johnson, qui va se retrouver devant des péquistes affamés d'élections générales.

Plus rien n'est maintenant exclu. Pas même un scrutin général au printemps, une hypothèse que Daniel Johnson n'a jamais officiellement rejetée. □

les petites entreprises.

On croit savoir que le gouvernement annoncera l'octroi d'une assistance d'environ 1,6 milliard, étalée sur cinq ans, aux pêcheurs de l'Atlantique — considérablement moins que ce que cette industrie avait demandé.

«Vous pouvez le croire!» a répondu Martin lorsqu'on lui demandait si son budget créerait des emplois pour le 1,6 million de chômeurs.

Si tel est le cas, son défi consistera à intensifier la création d'emplois tout en trouvant des moyens de diminuer le déficit. Un défi de taille! □

tier contre M. Ronald Bospile, sa femme Judy et M. Clarence Simon, un des cofondateurs de la Coalition mohawk qui servit de tremplin à Jerry Peltier vers la direction du conseil.

Ces trois résidents de Kanesatake forment un autre des groupes d'opposition au conseil de bande de M. Peltier.

En juillet 1993, c'est par une pétition de 207 noms que Jerry Peltier a été appelé à démissionner avant qu'une autre, portant 300 noms, ne vienne s'ajouter au concert de voix qui demandent le départ du chef.

Le conseil a répondu à ces pétitions, le 29 septembre, par une lettre circulaire signée par le chef Robert Gabriel — élu en août aux élections partielles visant à remplacer les deux conseillers destitués. La lettre spécifiait que dorénavant, les pétitions ne seront plus considérées comme un moyen acceptable pour obtenir la démission d'un membre du conseil mohawk de Kanesatake. □

CENTRE

Le Centre d'accueil de Louiseville en quarantaine

Les résultats des premiers tests, connus le 18 février, ont permis d'identifier «une situation compatible avec une épidémie d'influenza de type 'A', virus de la grippe très répandue cette année». D'autres tests dont les résultats ont été connus hier ont également permis d'identifier la présence de la bactérie staphylocoque doré. Le docteur Lacoursière a expliqué que cette bactérie pouvait entre autres causer des pneumonies chez des personnes en

moins bonne santé, comme c'est le cas chez les personnes très âgées.

Depuis le 18 février, suivant la recommandation de l'infectiologue, les bénéficiaires avec épisodes fébriles ont été évalués et sont actuellement traités au moyen d'antibiotiques.

Le vice-président du syndicat des employés de ce foyer, affilié à la FTQ, M. Jacques Ferland, a reproché à la direction du centre d'avoir trop tardé à informer le personnel de l'état de santé de certains bénéficiaires. Il a raconté que des employés ont été pris de panique, samedi dernier, quand

ils ont vu arriver au pas de course un médecin portant un masque.

Mme Éveline Lirette, directrice des soins et services infirmiers du Centre d'accueil de Louiseville, a rétorqué que les employés qui travaillaient vendredi soir avaient été mis au courant immédiatement, mais elle a admis que tout le personnel n'avait pu être informé en même temps.

Le porte-parole syndical a fait savoir que son syndicat ferait des démarches pour obtenir une intervention de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) dans ce dossier. Aucun employé n'a demandé à être rele-

vé de ses fonctions.

Pour sa part, la présidente du comité des résidents, Mme Anita Proulx, a dit avoir beaucoup souffert de cette grippe.

«J'ai dû rester trois semaines dans ma chambre pour essayer de ne pas donner la grippe aux autres», a-t-elle confié.

Selon Mme Proulx, la grippe s'est très vite répandue et a affecté surtout les personnes qui étaient déjà très âgées ou malades. «Les gens faisaient de la fièvre et puis mouraient. Je pense qu'on a perdu dix résidents en trois semaines ou un mois», a-t-elle ajouté. □

SARAJEVO

La France propose de placer Sarajevo sous la tutelle de l'ONU

lors d'une conversation téléphonique avec le chancelier allemand Helmut Kohl hier, à la veille d'une réunion prévue à Bonn entre les chefs de la diplomatie de la Russie, de l'Union européenne et des États-Unis, consacrée à la Bosnie.

La France compte de son côté saisir «dès cette semaine» le Conseil de sécurité de l'ONU «pour lui demander de placer Sarajevo sous l'administration des Nations unies», a annoncé le président François Mitterrand.

Comme l'a également fait M. Clinton, M. Mitterrand a adressé un avertissement solennel aux belligérants. «Toute violation des décisions de l'Alliance atlantique sera sanctionnée, demain, comme nous avions prévu de le faire aujourd'hui», a déclaré le chef de l'État français.

Durant la journée, les forces aériennes de l'OTAN déployées dans l'Adriatique ont diminué leur niveau d'alerte, mais un haut responsable militaire américain, le vice-amiral William Wright, a averti dans la soirée que le dispositif restait prêt à des attaques à tout moment.

Selon un officier de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) à Sarajevo, seules quelques dizaines d'armes lourdes serbes échappaient encore hier après-midi au contrôle des Casques bleus qui comptent maîtriser totalement l'armement restant dans la zone d'exclusion autour de la capitale bosniaque aujourd'hui à midi.

La FORPRONU a envoyé sur le terrain des patrouilles motorisées et hélicoptères, ainsi que des unités à pied alors que les forces aériennes procédaient toute la journée à des vols de reconnaissance.

But de l'opération: inspecter les

sites de regroupement, diminuer leur nombre, ramasser quelques «armes isolées» et consolider l'emprise des Casques bleus sur le terrain, a indiqué le porte-parole de la FORPRONU à Sarajevo, le lieutenant-colonel Bill Aikman.

Les forces serbes de Bosnie avaient remis «plus de 260 armes lourdes» à l'expiration de l'ultimatum et les forces bosniaques (à majorité musulmane) «plus de 45», selon Bill Aikman. Les Serbes ont préféré retirer la plupart de leurs armes lourdes — pour lesquelles aucun décompte n'a été établi — hors de la zone d'exclusion de 20 km définie par l'OTAN autour de Sarajevo, a-t-il ajouté.

Des Casques bleus russes de la FORPRONU continuaient entre-temps à s'installer dans les positions serbes de la zone de Sarajevo.

Dans ce contexte, le ministre russe de la Défense, le général Pavel Gratchev, a proposé à son ho-

mologue américain William Perry que les États-Unis, ou à défaut les pays d'Europe occidentale, envoient des contingents d'interposition dans les positions autour de Sarajevo contrôlés par les Musulmans bosniaques.

M. Perry a toutefois répondu que les États-Unis ne prévoient rien de tel, et que la question de l'envoi de contingents venus de France, de Grande-Bretagne ou d'Allemagne devrait être examinée avec les ministres de la Défense de ces pays.

M. Perry n'a pas exclu une extension des opérations de l'OTAN en Bosnie. «Nous examinons d'autres façons d'étendre des opérations de ce style» mais «nous ne considérerons pas sérieusement de nouvelles actions tant que celle (entreprise à Sarajevo) n'est pas réellement accomplie», a déclaré M. Perry, tout en avertissant que de telles options nécessiteraient «des semaines, et non pas des jours» pour être mises en oeuvre. □

La quotidienne	à trois chiffres	949
Tirage d'hier	à quatre chiffres	3272

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-6816
RÉDACTION	285-7070	Décès, remerciements	285-6816
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-	285-7306
Annonces classées	285-6900	Vacances, Voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement: numéro 1400» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.



08-2

CODE DU JOUR

MARDI
22 FÉVRIER 1994

PUBLIREPORTAGE

CHEZ SOI 94

Les grands constructeurs
Ne manquez pas ce cahier spécial demain dans

La Presse

Le Casino ne réussit pas à attirer les touristes

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Le Casino de Montréal ne pourra pas attirer de touristes étrangers avant d'avoir répondu aux attentes des gens de la région.

Un rapport, jusqu'à présent tenu secret par Loto-Québec, démontrerait que le pourcentage des joueurs venus de l'étranger est infime. Beaucoup moins de 5 p. cent des voitures recensées dans les stationnements du Casino portent des plaques étrangères. Et beaucoup de ces étrangers — Nouvelle-Angleterre, Ontario — ne restent à Montréal que pour une journée passée au Casino. C'est donc pour le moment les Québécois et surtout les Montréalais qui vont déverser leur argent à l'île Notre-Dame.

À Loto-Québec, la porte-parole Louise Sansregret plaide le manque d'espace: depuis six mois qu'il existe, le Casino est réduit à ses 5300 places prévues alors qu'il reçoit de 10000 à 12000 personnes par jour. La vocation touristique du Casino est bloquée jusqu'à ce que sa capacité de réception passe de 65 tables à 100, et de 1200 machines à sous à 1700. C'est prévu pour le mois de mai.

L'étude qui serait tenue secrète par Loto-Québec correspond d'ailleurs aux conclusions des spécialistes de l'industrie touristique de Montréal. « Nous avons tenté d'obtenir des statistiques sur l'impact du Casino sur la fréquentation de nos grands hôtels, a déclaré à La Presse M. Gustave Banater, directeur de l'Association de ces établissements. C'est impossible. » Les grands hôtels ont tenté

de faire des sondages auprès de leur clientèle, mais n'y sont pas parvenus. « Nos clients viennent pour le ski, le shopping, mais le boulanger de Plattsburgh ne vient pas dans nos hôtels quand il vient jouer au Casino. »

L'impact pratiquement nul sur les affaires à Montréal de ce tourisme périphérique ne pourrait peut-être changer que quand les grands hôtels auront la possibilité de faire leur promotion à l'étranger sur le Casino. « Pour le moment, nous ne pouvons pas promettre à notre clientèle de pénétrer au Casino en raison des files d'attente que les joueurs potentiels doivent affronter », dit M. Banater.

Pour 1993, le pourcentage de fréquentation des grands hôtels de Montréal est passé de 55,6 p. cent à 56,6 p. cent en 1992. « Ce n'est déjà pas mal, la baisse est

arrêtée, dit M. Banater », qui espère que la reprise économique aux États-Unis se répercutera sur son industrie dans les six mois. Malheureusement, la partie des USA qui fournit sa clientèle la plus nombreuse à Montréal, c'est la Nouvelle-Angleterre et la région Est jusqu'à Washington, qui est aussi la partie des États-Unis où la reprise est la plus lente.

En 1990, la capacité des grands hôtels montréalais était de 4129000 nuitées. Elle est passée à 4620000 nuitées en 1992 et à 4671000 nuitées en 1993. Depuis six mois que le Casino est ouvert, aucune progression n'a été signalée dans l'occupation de ces hôtels. « Rien n'est prouvable encore, dit M. Banater. Il faudra attendre à plus long terme pour voir si le Casino s'affirme comme attraction des touristes étrangers à Montréal. »

La «plaisanterie» de Gilles Gagné lui coûtera des centaines de dollars

YVES BOISVERT

■ Le juge Jean-Pierre Bonin n'a pas trouvé drôle la «plaisanterie» de Gilles Gagné, cet histrion du monde de la mode qui a blessé deux musiciens en lançant un verre sur un haut-parleur, dans un bar de Montréal.

Gagné, 53 ans, avait plaidé vendredi la «plaisanterie» pour être acquitté des accusations qui pesaient contre lui depuis cette soirée du 12 mai 1990.

Le chroniqueur-styliste avait dit ne pas avoir voulu blesser les musiciens Réal Nareau et Normand Guénette en lançant son verre, dans un élan d'inspiration, en dansant sur la piste de danse. Mais le fait est que Nareau a reçu des éclats de verre dans l'oeil, et Guénette en a reçu dans la jambe (il a gardé une cicatrice).

Gagné avait dit vouloir faire un «coup d'éclat», s'étant inspiré du peintre Salvador Dali, qui avait lancé une brique dans une vitrine, lors de l'inauguration d'une banque, à New York.

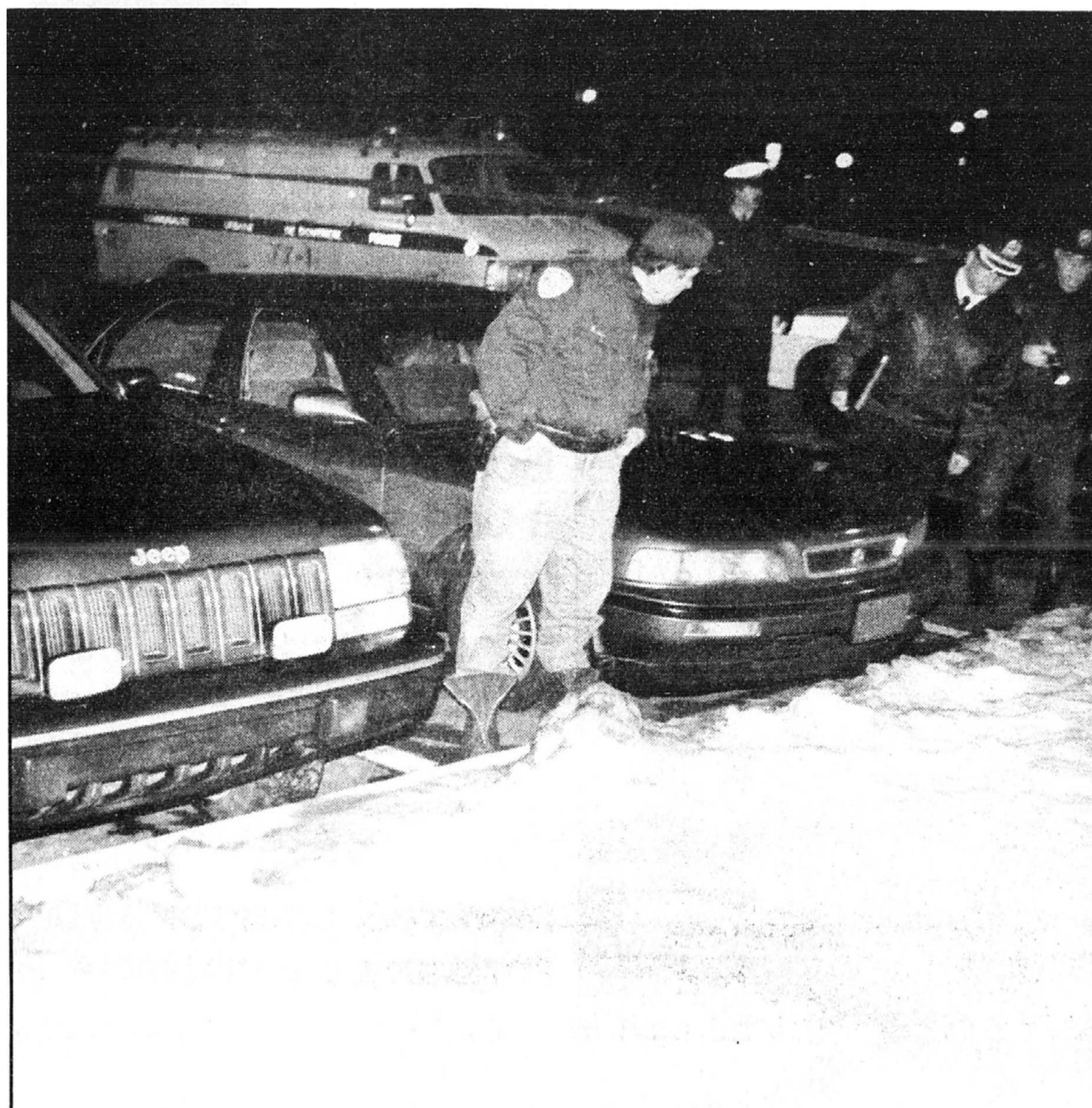
Le juge Bonin a précisé que la défense de plaisanterie, si elle n'a pas d'assise très solide en droit criminel, semble pouvoir être acceptée dans des affaires de crimes contre la propriété. L'accusé peut alors tenter de convaincre le juge qu'il y avait une sorte de confusion dans son intention.

« Mais ici, il s'agit de crimes contre la personne, et les conséquences auraient pu être graves », a précisé le juge Bonin. En effet, Nareau n'a gardé aucune séquelle, mais aurait pu subir des dommages sérieux à l'oeil. De toute manière, les deux ont subi des «lésions corporelles» qui ont nécessité des soins médicaux.

« On ne peut même pas penser qu'il puisse s'agir d'une plaisanterie », a dit le juge Bonin.

Gagné a donc été déclaré coupable d'avoir illégalement causé des lésions corporelles aux deux musiciens.

La Couronne a proposé une amende, la défense une libération inconditionnelle, et le juge Bonin a opté pour un don à la Croix-Rouge. Il a proposé un don de 1000\$, mais l'avocat de Gagné (Me Pierre Grygiel), a dit que son client avait peu de moyens. Le juge pense donc lui imposer une amende sous forme de don de 500\$, mais a remis au 7 mars sa décision définitive.



Attentat à Dollard-des-Ormeaux

Un homme d'affaires de 35 ans a été atteint de quatre projectiles d'arme à feu, vers 17h45 hier, alors qu'il attendait sa femme et ses enfants à l'arena de Dollard-des-Ormeaux, dans l'ouest de la métropole. L'homme est propriétaire d'une compagnie de maintenance et n'est pas connu des services policiers; aussi, a la police, on s'explique mal pourquoi il a été victime de cet attentat. La victime a été blessée au thorax et à l'épaule, mais sa vie n'est pas en danger. Le suspect est un homme de race blanche mesurant 1,75 mètre et qui s'est enfui à bord d'une Volkswagen Fox.

PHOTO STEPHANE BRUNET, collaboration spéciale

Le Foyer de Charité ferme après 43 ans de miracles

Des dispositions seront prises pour reloger les malades et les membres permanents du personnel bénévole

JULES BELIVEAU

■ Après 43 ans d'une existence que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier de miraculeuse, le Foyer de Charité, une oeuvre fondée par l'abbé Ovilva Bélanger à l'instigation du cardinal Paul-Émile Léger et qui n'a jamais cessé depuis son ouverture à Pointe-aux-Trembles de faire la gloire du diocèse de Montréal, ne sera bientôt qu'un édifiant souvenir.

Le conseil d'administration de cette maison ayant abrité depuis son ouverture en 1951 près de 5000 personnes handicapées et membres permanents de son personnel bénévole a en effet décidé, à la fin de janvier, que la vocation du Foyer de Charité doit faire l'objet d'une «réorientation». Ce dernier mot, comme l'ont compris plusieurs résidents de la maison et comme l'ont confirmé aussi bien sa direction que l'archevêché de Montréal, signifie bel et bien que le Foyer de Charité ferme ses portes.

Le président du conseil d'administration et la directrice du Foyer de Charité, Me Michel Denis et soeur Marie-Claire Bourbonnais, ont donné l'assurance hier au cours d'une conférence de presse que les 68 résidents actuels — 24 personnes handicapées et 44 bénévoles permanents — pourront demeurer dans l'édifice de Pointe-aux-Trembles et continuer d'y recevoir les soins auxquels ils ont été habitués aussi longtemps que dureront les démarches en vue de leur relocalisation. On a parlé ici d'un délai de six mois mais on a tenu à ajouter que l'échéance envisagée n'est que théorique.

Bien que les résidents du Foyer de



Le président du conseil d'administration du Foyer de Charité, Me Michel Denis, a expliqué hier les raisons de la «réorientation» de cette oeuvre fondée en 1951.

PHOTO JEAN COUPLI, La Presse

Charité ne pouvaient ignorer que l'avenir de leur maison faisait depuis quelques années l'objet d'une réflexion poussée chez ses administrateurs et à l'archevêché de Montréal, plusieurs ont accueilli l'annonce de sa «réorientation» comme une très mauvaise nouvelle. Une bénévole permanente, l'infirmière diplômée Madeleine Provost, 70 ans, qui réside au Foyer de Charité depuis 39 ans, a déploré sans détour de voir détruite «par des gens de l'extérieur» une oeuvre qui lui semble encore viable et à laquelle elle s'est consacrée totalement pendant plus de la moitié de sa vie.

Mme Provost réfute les affirmations de la direction du Foyer de Charité suivant lesquelles les bénévoles permanents, dont plus de la moitié ont dépassé l'âge de 60 ans, n'ont plus les énergies requises pour prodiguer tous les soins que requièrent plusieurs personnes handicapées. « Depuis les débuts, le Foyer n'a peut-être pas eu beaucoup de gens très compétents avec des diplômes et tout ça, dit-elle, mais nous avons toujours été des gens avec du coeur. Et avec l'aide de la Providence, avec la générosité de nos donateurs et de tous ces gens de l'extérieur qui venaient nous donner bénévolement un coup de main, nous avons toujours réussi à joindre les deux bouts et à bien soigner les personnes handicapées vivant parmi nous. »

Soeur Bourbonnais et Me Denis ont souligné hier qu'ils comprennent parfaitement le déchirement ressenti par certaines personnes vivant au Foyer de Charité. Après avoir indiqué qu'il s'est passé de bien belles choses au Foyer de Charité depuis 1951 et que la plupart de ces choses sont «des miracles d'amour», ils ont toutefois fait valoir le fait que l'extrême générosité des bénévoles permanents ne suffit plus en 1994 pour apporter à des personnes souvent lourdement handicapées tous les soins auxquels elles ont droit.

Le président du conseil d'administration et la directrice du Foyer de Charité ont noté que l'État a aujourd'hui des exigences qu'il ne pouvait avoir lorsqu'il s'en remettait encore au dévouement des communautaires religieuses et d'organismes d'Église pour le soutien de diverses oeuvres sociales. « Surtout que l'État exige, comme d'ailleurs le reste de la société, ont-ils dit, que les soins apportés aux malades, aux personnes handicapées soient le plus professionnel possible. C'est-à-dire que là où l'expérience et la générosité personnelle pouvaient suffire, il faut maintenant des équipes aux qualifications professionnelles élevées, qui mettent l'institution à l'abri de tout reproche. Et si on pense à l'avenir, à la vue de ce qui se passe présentement dans d'autres secteurs de santé et de charité, il faut même dire à l'abri de toute poursuite. »

Les responsables de l'oeuvre ont insisté sur le fait qu'aucune des personnes résidant présentement au Foyer de Charité ne sera abandonnée à son sort: des démarches sont effectuées actuellement, avec l'aide de représentants gouvernementaux des secteurs de la santé et des affaires sociales, pour que les personnes handicapées trouvent une nouvelle institution pouvant leur garantir des soins de qualité adaptés à leur état: quant aux bénévoles permanents, tous recevront — en plus d'une aide pécuniaire que l'on promet satisfaisante — l'assistance requise pour trouver de nouveaux lieux où ils pourront s'établir et, s'ils le désirent, «continuer de servir dans la charité la société et l'Église».

Ni Me Denis ni le chancelier du diocèse de Montréal, Mgr Michel Parent, n'ont pu dire avec précision hier ce que deviendra l'édifice du Foyer de Charité. Mais ils ont déclaré que tout sera fait pour qu'il serve de nouveau, sous une forme qu'il reste à trouver, à une autre oeuvre charitable.



DE NOUVELLES COULEURS

■ Les «petites personnes vertes», préposées au stationnement de la Ville de Montréal, passent au gris et noir. Elles portent leur nouvel uniforme depuis hier matin. « Le vert n'étant pas courant, nos fournisseurs avaient parfois des problèmes à répondre à nos demandes d'achat », a expliqué Yves Provost, responsable du module de la Protection et de la Surveillance du stationnement à la Ville. Il a ajouté que « pour parvenir à changer les uniformes sans augmenter les dépenses prévues, les agents de stationnement ont accepté de remplacer moins souvent leurs vêtements usés et de travailler avec une garde-robe réduite en 1993 ». Il précise qu'aucun coût de design n'a été engagé du fait qu'il s'agit de prêt-à-porter. L'uniforme vert était porté depuis 17 ans.



Renée Beland

SONDAGE AUX PETITS LUTINS: LES NON DOMINANT

■ Les parents de la garderie Les Petits Lutins, à Côte-Saint-Paul, refusent toujours que leurs enfants côtoient la petite Jessica Dos Santos, 2 ans, qui est séropositive. Les parents de la garderie ont commencé à répondre à un questionnaire sur la question, et, sur 42 réponses obtenues jusqu'à maintenant (sur 60 parents), 36 ont indiqué qu'ils préfèrent que la petite Jessica soit maintenue à l'écart, à moins que le gouvernement ajoute des éducateurs ou infirmières à la garderie. La directrice des Petits Lutins, Monique Paquette, demande pour sa part une rencontre avec le ministre délégué à la Famille, Violette Trépanier.

LA GARDERIE ST-LOUIS GARDERA-T-ELLE SES LOCAUX?

■ La Ville de Montréal a bon espoir qu'une entente entre son Service de prévention des incendies (SPIM) et la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) permettra à la garderie Saint-Louis de demeurer dans ses locaux de la rue Gifford jusqu'à la fin du bail, en juin prochain. « Rien dans l'avis du SPIM n'indique que les lieux sont dangereux ou inhabitables et qu'il soit nécessaire de procéder à l'évacuation », a déclaré hier André Lavallée, responsable du dossier au comité exécutif. Si c'était le cas, a-t-il ajouté, la Ville aurait déjà donné l'ordre de fermer la garderie.

LUTTE AUX NIDS-DE-POULE

■ Profitant du temps clément des derniers jours, des employés de la Ville de Montréal s'affairent activement à remplir les nids-de-poule, qui se forment dans les chaussées à la faveur des conditions qui prévalent généralement au printemps. Depuis la fin du dernier chargement de neige, la semaine dernière, des employés sont à l'oeuvre afin de procéder à des réparations de la chaussée qui ont nécessité l'utilisation de près de 120 tonnes d'asphalte, dont 60 tonnes au cours de la seule journée de samedi. Quelque 100 employés municipaux poursuivaient ce travail hier, afin d'améliorer les conditions de roulement sur le réseau routier de la Ville de Montréal. Depuis le début de l'année, chaque fois que les conditions le permettaient, les employés de la Ville ont procédé au remplissage de nids-de-poule, ce qui, depuis le 1er janvier, a nécessité l'utilisation de 658 tonnes d'asphalte.

CANALISATIONS DÉGELÉES!

■ Les mesures mises de l'avant par la Ville de Montréal, afin de contrôler le gel de l'eau dans des canalisations, ont déjà commencé à donner les résultats attendus par les responsables municipaux. Pour poursuivre dans cette voie, la mesure exceptionnelle annoncée vendredi demeure en vigueur et les citoyens sont donc toujours invités à laisser couler un mince filet d'eau de l'un des robinets de chaque bâtiment. Trois jours après avoir sollicité cette collaboration, le nombre d'appels de citoyens réclamant l'intervention de la Ville afin de dégeler l'eau de canalisations a déjà diminué de façon importante. Depuis samedi, la Ville reçoit de moins en moins d'appels d'intervention alors que, la semaine dernière, ce nombre s'accroissait de jour en jour. Quant aux équipes d'employés, elles poursuivent leur travail 24 heures par jour. Pour réclamer l'intervention gratuite de la Ville, les citoyens n'ont qu'à composer le 872-3434.

Caron Bélanger Ernst & Young analysera le budget Martin.
Lisez notre analyse demain matin dans La Presse.
ERNEST & YOUNG

Au tour de l'Ontario de détaxer les cigarettes

Furieuse, la coalition anti-tabac poursuit la bataille pour des paquets « neutres »

SUZANNE DANSEREAU
de la Presse Canadienne
TORONTO

■ Se disant contraint d'agir à cause de la contrebande de cigarettes québécoises, le gouvernement de l'Ontario a réduit hier sa taxe sur le tabac de 9,60 \$ la cartouche.

À compter de minuit hier soir, la cartouche ontarienne est passée de 41 \$ à environ 23 \$, sensiblement le même prix qu'au Québec.

À Queen's Park, le trésorier de l'Ontario, Floyd Laughren, a dit que le geste lui répugnait, mais qu'il n'avait pas le choix. Non seulement le flot de cigarettes du Québec a-t-il fait chuter les ventes de 80 p. cent dans l'Outaouais ontarien, mais il s'est rapidement propagé jusqu'à Toronto, a-t-il indiqué.

La mesure fera mal aux Ontariens, a-t-il toutefois averti. Au plan financier, les pertes seront de 500 millions cette année et elles devront être compensées par des compressions dans les dépenses budgétaires, vraisemblablement dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

La coalition anti-tabac de l'Ontario, qui regroupe plusieurs organismes, dont l'Association médicale de la province, a poussé les hauts cris.

«Cela représente une catastrophe. Il y a présentement 3000 jeunes en Ontario qui commencent

à fumer à chaque mois. Nous pensons que ce nombre va tripler à cause de la baisse de taxes», a indiqué Micheal Perley, le porte-parole de la coalition.

La coalition blâme moins l'Ontario — son allié jusqu'à hier — que le fédéral et le Québec dans ce dossier.

D'ailleurs, hier encore, M. Laughren a laissé entendre qu'on avait agi au Québec à cause des élections prévues pour cet automne.

«Je reconnais que le Québec avait un problème sérieux de contrebande. Mais il avait aussi un aspect politique. On sait qu'il y aura des élections cet automne» a-t-il déclaré.

Domino

Le ministre Laughren pense que son geste aura un effet de domino dans l'Ouest du pays. Il y a fort à parier que le Manitoba fera une annonce prochainement, a-t-il suggéré.

Queen's Park agit donc moins de deux semaines après Ottawa et Québec.

«Nous aurions voulu attendre plus longtemps. Nous gardions espoir qu'Ottawa finirait par céder à la pression et reviendrait sur sa décision», a dit M. Laughren, pour expliquer ce délai.

L'Ontario aurait souhaité qu'Ottawa impose une taxe à l'exportation, plus sévère que celle

L'Ontario abaisse ses taxes sur le tabac



Le gouvernement ontarien a décidé, à regret, d'abaisser les taxes provinciales sur le tabac. Sa décision fait suite aux récentes baisses de taxes décrétées par Ottawa et Québec dans le but d'enrayer la contrebande de tabac en provenance des États-Unis.

À compter de minuit hier soir, le prix d'une cartouche de cigarettes est passé à environ 23 \$ en Ontario.

L'Ontario élimine 9,60 \$ de taxes sur une cartouche, et le gouvernement fédéral réduira ses taxes d'autant.

L'Ontario avait déjà réduit le prix d'une cartouche de 5 \$ plus tôt au cours du mois.

(PC)

que le fédéral a annoncée la semaine dernière, avant de procéder à la baisse des taxes, a rappelé le ministre.

Mais devant la nouvelle réalité, la baisse ontarienne était inévitable, a-t-il poursuivi.

Poster des agents à la frontière du Québec — comme l'a suggéré en fin de semaine Garfield Mahood, de l'Association pour les droits des non-fumeurs — aurait

été inefficace et contraire à l'esprit de la confédération canadienne, a dit M. Laughren. «Si c'était difficile de surveiller la frontière entre le Canada et les États-Unis, imaginez entre les provinces», a-t-il ajouté.

Le ministre ontarien a toutefois répété à maintes reprises que la mesure lui répugnait et que son gouvernement était toujours anti-tabagiste qu'avant.

Il a dit souhaiter que le projet de loi 119 déposé par le ministre ontarien de la Santé et qui a notamment pour effet d'interdire la vente de cigarettes aux moins de 19 ans et de bannir les cigarettes dans les pharmacies, aura pour effet de contrecarrer la baisse de taxes.

Mais la coalition anti-tabac estime que ces mesures sont insuffisantes. Selon elle, il faudrait adopter l'emballage neutre, instaurer un système de permis de vente pour les détaillants, mieux contrôler le tabagisme dans les lieux publics et inciter le secteur privé à être aussi sévère que le secteur public sur les lieux de travail.

M. Laughren a fait savoir hier qu'il poursuivait ses démarches avec d'autres provinces pour promouvoir l'emballage neutre — une mesure qui consiste à enlever la référence à la marque de cigarettes sur le paquet. Cette mesure déplaît hautement aux compagnies de tabac.



M. Garfield Mahood, président de la Canadian Non-Smokers Rights Association, en compagnie du ministre des Finances de l'Ontario, M. Floyd Laughren, hier.



PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Manif contre la loi 142

Plusieurs dizaines de travailleurs de la CSN-Construction et de la FTQ-Construction rendaient visite hier au whip du Parti libéral à l'Assemblée nationale, William Cusano, à ses bureaux du 8949, boulevard Saint-Michel, à Montréal, pour exiger le retrait de la Loi 142. Celle-ci soustrait du décret de la construction la majeure partie de la construction résidentielle.

Bourbeau: décision inévitable face à une sorte de «contrebande légale»

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le ministre québécois des Finances, André Bourbeau, se réjouit de la décision de l'Ontario de réduire de 9,60 \$ le prix de la cartouche de cigarettes.

«C'est une décision réaliste et cela va rendre la situation plus claire», a déclaré M. Bourbeau hier à la Presse Canadienne.

«On n'était pas très heureux de savoir que des citoyens de l'Ontario venaient s'approvisionner au Québec pour revendre cela ensui-

te en Ontario. Cela créait une situation malsaine et créait une sorte de contrebande légale», a dit le ministre.

M. Bourbeau a dit qu'il voulait en discuter avec son homologue ontarien Floyd Laughren plus tard en cours de journée.

Selon le ministre Bourbeau, il était «inévitabile» que l'Ontario en vienne à cette décision car «dans quelques mois», la situation de la contrebande aurait été semblable sur son territoire à celle qui existait au Québec.

«L'Ontario aurait eu un gros

problème car la contrebande, qui avait frappé le Québec en premier, se répandait peu à peu dans les autres provinces canadiennes», a poursuivi le ministre québécois des Finances. «Ils se seraient retrouvés dans la même situation que nous dans quelques mois.»

M. Bourbeau a signalé aussi que les jeunes Ontariens pouvaient se procurer facilement des cigarettes de contrebande. Mais avec cette mesure de lutte à la contrebande, «la situation devrait devenir plus bénéfique à la longue», a conclu le ministre.

Montréal compte 35 000 logements sociaux et y consacre 25 millions

■ L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), qui administre maintenant un parc immobilier de un milliard et dont le budget d'exploitation s'élève à 126 millions cette année, espère que le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, «donnera de l'espoir» dans son budget qui sera déposé aujourd'hui.

Le président du conseil de l'OMHM, Roger Dionne, a rappelé hier, au lancement des célébrations du 25^e anniversaire de l'organisme, que Québec et Ottawa ne versent plus un sou pour la construction de nouvelles habitations à loyers modiques même s'il y a 10 000 ménages, soit environ 20 000 personnes, sur les listes

d'attente. Personnes âgées, familles monoparentales et handicapés constituent les principaux demandeurs.

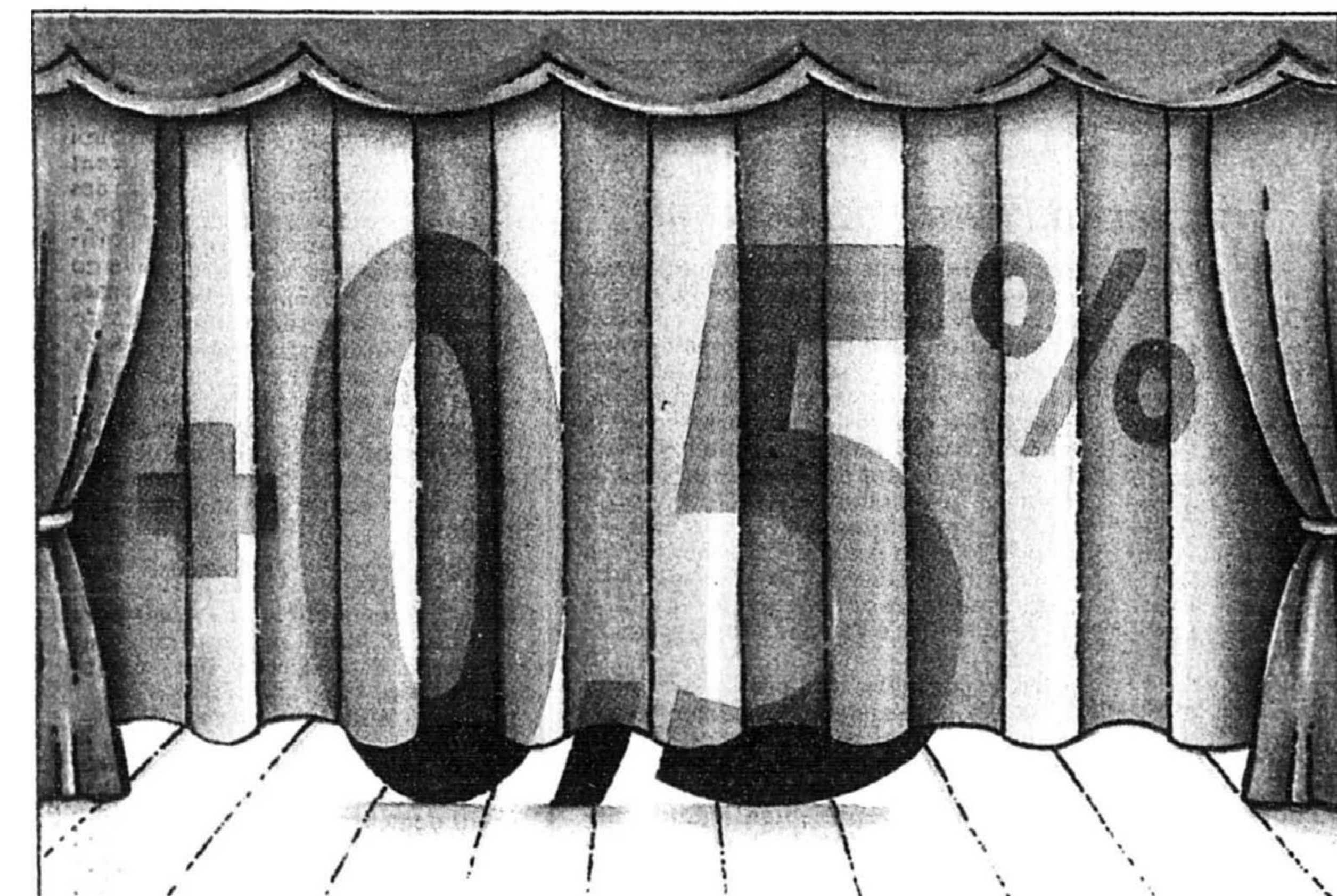
Le responsable de l'habitation au comité exécutif de la Ville de Montréal, John Gardiner, a qualifié à nouveau d'acceptable le retrait des gouvernements supérieurs. «Les besoins sont aussi urgents en 1994 qu'ils l'étaient en 1969.»

M. Dionne précise que l'organisme administre maintenant à Montréal 18 000 logements construits sur 700 emplacements et habites par 27 000 personnes. Les budgets de 1994 prévoient que sur des dépenses d'exploitation de 126 millions, 53 millions pro-

viendront des loyers. Le reste provient à 59 p. cent d'Ottawa, 31 p. cent de Québec et 10 p. cent de la Ville.

Il fait remarquer que l'OMHM n'est pas une société paramunicipale de la Ville de Montréal mais a plutôt été créée en vertu de la loi de la Société d'habitation du Québec.

M. Gardiner a précisé que Montréal compte 55 000 logements sociaux en additionnant ceux de l'OMHM, de la SHDM, des Habitations Jeanne-Mance, des coopératives et des organismes sans but lucratif. La Ville consacre, a-t-il dit, 25 millions au logement social.



Un REÉR Scotia a toujours des talents cachés.

À la Banque Scotia, on trouve toujours des façons de maximiser le potentiel de votre REÉR et de vous en donner plus selon vos ressources. Pour nous, chaque cas est unique et recèle ses propres possibilités de croissance. Notre offre de prime d'intérêt, jusqu'à 0,5% sur les placements à taux garanti,

n'est qu'une des nombreuses options de placement que nous mettons à votre disposition, incluant nos onze Fonds communs de placement entièrement admissibles à titre de placement dans un REÉR. Venez nous en parler. Votre REÉR a sûrement plus à offrir que vous ne le pensez.

Banque Scotia



Hibernia

CONSTRUCTION DE PÉTROLIERS DE BRUT SPÉCIAUX POUR LE GISEMENT PÉTROLIFÈRE HIBERNIA POSSIBILITÉS DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT ET DE SERVICES MARINS

Le 15 février dernier, le Comité d'extraction et de transport d'Hibernia, représentant les participants au projet Hibernia, a remis aux chantiers navals préqualifiés une demande de propositions portant sur la conception, la construction, l'essai et la livraison de deux pétroliers destinés exclusivement au transport du pétrole brut devant être produit au gisement pétrolifère Hibernia situé dans les Grands Bancs, au large de Terre-Neuve.

Ces pétroliers auront un port en lourd d'environ 120 000 tonnes. Il s'agira de navires à positionnement dynamique, dotés d'une double coque et renforcés contre la glace. Ils battent pavillon canadien et devront être livrés en 1997. Une option est prévue pour un troisième navire.

Les participants au projet Hibernia se sont engagés à donner aux constructeurs, aux consultants, aux sociétés de services et aux entrepreneurs canadiens, des occasions équitables de participer, dans un contexte concurrentiel, à la fourniture de biens et de services pour le projet. Par conséquent, les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements ainsi que la liste des chantiers navals préqualifiés et des personnes-ressources sont invitées à communiquer avec le soussigné.

M. Philip Clark
Coordonnateur, Acquisition de pétroliers, Hibernia
150, 6th Avenue S.W.
Calgary (Alberta) T2P 3E3
Téléphone : (403) 296-5526
Télécopieur : (403) 296-3176

«Le Comité d'extraction et de transport d'Hibernia est composé d'un représentant de chacun des cinq participants au projet en coentreprise Hibernia. Son rôle est de gérer l'élaboration d'un système de transport du pétrole brut d'Hibernia. Les participants au projet Hibernia ainsi que leur participation directe respective sont les suivants : Mobil Oil Canada Properties (28,125 %), et Mobil Canada Hibernia Company Ltd. (5 %), Chevron Canada Resources (21,875 %) et Chevron Hibernia Holding Company Limited (5 %), Petro-Canada Hibernia Partnership (25 %), Canada Hibernia Holding Corporation (8,5 %), Murphy Atlantic Offshore Oil Company Ltd. (6,5 %).»

Nathalie Petrowski



Fort Kox

Depuis l'ouverture des Katakombes, coin Plessis et Sainte-Catherine, Félix Leclerc a dû se retourner plusieurs fois dans sa tombe et chercher désespérément ses vieux souliers pour ne pas perdre pied.

Vous vous demandez sans doute ce que notre poète national vient faire dans un bar gai spécialisé dans la bobette de cuir et la botte de construction cloutée. Vous saurez qu'avant d'être le bar gai le plus hot en ville et le haut-lieu, la semaine dernière, d'une importante descente impliquant 175 clients, les Katakombes servaient de sous-sol à l'ancien Théâtre Félix-Leclerc. Après avoir englouti des millions, le théâtre a fait faillite avant d'être racheté par un avocat criminaliste, Steve Goldenberg, qui a transformé le temple de la chanson québécoise en complexe gai à trois étages.

Le Kox, au rez-de-chaussée, était ouvert aux gais, grandes folles et straights qui s'adonnaient sportivement à la danse en laissant d'énormes pourboires au bar. Le premier étage, en haut, baptisé le G-Spot était le repère des dames lesbiennes et clitoridiennes de gauche. Quant aux Katakombes, dans la cave, on y accueillait les machos poilus et fétichistes, adeptes de cuir, de sueur et vaseline en format familial.

N'entraîna pas qui voulait aux Katakombes. Les grandes folles y étaient rigoureusement interdites. Trop têtues et pas assez viriles. Les gais ordinaires non plus. Trop straights et pas assez téméraires. Même le propriétaire des lieux admettait hier au téléphone avoir été refoulé aux douanes pour manquement au code vestimentaire.

Les Katakombes ne toléraient que les motards dans l'âme coulés dans la cuirette humide, ou les exhibionnistes débouaillés prêts à exhiber leur bedaine en guise de prix d'entrée.

A coups d'annonces explicites dans les journaux gais, la rumeur s'est répandue comme une traînée de poudre. Non seulement les Katakombes étaient le nec plus ultra des bars gais, mais dans la torpeur torride et mal éclairée des lieux, on pouvait parfois s'y envoyer en l'air en toute impunité.

Le kick aux Katakombes, ce n'était pas de pogner un beau gars et de le ramener à la maison lui montrer sa collection d'étampes chinoises. Le kick; c'était de le sauter sur place et de courir le risque de se faire pincer. Premièrement parce que le danger est un puissant aphrodisiaque. Et deuxièmement parce qu'un grand nombre de clients étaient des gais de placards qu'une charmante épouse et trois enfants attendaient à la maison. Impossible pour ceux-là de ramener leur proie au bercail.

C'est probablement pourquoi certains clients pris en flagrant délit pourront, gracieusement des flics, recevoir leur sommation à une autre adresse que leur officielle. Comme cela, Bobonne ne découvrira pas le pot aux roses ni ne les attendra sur le pas de la porte avec une scie Black & Decker.

Je ne saurais vous dire ce qui se passait exactement aux Katakombes. Tout ce que je sais, c'est que la rumeur était à ce point tapageuse qu'elle est parvenue aux oreilles de la police de Montréal. A cinq reprises, les vaillants agents de la moralité, méconnaissables dans leurs costumes de camoufflage, ont infiltré les lieux et pris des photos.

Aujourd'hui, la faction la plus militante de la communauté gaie est aux abois. Elle hurle à l'homophobie et à la discrimination policières. Elle prétend presque que les Katakombes étaient un salon de thé où l'on brodait des mouchoirs tout en discutant tricot et dentelle.

En guise de punition, elle ne donnera plus de cours de sensibilisation à la réalité gaie aux nouvelles recrues de la police de Montréal. Voir si les flics s'en font.

Tout cela au nom de la CAUSE. Mais laquelle au juste? Celle de pouvoir baiser à ciel ouvert ou de se branler au bar en commandant un double au serveur? Celle de se balader nues dans la rue en brandissant son G-string en étendard? De quelle cause, je le répète?

Quand les gais manifestent dans la rue parce qu'ils veulent vivre une vie normale et être reconnus comme des citoyens à part entière dans la société, je les comprends. Quand ils revendiquent le droit de se pogner le cul dans les toilettes tout en jouant aux vierges offensées, je me dis qu'il y a décidément des coups de pieds qui se perdent.

Le proprio du Kox dit n'avoir pas reçu de preuves que des actes de débauche étaient commis dans le bar

YVES BOISVERT

L'avocat criminaliste Steven Goldenberg, propriétaire du bar Katakombes, dans le «village gay», n'a pas encore reçu de «preuves» que des actes de «débauche» s'y déroulaient mais assure n'avoir jamais rien su de quelconques partouzes dans aucun des trois bars du complexe du «KOX», sis au 1450 Sainte-Catherine est.

Mercredi dernier, 165 clients et employés y ont été arrêtés dans une descente de police pour s'être trouvés «dans une maison de débauche».

Les policiers n'ont pas encore remis leur rapport d'enquête, fait-on savoir au bureau des procureurs de la Ville de Montréal, mais d'ici 10 jours, des dénonciations criminelles devraient être émises.

Me Goldenberg, qui est pro-

priétaire du bar à travers la société «Complexe C», a déjà été poursuivi par des résidents du quartier, il y a deux ans. On reprochait au bar d'émettre du bruit infernal et de donner lieu, dans le voisinage, à des actes d'indécence.

Un règlement à l'amiable a été entériné par la Cour supérieure au mois de septembre 1992, après que le bar eut été isolé à neuf

pour ne plus laisser percer le son.

Me Goldenberg, qui se spécialise dans les affaires de stupéfiants, dit se rendre environ deux fois par semaine au Complexe C.

«Si des choses comme ça se passaient, personne ne m'en a averti, a-t-il dit. Si j'avais eu le moindre doute que des activités semblables se déroulaient (et ce n'est pas prouvé), je les aurais fait cesser 30 secondes plus tard.»

Me Goldenberg dit avoir toujours eu de bonnes relations avec les policiers de la CUM, entre autres pour s'assurer que son bar ne soit pas un lieu de vente de drogue, dit-il. Aussi, il se demande si cette descente ne cache pas «quelque chose». «Je fais ma propre enquête», a dit cet ancien associé de feu Sidney Leithman. Me Julio Pérès, du même bureau, n'est plus partenaire du bar depuis juillet 1992.

Un appel à la bombe cause un vif émoi à Charles Lemoyne

GEORGES LAMON

Un appel à la bombe a créé tout un émoi pendant près de deux heures, hier matin à l'hôpital Charles Lemoyne, ce qui a forcé l'évacuation d'une centaine de patients et de quelque 75 employés travaillant dans le secteur tout près de la clinique d'urgence.

C'est à 8h15 qu'une employée chargée de l'entretien découvrait un colis suspect dans une salle de toilettes de l'urgence de l'hôpital, à deux pas de la «salle de choc» où des patients attendaient leur tour.

Une fois alerté, le service de sécurité a fait appel aux policiers de Greenfield Park, qui ont demandé l'aide des artificiers de la Sûreté du Québec. Une trentaine de minutes plus tard, les artificiers faisaient exploser «l'engin» sur les lieux mêmes de sa découverte. Le «colis suspect» était constitué de trois fusées de signalisation routière reliées à une minuterie. «Bombe» qui, selon le porte-parole de la police de Greenfield Park, l'agent Pierre Giroux, ne présentait absolument aucun danger potentiel. Ne pouvant causer ni dommages, ni blessures à quoi et à qui que ce soit.

S'agit-il de l'oeuvre d'un plaignant? Serait-ce l'oeuvre d'un ex-patient de l'aile psychiatrique? On l'ignore. L'agent Giroux a expliqué, hier à La Presse,



Les pompiers ont établi un cordon de sécurité aux abords de l'hôpital.

qu'une enquête a été instituée à ce sujet. Mais rien, pour le moment ne peut encore relier cette «bombe» à un possible conflit

entre un patient et la direction de l'établissement. Toujours est-il qu'une personne a appelé dans les minutes qui ont suivi la décou-

verte de l'engin et la mise en branle du processus d'urgence.

Du côté de l'hôpital, on a rapi-

dement déclenché le «Plan de désastre», faisant évacuer l'urgence et les services adjacents.

Jean-Pierre Montpetit, directeur général de l'hôpital Charles Lemoyne, a précisé, hier, au cours d'une rencontre avec La Presse, que l'opération avait été «menée rondement et sans panique aucune». A tel point qu'à 9h45 les activités avaient repris leur cours normal à l'hôpital. Il a reconnu que ce n'était pas de gaieté de coeur que cette opération avait été lancée, tout en rappelant qu'un exercice analogue, se tient tous les trois mois dans l'établissement.

Ainsi 42 patients se trouvaient alors à l'urgence (en observation ou en attente d'admission) ont dû être évacués sur des civières vers le gymnase de l'aide psychiatrique, seul endroit possible pour accueillir autant de personnes.

«A côté dans la salle de choc où les patients attendaient, on n'en avait aucun ce matin, a noté M. Montpetit. Ce qui est très rare.»

Une cinquantaine de patients de la clinique externe et tout le personnel de la buanderie, de la pharmacie, du service de readaptation (environ 75 employés), ont également dû être évacués.

M. Montpetit, tout en admettant que l'endroit où l'engin a été découvert était «très passant», ne peut toujours pas expliquer cette situation.

André Lahaie: trois ans de prison pour agressions sexuelles

GEORGES LAMON

Le juge Michel Mercier, de la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale), siégeant à Valleyfield, s'est rangé du côté de la Couronne, qui requerrait l'exemplarité et a condamné hier André Lahaie à trois ans de péniten-

cier. C'est du reste en présence de certaines de ses victimes que Lahaie, visiblement ébranlé, a entendu le prononcé de sa sentence.

Rappelons que Lahaie, un quinquagénaire des Cèdres, avait été arrêté en juin 1992, par des agents du détachement de Vaudreuil de la Sûreté du Québec et

par la suite, accusé d'attentats à la pudeur et d'agressions sexuelles, qui avaient été commis entre 1967 et 1992, sur ses deux soeurs, ses deux filles et sa belle-soeur (soeur de sa deuxième conjointe). Cette dernière, encore mineure, avait même donné naissance à un enfant mais dont Lahaie ne reconnaît pas la paternité.

Dès le 25 octobre 1993, au stade de l'enquête préliminaire, André Lahaie avait enregistré un plaidoyer de culpabilité. Le prononcé de la sentence avait été remis à deux reprises en janvier et le 17 février, en raison de l'encombrement du rôle au palais de justice.

Dans sa plaidoirie, Me Anne-

Andrée Charette, pour le ministère public, s'était notamment appuyée sur une décision rendue en septembre 1993, par la Cour d'appel de l'Ontario, dans un cas analogue. Agression sexuelle commise avec violence sur une seule victime et qui avait valu cinq ans d'emprisonnement à l'accusé.

Si la Couronne avait requis l'emprisonnement, compte tenu des cinq victimes, elle n'en avait pas pour autant fixé de quantum, le laissant à la discrétion du juge. Me Guy Lalonde, pour la défense, avait plutôt plaidé en faveur d'une peine de 18 mois à deux ans moins un jour de pénitencier. Alléguant par ailleurs que Lahaie ne possédait pas de casier judiciaire et qu'il avait entrepris une certaine thérapie.

Certes, Me Charette a admis qu'il s'agissait d'un dossier sombre et peu sympathique. Elle a noté à la charge de l'accusé qu'au cours des 25 années pendant lesquelles ces crimes avaient été perpétrés, Lahaie avait toujours été en relation d'autorité, en pouvoir de domination, sur ses victimes, elles, en position de faiblesse. Celles-ci, à l'époque toutes mineures, vivaient d'ailleurs sous le même toit que lui pendant toutes ces années de «soumission».

Quant à sa possibilité de réhabilitation, faisant suite à une tentative de thérapie, la poursuite reconnaît que Lahaie avait amorcé une certaine preuve de réhabilitation en vue d'une thérapie pour corriger sa déviance sexuelle admise, mais elle ne s'est faite qu'après la dénonciation à la police.

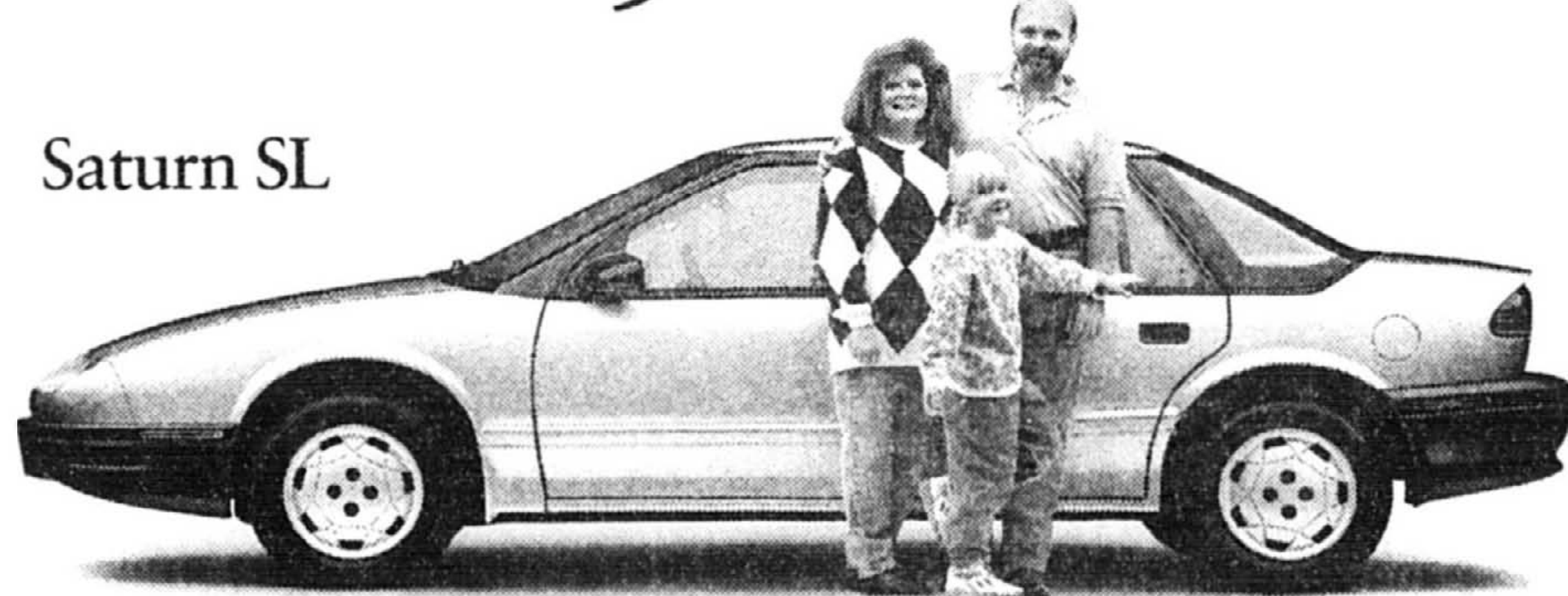
«L'admet qu'il est allé consulté le Centre local de services sociaux de Valleyfield, a expliqué hier à La Presse Me Charette, mais je doute fortement de sa volonté réelle de réhabilitation. Sa démarche était davantage commandée par la peur de la sentence. Il ne s'est pris en main qu'après s'être senti pris au piège. Aussi ai-je demandé l'exemplarité plutôt que la réhabilitation.»

Au cours de l'enquête policière, la conjointe de Lahaie n'avait pas voulu témoigner, minimisant même les faits reprochés à son conjoint, lui donnant plus souvent raison qu'à ses victimes. Bref, elle se trouvait toujours dans une «situation de dépendance» envers lui.

Pour sa part, Me Guy Lalonde, procureur de Lahaie, qui avait suggéré une sentence moins lourde, estime toutefois que la peine de trois ans est «raisonnable dans les circonstances» puisque son client aurait pu avoir davantage compte tenu de la fréquence, du nombre de victimes et de l'espace de temps au cours duquel les actes avaient été commis. Il a noté à la charge de Lahaie qu'il s'était prêt à une trentaine de rencontres au Centre de la famille de Châteauguay, durant sa liberté provisoire et même consulté un psychiatre pour le guérir de sa déviance.

La réponse de Saturn au fameux
«La vente sous pression, très peu pour moi, merci.»

Saturn SL



189 \$/mois. 36 mois.
Versement initial de 1 444 \$.

Chez Saturn, pas de pression, pas de cachotteries! Nos clients savent à quoi s'attendre parce que nous leur expliquons clairement les détails de notre plan de location. Les voici: Paiements basés sur la Saturn SL 94, radio AM/FM stéréo, sac gonflable côté conducteur, banquette arrière divisée rabattable, colonne de direction réglable, télécommande d'ouverture du coffre, essuie-glace à balayage intermittent, PDSF de 11 995 \$, excluant taxes, immatriculation



et assurances. Versement initial de 1 444 \$, premier paiement de 189 \$ et dépôt de garantie remboursable de 300 \$ requis à la signature du contrat pour un total de 1 933 \$ ou échange équivalent. Sujet à l'approbation du crédit. Kilométrage limité à 24 000 km par année; le coût du kilométrage excédentaire étant de 5 ¢ par km. Aucune obligation d'achat. Autres options et versements initiaux disponibles. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

L'automobile réinventée de toutes pièces.

SATURN SAAB ISUZU DE BLAINVILLE Blainville 437-6317

LAPRAIRIE SATURN ISUZU La Prairie 659-8994

DÉCARIE SATURN SAAB ISUZU Montréal 483-5555

HOHELAGA SATURN ISUZU Montréal 251-1552

WEST-ISLAND SATURN SAAB ISUZU Roxboro 684-3161

SATURN ISUZU SOREL-TRACY Tracy 746-1227

BOURASSA SATURN SAAB ISUZU Duvernay, Laval 385-9191

ROYAL SATURN ISUZU LaSalle 365-2195

GRAVEL SATURN SAAB ISUZU Montréal 861-2000

MONDIAL SATURN SAAB ISUZU Montréal 385-7222

GRENIER SATURN SAAB ISUZU Terrebonne 964-1374

Placement

SÉCURIBOURSE

Tout le potentiel de la bourse... sans les risques!



Faites-en votre REER!

Votre rendement est basé sur un indice boursier
et votre capital demeure garanti à 100%!
Selon le terme que vous choisissez, vous pouvez obtenir
jusqu'à 200% du rendement moyen!

1 an : 100% 3 ans : 150% 5 ans : 200%

C'est blindé!

Info : 1 800 463-REER (7337)

 **BANQUE
NATIONALE**

Notre banque nationale

 **TRUST
GÉNÉRAL**

Offert jusqu'au 23 mars 1994 ou jusqu'à épuisement du montant réservé par la Banque pour ce type de dépôt.

Le placement SécuriBourse est un dépôt émis par la Banque Nationale du Canada,
dont l'intérêt est calculé en fonction de la performance d'un indice boursier. Il est possible que l'intérêt payable à terme soit nul.

Règlement de comptes: le présumé meurtrier est ramené de Vancouver

MARCEL LAROCHE

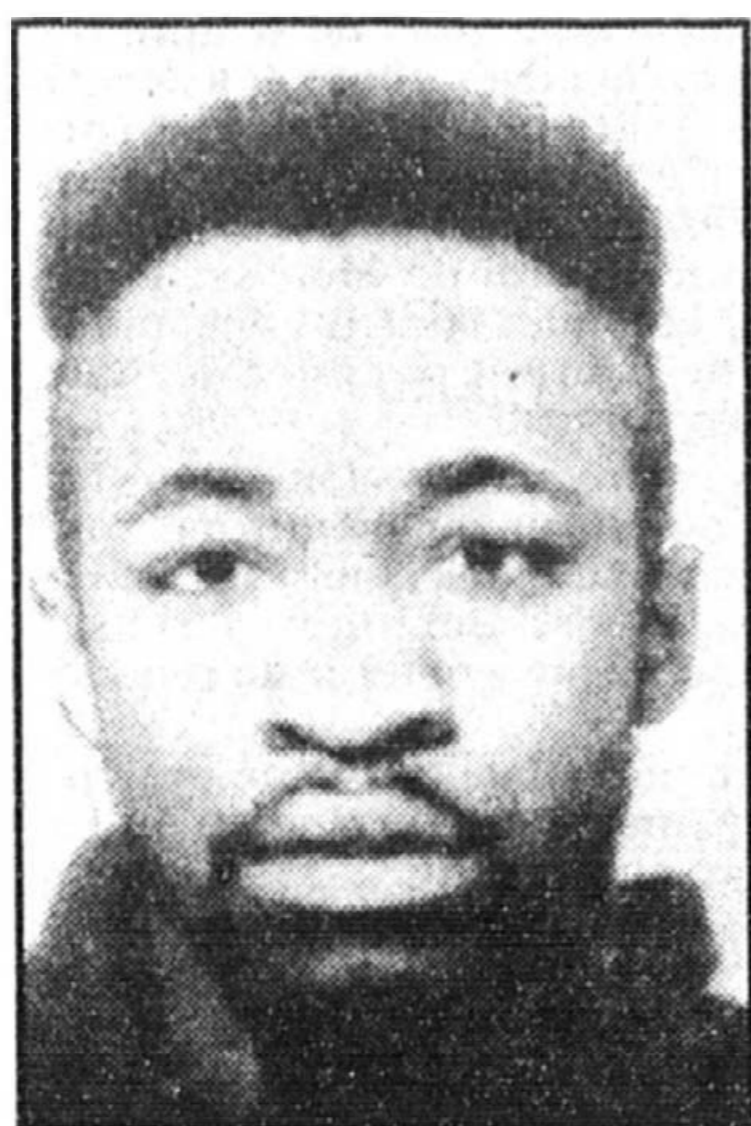
■ Avant de s'envoler le week-end dernier pour Vancouver où ils sont allés cueillir Jacques Cinous, recherché relativement à un assassinat commis il y a une vingtaine de jours dans la métropole, les policiers de la CUM avaient déjà sous verrous deux jeunes femmes soupçonnées de complicité après le fait dans cette funeste histoire de règlement de comptes.

Les deux présumées complices, Yolette Buteau, 18 ans, et Berline Adolphe, 20 ans, des « connaissances » de Jacques Cinous, un jeune dur à cuire de 23 ans d'origine haïtienne, auraient participé après coup au meurtre de Mikelson Vancol, abattu d'une balle à la tête, le jeudi soir 3 février dernier, à Montréal.

Le jeune Haïtien de 22 ans portait des gants chirurgicaux lorsqu'il a été découvert sans vie, gisant dans une fourgonnette abandonnée dans le parking d'une station-service située à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue Fleury, dans le nord de la métropole.

Des témoins avaient affirmé aux policiers de la CUM avoir tout d'abord entendu un bruit sourd provenant de l'intérieur du véhicule rapporté volé, pour ensuite apercevoir trois individus de race noire s'enfuir à toute vitesse.

Quelques jours après ce règlement de comptes, les enquêteurs de la section des homicides de la CUM connaissent déjà l'identité des trois occupants de la fourgonnette, dont Jacques Ci-



Jacques Cinous



Mikelson Vancol

nous, considéré comme un membre actif des gangs de rues du nord de Montréal.

Recherché en vertu d'un mandat d'arrestation pour meurtre, Cinous se terrait depuis quelque temps à Vancouver lorsque les policiers de cette localité l'ont épinglé samedi dernier.

En attente d'être rapatrié au Québec, Cinous était toujours détenu dans l'ouest du pays lorsque ses deux petites amies Yolette Buteau et Berline Adolphe ont été appréhendées au cours de la journée de dimanche par les sergents-détectives Guy Latulippe et Normand Hébert, des homicides de la police de la CUM.

Le vice-président d'un holding de Charles Bronfman coupable d'un délit d'initié

VVES BOISVERT

■ Mark Smith, le vice-président du holding Claridge, propriété de Charles Bronfman et Phyllis Lambert, a été déclaré coupable d'un délit d'initié, hier, en chambre pénale de la Cour du Québec.

Smith a été déclaré coupable par le juge Joel Guberman d'avoir acheté des actions de la société Sodisco en utilisant des informations privilégiées.

Il s'agit d'une décision importante, car c'est seulement la troisième du genre au Québec depuis 1988, quand la Commission des valeurs avait déposé des accusations semblables contre l'avocat montréalais Peter Blaikie, qui fut acquitté.

Le gestionnaire Smith, de Westmount, en sachant qu'une société cotée à la Bourse de Montréal (Sodisco) allait être vendue, s'est procuré avec son frère 4300 actions de la compagnie pour les revendre avec un profit de 12 900 \$.

A titre de vice-président de Claridge, un holding privé de Montréal qui possède plusieurs immeubles et sociétés, Mark Smith avait été approché par M. Michel Auger, de la société Sodisco, au mois de mars 1989.

Sodisco, une entreprise familiale de Victoriaville, était à vendre, et M. Auger croyait que Claridge pourrait se porter acquéreur de l'entreprise.

Le 9 mars 1989, Auger avait si-

gnalé à Smith qu'une transaction était imminente avec Unigesco, qui était intéressée à acheter 100 p. cent des actions de l'entreprise.

Comme par hasard, entre le 14 mars et le 20 mars, le frère de Mark Smith, Graham Smith, de Pointe-Claire, achetait 2000 actions de Sodisco à 7,50 \$. La mère des Smith, Mme Jane Atkinson, de Dorval, achetait 2300 actions entre le 10 mars et le 21 mars.

Aux enquêteurs de la CVMQ, Mme Atkinson devait dire qu'elle ignorait tout de ses transactions mobilières, qui étaient sous l'entier contrôle de ses deux fils.

De fait, Mark Smith utilisait le nom de son frère et celui de sa mère comme paravent pour acheter ces actions.

Quoi qu'il en soit, quand Sodisco a effectivement été achetée par Unigesco, le 27 mars, les actions ont été acquises à 10,75, ce qui représentait un profit appréciable pour les Smith (12 900 \$).

La défense (Me Harvey Yarosky) a fait témoigner des experts qui ont tenté de convaincre le juge Guberman que l'information obtenue par Mark Smith n'était en rien privilégiée.

Ces experts ont dit au juge qu'il n'est pas rare de voir des propriétaires d'entreprise faire courir la rumeur de la vente de leur compagnie cotée en bourse, afin de faire monter la valeur de leurs actions.

Ils se sont dits d'avis que le fait que ces informations n'étaient

pas publiques ne modifiaient d'aucune façon le marché.

Le juge Guberman, dans son analyse des témoignages, admet que l'expression utilisée par Auger dans sa conversation du 9 mars 1989 («Close to final») pouvait porter à équivoque et ne pas permettre de conclure assurément à l'imminence d'une transaction.

Mais l'ensemble de la preuve circonstancielle démontre que l'information d'Auger menait Smith à conclure à une seule possibilité: la vente de toutes les actions était une affaire de jours, pas une vague possibilité.

Simon, pourquoi, tout de suite après, les Smith se seraient-ils portés acquéreurs de 4300 actions de la société... Était-ce un simple coup de dé?

Après avoir passé en revue les auteurs et la jurisprudence (souvent favorable aux accusés dans ces causes difficiles), le juge Guberman déclare donc Mark Smith coupable.

Graham Smith, qui fait l'objet d'accusations similaires, subira son procès quand les procédures seront terminées contre son frère.

Mark Smith, dont la peine sera fixée aujourd'hui, est passible d'une amende d'au moins le double du profit qu'il a dégagé (donc 25 800 \$), jusqu'à un maximum théorique d'un million de dollars.

Me Yarosky a déclaré hier qu'il étudie sérieusement la possibilité d'un appel.

New Class
de **URAD**
protège vos **BOTTES** ainsi que tous vos **CUIRS, VINYLES ET SIMILICUIRS**
EN VENTE DANS LES GRANDS MAGASINS
Pour renseignements: **270-1453**

Fondation
L'Art de Vivre
Vous vous sentez seul(e), déprimé(e), fatigué(e)?
Vous désirez une meilleure santé? Venez redécouvrir votre vraie nature grâce à "Comment être en harmonie avec notre propre soi et l'univers?"
Nous vous invitons à assister à nos soirées d'information:
Lundi 21 févr. (en anglais - traduction en français)
Mardi 22 févr. (en français)
Mercredi 23 févr. (en français)
Hôtel Europa
Salle Tatra, 6e étage, à 19 h 30
1240, rue Drummond
Entrée gratuite
Informations: 288-1416
Cours: L'ATELIER L'ART DE VIVRE les 25, 26 et 27 février.

INF-IMPÔTS
J'ai déjà contribué à mon REER pour l'année 1993. Cependant, j'ai constaté que j'avais excédé ma limite de contribution de 2 000\$. Dois-je obligatoirement retirer le versement excédentaire?
Maintenant, il existe une certaine marge de manoeuvre qui vous permet une contribution excédentaire cumulative pouvant atteindre 8 000 \$ sans avoir à payer de pénalité, et ce, sans limite de temps. Ce qu'il faut se rappeler, c'est qu'on devra réduire nos contributions dans le futur afin de s'assurer de pouvoir réclamer le montant excédentaire comme contribution.
LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DU QUÉBEC

La santé de vos pieds on s'en occupe!
Orthèses plantaires
Chaussures sur mesure
Chaussures de confort
Analyse de la marche à l'aide des plus récentes technologies
Évaluation de la marche gratuite avec cette annonce (sur rendez-vous seulement)
Laboratoire d'orthèses et de prothèses
Médecus
5135, 10^e av. Montréal 525-3757
5050, St-Laurent Montréal 276-3691
300, Concorde est, Laval 667-5310
A L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS

Fin de soirée sur vidéo

GENEVA
Vidécassette VHS de qualité
rabais 59%
199
4.95
Jusqu'à 6 heures d'enregistrement. 44-8601

GENEVA
Magnéscope VHS avec programmation sur l'écran par la télécommande. 16-527

rabais \$50
229.95
279.95

- Des accessoires vidéo futés et pratiques**
- A) Rebobineuse 8 mm. Réduit l'usure de votre caméscope. 44-8719. 39.95
 - B) Vidéocassette 8 mm EHG. 441-8015. 11.99
 - C) Écran bloquant la fente de chargement du magnéscope. 44-8718. 5.95
 - D) Rebobineuse VHS. 44-8724. 29.95
 - E) Kit de nettoyage VHS TrackMate. 44-8059. 29.95

MEMOREX
Magnéscope 8 mm Hi-Fi stéréo idéal pour les utilisateurs de caméscope. 16-654
rabais \$130 **469.95**
599.95

OPTIMUS
Magnéscope VHS à quatre têtes de qualité supérieure. Télécommande. 16-624
rabais \$70 **379.95**
449.95

MEMOREX
F) RABAIS \$100. Combiné télé/lecteur vidéo. Télécouleur 9" portatif avec lecteur de cassette VHS incorporé. Télécommande. Alimentation CA ou 12 V CC. 16-411. Cour. 629.95. solde 529.95
G) RABAIS \$200. Combiné télé/magnéscope 8 mm. Télécouleur 5" portatif avec magnéscope 8 mm. Fonctionne sur CA ou 12 V CC. 16-409. Cour. 899.00, 699.00

Radio Shack
L'endroit totalement branché
DEMANDEZ LA VÔTRE! Une carte de crédit Radio Shack vous permet de faire vos achats sans tarder. Nous indiquons les prix de détail réels sans les taxes applicables. Nous rejetons toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques. Le magasin ou détaillant Radio Shack le plus proche est dans les pages blanches.
Expire le 28 février 1994

Brillant et handicapé: un cocktail peu prisé en temps de crise

RAYMOND GERVAIS

Depuis qu'il est au monde, Pierre Bélanger n'a jamais cessé de se battre. À l'aube de ses 28 ans, Pierre, victime d'un accident de naissance, se bat maintenant pour se dénicher un emploi après avoir perdu le sien l'an dernier lorsque la maison Henry Birks, durement frappée par la récession, a dû licencier quelque 300 employés et fermer la moitié de ses succursales.

Le cas de Pierre n'est certainement pas unique. Il y a des milliers de personnes qui se cherchent un emploi, mais le cas de Pierre diffère des autres parce qu'il est un batailleur-né, un défonceur de portes qui ne laisse aucune embûche lui barrer la route, même pas son handicap physique. Lorsque Pierre vise un but, il prend les moyens pour l'atteindre.

Lorsqu'il a vu le jour, le 1^{er} mars 1966, à l'hôpital du Sacré-Coeur, il a engagé son premier combat, celui de survivre lors de sa naissance. Sa mère a eu une grossesse tout à fait normale et lorsque le moment de l'accouchement est arrivé, le bébé s'est mal présenté et les médecins ont commis une grave erreur.

«Les médecins ont dû utiliser les forceps et ils ont tiré trop fort sur ma tête pour me sortir. J'ai eu le cou brisé au moment de l'accouchement. Dès lors, mes jours étaient comptés et mes chances de survivre étaient minces. Les médecins avaient d'ailleurs préparé mes parents au pire. Contre toute attente, je m'en suis sorti», a raconté à *La Presse* Pierre Bélanger, un technicien en informatique et programmeur.

Après s'être débattu pour survi-



Pierre Bélanger, ex-technicien en informatique et programmeur chez Birks, cherche un emploi.

vre, Pierre s'est battu pour apprendre à marcher et à parler. De l'âge de 15 mois à six ans, il a fréquenté l'hôpital Sainte-Justine quotidiennement pour des traitements de physiothérapie, d'ergothérapie et d'orthophonie. Il a toujours insisté pour étudier dans des écoles régulières avec des jeunes dits «normaux».

Paralysie partielle

Partiellement paralysé du côté droit à la suite d'un manque d'oxygène au cerveau lors de sa naissance, Pierre marche en titubant, ayant une jambe et un pied plus courts que l'autre. Il est aussi moins habile de la main droite et éprouve certaines difficultés d'élocution. Mais Pierre est brillant et cela se voit dans ses yeux.

Il est surtout extrêmement courageux et tenace. Ses études primaires et secondaires terminées, il s'est mis dans la tête de devenir informaticien et a réussi. Il détient présentement une attestation d'études en informatique du Collège du Vieux-Montréal. Il possède également sa propre automobile et il détient un permis de conduire depuis six ans.

Pierre est aussi un sportif accompli. Il a remporté pas moins de 60 médailles, dont 30 médailles d'or dans cinq disciplines sportives différentes, dont la course de 100 mètres, le lancer du poids, du javelot, du disque et de la quille lors des Championnats nationaux canadiens à Windsor, en 1987. Il a d'ailleurs manqué par un demi-point seulement la

chance de participer aux paralympiques de Séoul.

Depuis qu'il est tout petit, Pierre n'a cessé de rencontrer des obstacles sur sa route, mais comme il le dit si bien: «Quand on veut, on peut.»

Lorsqu'il a été embauché comme programmeur à l'usine d'argenterie chez Birks, en 1990, Pierre croyait bien avoir enfin trouvé sa voie et espérait pouvoir poursuivre sa carrière dans ce domaine. Engagé dans le cadre du programme fédéral Équité en emploi, Pierre est rapidement devenu l'homme de confiance de ses supérieurs, non seulement en tant que programmeur, mais aussi dans l'entretien des ordinateurs et imprimantes et parfois même dans la réparation des appareils.

Depuis qu'il a perdu son emploi, Pierre retire de l'assurance-chômage mais vers la mi-avril, ses prestations cesseront et il ne veut absolument pas vivre de l'aide sociale.

«D'abord, les revenus ne sont pas suffisants et je suis capable de travailler pour vivre, la société n'a pas à me faire vivre. Je suis compétent dans mon domaine, disponible et dévoué. Tout ce dont j'ai besoin, c'est qu'une entreprise me donne la chance de démontrer ce que je suis capable malgré mon handicap physique», a précisé Pierre.

Depuis qu'il a perdu son emploi l'an dernier, Pierre Bélanger a fait parvenir plus de 250 curriculum vitae à autant de compagnies dans la grande région métropolitaine, sans compter les innombrables appels téléphoniques afin de tenter de se dénicher un autre emploi.

Mais surtout, il obtient les mêmes réponses. «On n'engage pas pour le moment. On conserve vo-

tre CV et on vous téléphonera si une ouverture se présente.»

Pierre en a assez de se faire répondre la même chose et a décidé de prendre le taureau par les cornes. Cette semaine, il rencontrera M. Philippe Paradis, adjoint au député fédéral de Mercier, Francine Lalonde, pour lui demander s'il ne pourrait pas faire quelque chose pour lui.

Au bureau de la députée, on lui a répondu qu'on n'était pas une «agence de placement». Toutefois, Pierre Bélanger a réussi quand même à obtenir un rendez-vous.

Au bureau de la députée provinciale, même son de cloche: on l'a référé au CLSC...

Souffrances physiques et morales, Pierre en a enduré plus qu'à

son tour. Quotidiennement, il doit subir l'humiliation de personnes plus ignorantes que méchantes qui le prennent pour un handicapé mental. À cause de son problème d'élocution, on lui répond souvent bêtement dans les magasins lorsqu'il demande une information. On n'a jamais ce qu'il cherche ou on ne se donne pas la peine de le trouver pour lui. À sa démarche, certains le traitent de fou et des enfants prennent plaisir à foncer sur lui avec leur bicyclette.

Mais Pierre a appris avec le temps à surmonter toutes ces épreuves et c'est en riant qu'il raconte mille et un incidents à ce sujet. Pierre a le rire facile, mais ses proches vous diront que plus souvent qu'autrement, c'est en pleurant qu'il s'endort le soir.

La foi des parents en leur enfant donne des résultats

Presse Canadienne
SAINT-ÉTIENNE

Alexandre a deux ans et trois mois, des yeux bleus lumineux, une tignasse blonde, les joues pleines et la peau rose de la plupart des bambins de son âge. Une chose le distingue toutefois: il est gravement handicapé. Il est atteint d'une malformation congénitale au cerveau. Il ne dit ni «maman», ni «papa». Il ne marche pas non plus. Mais il a une chance: ses parents ont en lui une foi du genre de celle qui déplace les montagnes.

Et s'il ne marche pas, Alexandre se déplace néanmoins avec une énergie incomparable. «Hier (7 février), il a rampé 92 mètres», note avec fierté son père, Daniel

Lafontaine, 30 ans, superviseur dans une entreprise de technologie de pointe de Québec.

Tout un progrès. Il y a seulement six mois, le petit homme ne faisait comme tout de force que se retourner sur le ventre quand il était sur le dos. Et il parvenait sans plus à faire l'inverse.

Mais l'été dernier, Suzanne et Daniel Lafontaine ont décidé de sortir des sentiers battus du système. Ils sont partis pour le *Institute for the Achievement of Human Potential* de Philadelphie pour y apprendre une technique susceptible d'aider Alexandre.

Victime d'agénésie du corps calleux, une malformation cérébrale décelée à sa naissance, Alexandre avait suscité à peine plus que des haussements d'épaules de la part des spécialistes québécois qui, pour l'essentiel, s'entendaient pour dire qu'il n'y avait rien à faire. Très tôt, suivant la voie habituelle réservée à son état, il avait été dirigé vers le Centre Cardinal-Villeneuve pour y recevoir, en deux périodes de trois heures chaque semaine, des traitements de physiothérapie et d'ergothérapie. En 12 mois, les progrès d'apprentissage d'Alexandre n'ont pas été mirobolants: les méthodes conventionnelles du meilleur système ne peuvent donner que ce qu'elles ont, observe Suzanne Lafontaine, âgée de 29 ans.

«Nous savions qu'Alexandre pouvait faire plus. On le sait. Ça se sent. On le voit dans ses yeux. Les parents ont un *feeling* qu'un thérapeute ne peut saisir», reprend son père.

Mis au courant des méthodes de l'institut de Philadelphie par des relations vivant la même situation familiale, les Lafontaine choisissent donc de s'y rendre, fin juin 1993, pour y suivre un cours intensif avec des gens de partout dans le monde, y compris six autres familles québécoises.

«Avant d'aller là-bas, on est très sceptique. On va là parce que rien d'autre ne nous est offert. Le voyage nous a coûté 3000 \$. Ce n'est pas exorbitant. C'est à peu près le même prix qu'un voyage dans le Sud», souligne Daniel.

«La méthode de l'institut n'est pas magique, reprend-il. Elle est basée sur le fait que le cerveau, si un certain nombre de ses cellules ont été détruites ou sont mortes, va se réorganiser en fonction des stimulations qu'il reçoit. Ils (les spécialistes de l'institut) ne font pas de miracle. Ils nous disent comment faire. C'est du travail, du travail, rien que du travail.»

«Des le 19 juillet, Alexandre a commencé à ramper. Ce n'est pas un miracle. Il a travaillé. Les résultats continuent d'être excellents. Mais c'est énormément d'effort et d'organisation», constate Daniel Lafontaine.

Beaucoup de temps est effectivement consacré à Alexandre. Au point que Suzanne a laissé son emploi. Les Lafontaine ont dû également recruter des bénévoles, la plupart des concitoyens qui les assistent dans l'application du programme d'apprentissage américain.

Ils souhaitent de l'aide

Si l'entraide du milieu se manifeste effectivement, en revanche, le système d'État ignore les Lafontaine. «On est tout seul avec 15 bénévoles. On n'a aucun support financier, ni technique», déplore Daniel.

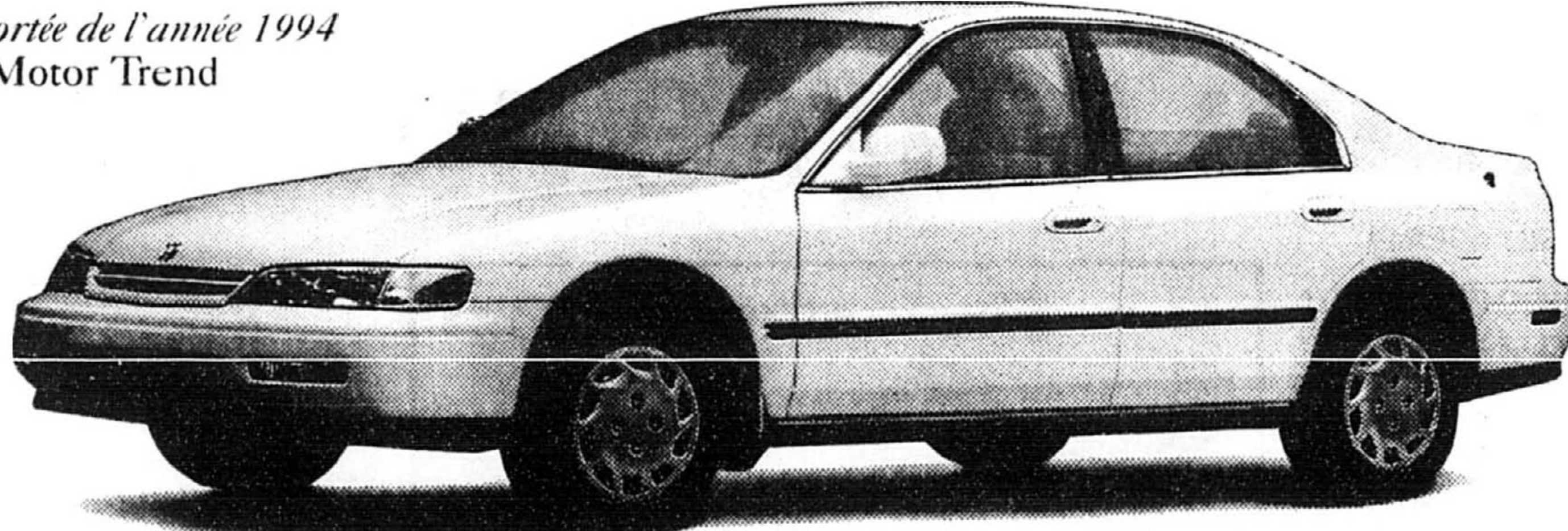
Ce n'est pas l'aspect financier de leur situation qui préoccupe les Lafontaine au premier chef. Un projet de recherche qui ciblerait l'apprentissage de leur fils, un technicien qui viendrait vivre le programme d'Alexandre avec eux, une banque de bénévoles qui serait constituée, un support technique, voir un accès à des ressources matérielles, par exemple un simple matelas d'exercice, voilà le genre d'aide qu'ils souhaiteraient éventuellement obtenir de l'État.

Mais quoi qu'il en soit, ils n'entendent pas lâcher. «Notre objectif, c'est la guérison complète. Il y en a qui vont dire que c'est utopique. Mais je ne m'occupe pas des autres», souligne le père.

Comme tous les enfants de son âge, Alexandre ne sait rien de l'engagement de ses parents envers lui. Mais il fait son bout de chemin à lui. Dès son réveil, il rampe résolument de sa chambre jusqu'à sa chaise haute dans la cuisine pour y recevoir son petit déjeuner. En attendant d'y aller sur ses deux jambes comme le souhaitent ses parents.

Oui, vous avez les moyens de posséder la voiture importée de l'année

Voiture importée de l'année 1994
Magazine Motor Trend



HONDA ACCORD LX

298\$*
36 mois

Caractéristiques de l'Accord LX:

- Résistance aux impacts latéraux (normes de 1997)
- Suspension indépendante à deux leviers triangulés aux 4 roues avec barre stabilisatrice avant
- Coussins gonflables avant gauche et droit
- Miroir sur les deux pare-soleil
- Direction et freins assistés
- Programmeur de vitesse
- Rétroviseurs télécommandés
- Télécommande verrouillable du coffre et de la trappe d'essence
- Conduits de chauffage à l'arrière
- Chaîne AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes, 4 haut-parleurs et antenne électrique
- Montre numérique à quartz
- Tableau de bord complet

HONDA ACCORD EX

358\$*
36 mois

Caractéristiques supplémentaires de l'Accord EX:

- Boîte automatique
- Climatisation sans CFC
- Vitres et serrures électriques
- Rétroviseurs à télécommande électrique
- Chaîne AM/FM stéréo de 50 watts avec lecteur de cassettes, 4 haut-parleurs
- Porte-gobelets
- Miroir éclairé sur le pare-soleil droit
- Freins à disque aux 4 roues avec système antiblocage en option
- Rétroviseurs et poignées de porte de couleur assortie à la carrosserie
- Bien entendu, comme toutes les Accord, la berline EX est protégée par la Garantie Sans Détour Honda de 5 ans ou 100 000 km.



* La ceinture de sécurité, on s'y attache. "PLAN 36" de vos Honorables Honda est offert par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Montants basés sur l'utilisation d'une berline Accord LX 1994 neuve à boîte manuelle (CD 561R), soit 298 \$ par mois durant 36 mois (paiement total de 10 728 \$), et d'une berline Accord EX 1994 neuve à boîte automatique (CD 563R), soit 358 \$ par mois durant 36 mois (paiement total de 12 888 \$). Versement initial de 2 500 \$, premier versement mensuel et dépôt de garantie exigibles dans les deux cas. Franchise de 72 000 km (une limite de kilométrage s'applique) S.A.C. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Au terme de la période de 36 mois, le client peut remettre la voiture au concessionnaire Honda ou l'acheter pour une somme déterminée d'avance. Le prix de location peut varier selon le concessionnaire. Informez-vous dès aujourd'hui chez un concessionnaire Honda. CHEZ LES CONCESSIONNAIRES PARTICIPANTS SEULEMENT

André Pratte



Plus

Chez les politiciens comme chez les enfants, on doit s'empresser de repasser la moindre froissure, pour éviter qu'elle ne devienne un mauvais pli. D'où l'importance de vous faire part de petits signes inquiétants perçus lors de la plus récente conférence de presse de Claude Beauchamp, il y a une dizaine de jours.

Mais d'abord, un fleur. Cette rencontre avec les journalistes devait permettre au candidat à la mairie de dévoiler le nom, le logo, et l'équipe de direction de son nouveau parti. On a pu voir que, déjà, la petite machine «beauchampète» est bien huilée. Dès leur arrivée au Monument national, les journalistes de la presse écrite ont reçu, en plus des habituels communiqués de presse, un logo en couleurs du nouveau parti, avec indications techniques sur les encres à employer. Pour leur part, les gens de la télé ont eu droit à une diapositive du logo. Des détails? Certes. Mais il y a de ces détails qui ne trompent pas. Une organisation de qualité dispose toujours d'une bonne équipe de communication. Les libéraux de Jean Chrétien traitaient les journalistes aux petits oignons, les conservateurs de Kim Campbell étaient arrogants et inefficaces.

Maintenant, le pot. La conférence de presse nous a permis d'apprendre tout ce que nous ne voulions pas savoir sur le logo d'Action Montréal. «Les deux masses sont très solides et s'intègrent l'une à l'autre pour former une poussée dynamique, inscrite dans un axe oblique et ascendant, bref résolument tournée vers l'avenir, nous expliquait un communiqué. En communication de masse, le bleu et le rouge demeurent des couleurs extrêmement efficaces.»

Malheureusement, on en a su davantage sur ce logo que sur le programme du nouveau parti. On me dira qu'il est encore tôt. Peut-être. Mais ne faut-il pas se méfier des gens qui entrent en politique sans idée précise de ce qu'ils veulent faire? Qui nous dit que l'on n'a pas affaire ici à un Brian Mulroney municipal?

M. Beauchamp est un très bon communicateur. Mais encore faut-il avoir quelque chose à communiquer. Pour l'instant, tout ce que fait cet ancien journaliste, c'est répéter des slogans: «Ça prend du changement», «Montréal a besoin d'action», «Il faut redonner espoir aux Montréalais». En communication de masse, les mots «changement», «action», et «espoir» demeurent extrêmement efficaces.

Ce qui est aussi très efficace, c'est d'attaquer les décisions douteuses prises par la bureaucratie «remesque». Là, M. Beauchamp est à son meilleur. Il y a dix jours, il dénonçait les bannières accrochées par la Ville pour identifier les arrondissements enfantés par l'administration Doré. «C'est du gaspillage éhonté, a-t-il soutenu. Les gens savent fort bien qu'ils vivent dans Villeray. L'argent serait mieux dépensé dans l'entretien des rues.» Nul doute que l'électorat sera sensible à ce genre d'arguments, même si les oriflammes en question n'ont coûté que 9000 \$.

M. Beauchamp a aussi attaqué les lenteurs de l'administration municipale dans le dossier de l'édifice de la Banque du Canada. On sait que la Banque a finalement déménagé à l'île des Soeurs. Partant de cet exemple, l'homme d'affaires devenu politicien a promis une administration plus souple, plus terre à terre. «Je suis en faveur de normes rigoureuses en matière d'architecture et d'environnement, a-t-il expliqué. Mais il faut appliquer ces normes avec célérité, avoir une approche dynamique. Il ne faut pas tout bloquer parce qu'il y a un plan d'urbanisme, qui a été préparé par des urbanistes qui ne sont même pas économistes.»

Claude Beauchamp dit qu'il sera un maire *hands on*, c'est-à-dire qu'il suivra de très près les dossiers. Des normes malléables entre les mains d'un maire *hands on*, cela ne vous rappelle pas quelque chose? Le RCM est arrivé au pouvoir justement parce que les Montréalais en avaient assez d'un développement anarchique, dicté par le maire le plus *hands on* de l'histoire.

Certes, Montréal en a assez de la dictature des urbanistes. Devrait-elle pour autant se soumettre à celle des économistes?

Ottawa enquête sur un Somalien au passé douteux

Presse Canadienne
OTTAWA

Le ministère de l'Immigration enquête sur des informations selon lesquelles un Somalien accusé de violations des droits — y compris un massacre de 400 civils — a été admis au Canada sur la base de fausses informations.

Hussein Sheik Abdirahman, qui a été ministre sous l'ex-dictateur somalien Mohamed Siad

Barré, est entré au Canada l'été dernier grâce au parrainage de sa femme, a confirmé la députée Mary Clancy, hier.

«Nous savons que cet homme a été accepté au pays en juin 1993, ce qui, tel que je le comprends, était avant notre arrivée au pouvoir», a dit Mme Clancy, qui est secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration.

En vertu de la loi, les membres et hauts fonctionnaires d'un gouvernement dénoncé par le Cana-

da ne peuvent entrer au Canada.

Abdirahman a été un personnage-clé du régime de Barré pendant plus d'une décennie, occupant les portefeuilles de la Justice, de la Défense et de Procureur général.

En juillet 1989, Abdirahman était ministre de la Défense au moment où ses troupes auraient présument abattu 400 protestataires, l'un des pires massacres de l'histoire de la Somalie.

Le gouvernement à l'époque

avait carrément démenti que le massacre ait eu lieu.

La femme d'Abdirahman, Fisa Tani, est entrée au Canada comme réfugiée. Il appert que sa requête pour faire entrer son mari au pays ne mentionnait pas les postes gouvernementaux que celui-ci a occupés.

Le porte-parole d'Immigration Canada, Gerry Maffre, a dit ignorer si des mesures pouvaient être prises contre quelqu'un qui fournit de fausses informations dans

une demande de parrainage.

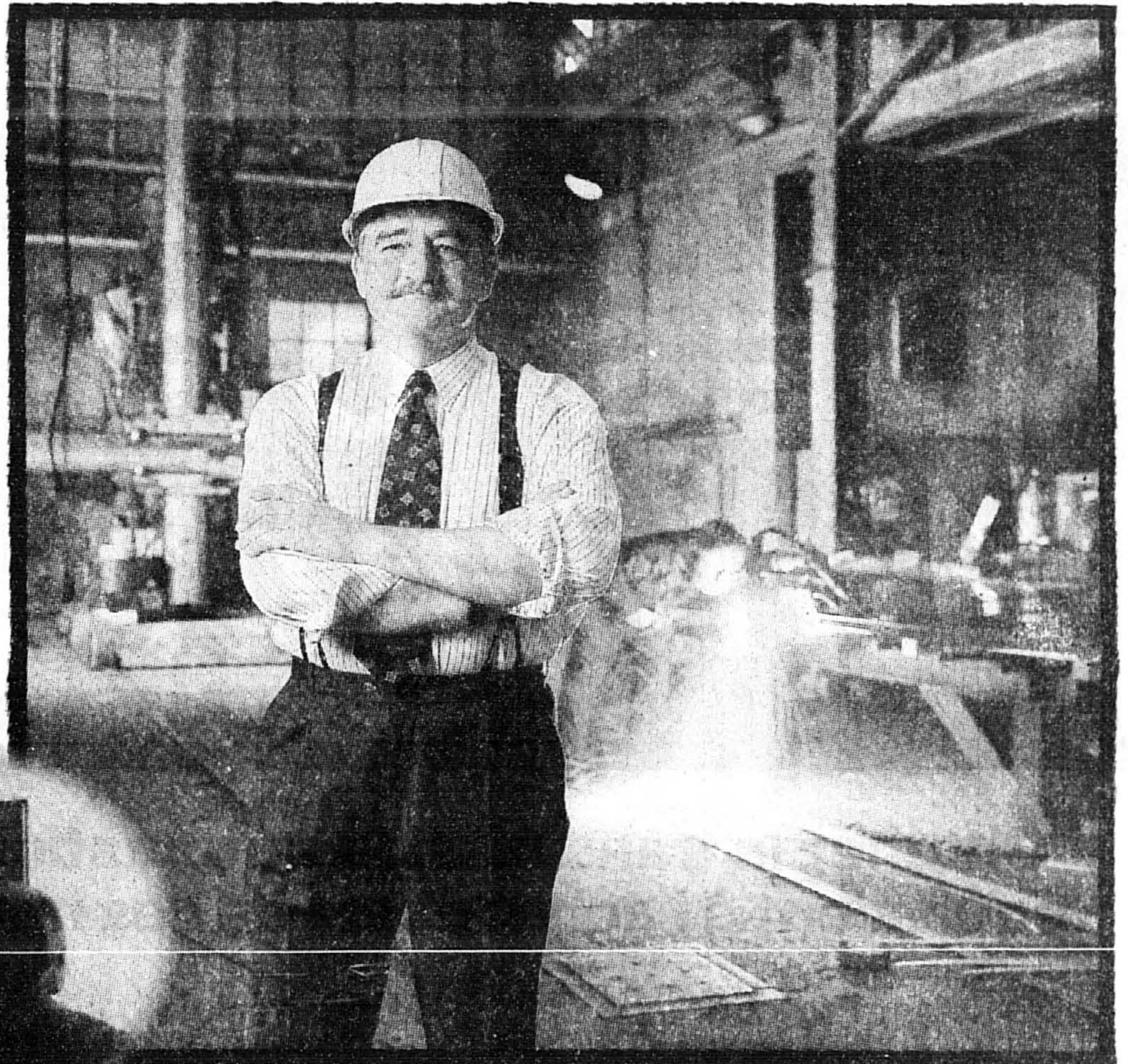
Mme Clancy a déclaré en Chambre que le ministère enquête sur les informations et déportera Abdirahman si elles s'avèrent fondées. Mais c'est un processus qui pourrait prendre des années, a admis M. Maffre.

Si le ministère constate qu'une personne est entrée au Canada sous de fausses représentations, il doit demander sa déportation devant un arbitre indépendant.

SÉRIE L'ÉPARGNANT REER TRUST ROYAL

«Le rendement de mon REER s'est amélioré depuis que je l'ai *diversifié* mais je me demande si je peux faire encore *mieux*.»

Antonio est prudent de nature. Toutefois, il est exigeant pour ce qui est de ses finances personnelles. Lorsqu'il s'est présenté au Trust Royal l'an passé, il n'était pas satisfait des taux d'intérêt sur les CPG. Mais il était également réticent à apporter d'importantes modifications à la composition de son portefeuille. Après de nombreuses discussions avec sa conseillère en épargne-retraite, Andrée Hudon, Antonio a acquis des parts de fonds d'actions canadiennes et étrangères. Cette stratégie s'est avérée fructueuse et constituera l'assise de la diversification du portefeuille REER d'Antonio en 1994.



Antonio Miniacci, directeur d'usine

Andrée Hudon, conseillère en épargne-retraite, Laval, Québec. Neuf ans d'expérience à titre de conseillère dans le domaine des REER. Solide formation en fonds communs de placement.

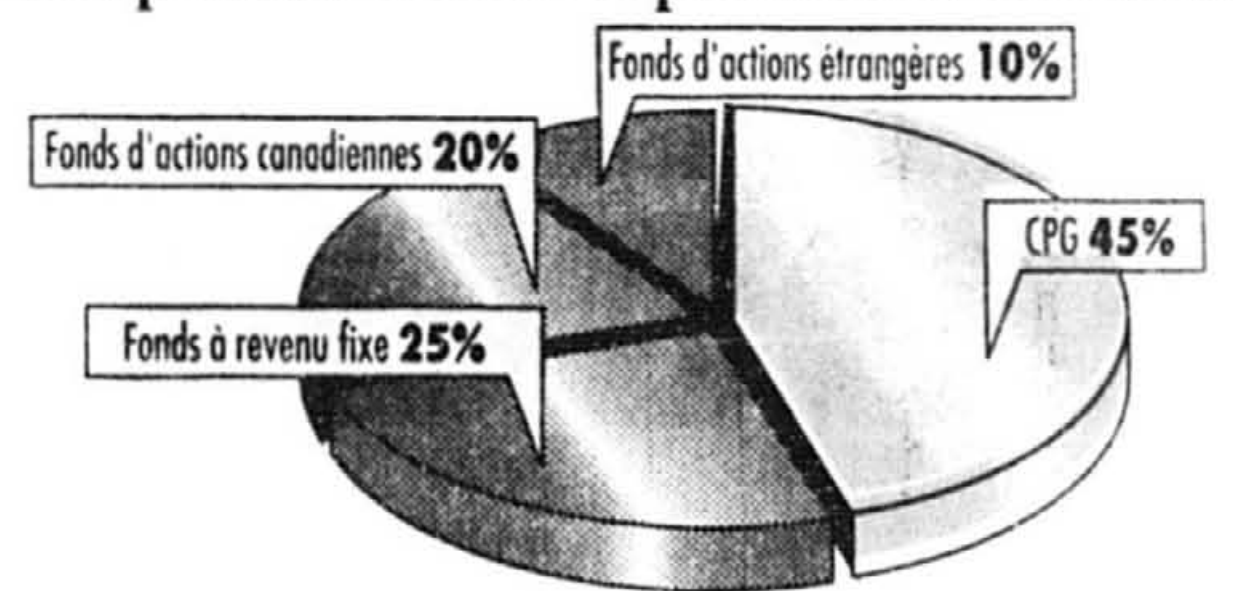


Rendement d'un an du portefeuille d'Antonio jusqu'au 31 décembre 1993*

12,6%

Taille du portefeuille : 52 000 \$

Composition révisée du portefeuille d'Antonio



Antonio consulte régulièrement Andrée Hudon pour revoir son portefeuille et apporter les rajustements qui s'imposent. Andrée reconnaît qu'Antonio est devenu un investisseur plus dynamique en vue d'atteindre ses objectifs en matière de rendement. Ils travaillent de concert à établir un portefeuille équilibré et bien diversifié offrant stabilité et rendements supérieurs... voici les résultats qu'ils ont obtenus en 1993 :

STRATÉGIE REER D'ANTONIO		
Fonds communs de placement et CPG du Trust Royal	Composition de portefeuille initiale (%)	Composition de portefeuille révisée* (%)
CPG	60	45
Titres à revenu fixe	20	25
Actions canadiennes	15	20
Actions étrangères	5	10
Rendement d'un an jusqu'au 31 décembre 1993	10,8%	12,6%
	Si Antonio n'avait pas modifié la composition de son portefeuille	Composition révisée du portefeuille d'Antonio
* Ces résultats antérieurs ne sont pas nécessairement garantis du rendement futur.		

Fort de son succès en 1993 et de la confiance que lui ont inspiré les résultats, Antonio augmente à 15 % la pondération de son portefeuille en actions étrangères en 1994.



UN MEMBRE DU GROUPE DE LA BANQUE ROYALE

Pour des relations d'affaires fondées sur le rendement

*Ce cas est fictif; toutefois, la composition révisée du portefeuille et les résultats obtenus reflètent les recommandations, au 31 décembre 1992, fondées sur le portefeuille type du Trust Royal destiné à l'investisseur qui mise essentiellement sur les titres à revenu. Les fonds communs de placement du Trust Royal sont vendus par les Services d'Investissement Trust Royal Inc., une filiale de la Compagnie Trust Royal (Trust Royal), et contrairement aux CPG, ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada. La Régie d'assurance-dépôts du Québec n'a pas garanti par le Trust Royal. D'importants renseignements sur les fonds communs de placement du Trust Royal sont consignés dans le prospectus simplifié dont vous pouvez obtenir copie dans l'une des succursales du Trust Royal. Les investisseurs devraient examiner ces documents attentivement avant de prendre une décision de placement. Valeurs liquidatives et rendements peuvent fluctuer.

Les locataires à petits revenus de Longueuil réclament à leur tour des logements sociaux

GEORGES LAMON

■ Après les locataires pauvres de Valleyfield, qui, au début du mois, se plaignaient des difficultés à se loger à un prix raisonnable, c'était au tour, hier, de ceux de Longueuil de lancer leur cri d'alarme avec leur « dossier noir » de la pauvreté.

À Longueuil, où 62 p. cent des ménages sont locataires, la situation est aussi « carrément dramatique » pour les locataires à petits revenus. Ainsi sur les 10 650 ménages locataires, qui consacrent 30 p. cent de leur revenu au logement, 5 145 d'entre eux (50 p. cent) font passer la moitié de leur revenu dans le paiement de loyer. Situation moins grave à Saint-

Hubert, ville voisine, dont la population est plus largement formée de propriétaires. Pourtant 2 170 ménages locataires (27 p. cent de la population) consacrent un pourcentage élevé de leur revenu à se loger. Plus de 50 p. cent, soit 1 185, déboursent plus de 50 p. cent (523 \$) pour leur logement.

Ce qui inquiète la Fédération des coopératives d'habitation de la Montérégie (FECHAM) et le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), c'est que les gouvernements ne font rien pour permettre à ces familles pauvres d'accéder à des coopératives d'habitation et encore moins à des logements sociaux.

Pour Louise Constantin, porte-parole du FECHAM, la situation se détériore de façon alarmante,

en particulier depuis que le gouvernement fédéral a cessé en janvier de coopérer à la construction de logements sociaux. Du côté municipal, même situation.

« L'administration du maire Roger Ferland, ne manifeste aucune volonté envers le développement de logements sociaux, a soutenu Mme Constantin. On veut même éviter d'en parler. À l'Office municipal d'habitation, il existe une liste d'attente de 1 100 à 1 200 noms. À Longueuil, nous recevons 25 demandes hebdomadaires de personnes qui souhaitent obtenir un logement décent à un prix raisonnable. Le plus difficile pour nous, c'est de dire qu'il n'y a pas de logements disponibles. »

De son côté, François Saillant, du FRAPRU, reproche également

à l'administration Ferland son refus de développer le logement social, même s'il admet qu'une coopérative d'habitation s'y implanterait sous peu.

« À Longueuil, les pauvres sont cachés, signale-t-il. Le maire devrait être plus sensible à l'égard des plus démunis. Mais non, l'administration s'occupe plus des riches, elle préfère attirer la population riche dans les secteurs de Collectivité nouvelle et du Parcours du Cerf que de s'occuper de la population pauvre. »

Dans son esprit, il faudra au moins 5 000 logements sociaux d'ici l'an 2000 pour répondre aux cas les plus dramatiques.

François Saillant a rappelé que la construction de logements sociaux remontait à il y a deux ans. Certes, il admet qu'on ne peut pas demander aux propriétaires des logements mal en point, de « ne pas faire d'argent ». Mais si l'on ne peut demander à ces propriétaires de louer convenablement les gens, c'est aux gouvernements de « prendre une place beaucoup plus grande dans ce secteur ».

Les vœux égaux du Barreau canadien

Presse Canadienne
JASPER

■ L'Association du Barreau canadien a continué hier à discuter des moyens de rendre la profession juridique plus égalitaire.

Les délégués à l'assemblée du Barreau ont débattu de différentes résolutions visant à faciliter l'intégration des femmes, membres des minorités raciales et personnes handicapées dans la profession.

Mais cela ne va pas sans heurt.

Ces résolutions sont issues d'un rapport fouillé déposé l'an dernier par l'ex-juge de la Cour suprême Bertha Wilson, dans lequel elle affirmait que la profession était majoritairement masculine, blanche et sexiste.

Première résolution soumise au vote, hier: renverser une décision, prise la veille, à l'effet de réclamer la tenue d'une enquête sur le racisme dans le milieu du droit.

On voulait ainsi s'assurer que l'enquête ne puisse débiter tant qu'on n'aurait pas déterminé ce qu'elle coûterait. Mais par crainte des doutes que cela pourrait susciter sur la volonté de changement des délégués, on a finalement amendé la résolution, qui oblige maintenant le Barreau à aller de l'avant avec l'enquête dès que son financement sera assuré.

Une autre controverse a surgi autour d'une autre résolution proposant que le Barreau identifie ses membres appartenant à des groupes minoritaires. Plusieurs avocats ont exprimé la crainte que cela ne conduise à étiqueter des gens par leur race ou leur ethnicité, et que cela pourrait être jugé offensant.

Mais plusieurs autres ont avancé qu'il y avait moyen de procéder à une enquête discrète et que cela serait bien accueilli par les groupes qui souhaitent une plus grande reconnaissance.

La résolution a finalement été adoptée.

D'autres ont aussi été endossées. On a notamment suggéré de trouver les façons d'identifier le degré d'implication des femmes dans le Barreau; de soumettre la question d'une structure tarifaire spéciale pour les femmes à un groupe de travail, pour étude plus poussée; d'établir un conseil consultatif pour mieux saisir les besoins des personnes handicapées.

Mais des délégués ont soutenu que certaines de ces résolutions étaient discriminatoires à l'endroit des hommes.

Le Barreau poursuivra les débats aujourd'hui, jour de clôture de son congrès de trois jours.

Ancien vicaire accusé d'attentat à la pudeur

Presse Canadienne
RIVIÈRE-DU-LOUP

■ Un ex-vicaire de la municipalité de Squatec, dans le Bas-Saint-Laurent, Charles-Aimé Langlois, 72 ans, devra subir son procès le 20 avril sous des accusations d'attentat à la pudeur relativement à des événements survenus il y a 35 ans.

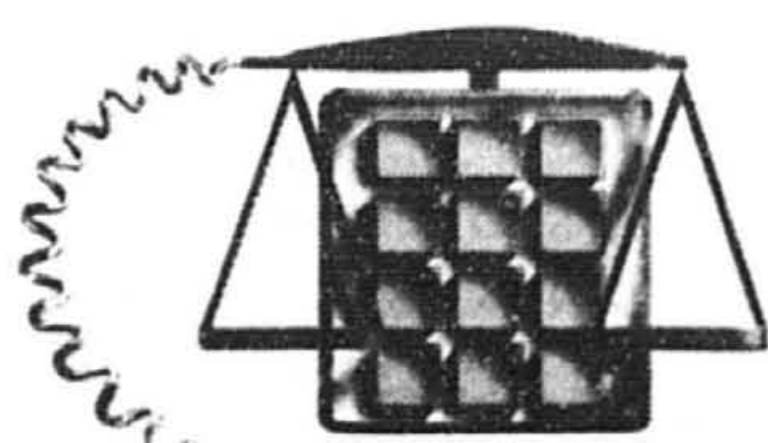
Lors de la comparution vendredi dernier au palais de justice de Rivière-du-Loup, l'ex-vicaire à la retraite a renoncé à son enquête préliminaire pour être renvoyé directement au procès.

La plainte a été déposée par une ancienne résidente de Squatec, Mme Thérèse Caron, âgée de 52 ans, qui vit maintenant à Calgary, en Alberta.

Les gestes reprochés à l'ex-vicaire seraient survenus entre 1953 et 1958, au moment où Mme Caron était adolescente.

Tout droit aux renseignements

avec le



TÉLÉPHONE JURIDIQUE

UN SERVICE GRATUIT

845-0888 ou 1 800 663-6366

(région de Montréal) (autres régions du Québec)

Pour refléter les changements les plus importants apportés dans notre quotidien par la réforme du Code civil du Québec, le Téléphone juridique a ajouté les 25 sujets suivants à la centaine qu'il traitait déjà :

801 Qu'est-ce que le Code civil ?	850 Le testament et le divorce
820 Le bon Samaritain	860 La responsabilité des héritiers envers les dettes de la succession
134 Contrat d'entreprise ou de service	1210 Les soins de santé
165 Faut-il signer ou non certains contrats ?	1220 Les soins donnés aux mineurs
177 La perte ou le vol d'un bien dans un hôtel	1230 La participation à la recherche médicale
186 Les jeux et les paris	1240 Le don d'organes
371 Comment changer de nom	1250 Les nouvelles techniques de reproduction
390 Les actes de naissance, de mariage et de décès	1260 Le placement d'une personne atteinte de maladie mentale
391 Comment obtenir des copies des actes de naissance, de mariage et de décès	1320 Comment constituer une compagnie
515 L'achat d'un immeuble résidentiel	1330 La vente d'une entreprise
575 Le Bureau de la publicité des droits	1340 Le crédit-bail
630 Le rôle du liquidateur de la succession	1350 L'hypothèque sur les meubles
840 L'expression d'une préférence lors du partage de la succession	

Tous les jours, à toute heure, composer ces numéros pour écouter, sans frais, un enregistrement sur l'un des sujets traités.

Le Téléphone juridique est offert par le Centre de droit préventif du Québec, le ministère de la Justice du Québec et la Société québécoise d'information juridique.

Misez sur les jeunes. Embauchez des étudiants.

Dans le cadre du programme d'emplois d'été pour étudiants du gouvernement du Canada, les organismes de tous genres peuvent demander des subventions en vue de créer des emplois d'été.

Présentez votre demande dès maintenant au Centre d'emploi du Canada le plus près dont vous trouverez l'adresse sous la rubrique Emploi et Immigration Canada des pages bleues de l'annuaire téléphonique.

Défi 94

LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE POSTÉES AU PLUS TARD LE 11 MARS 1994.

Note : La date limite peut varier. Veuillez communiquer avec le Centre d'emploi du Canada le plus près pour obtenir des précisions.

Développement des ressources humaines Canada Human Resources Development Canada

Canada

Février VA ÊTRE CHAUD!

DES OFFRES Automatiques

Obtenez la transmission automatique ou un rabais équivalent à l'achat d'une de ces nouvelles Mazda!*

Protégé



TRANSMISSION AUTOMATIQUE ou RABAIS ÉQUIVALENT DE

900\$

MX-3 Precidia



TRANSMISSION AUTOMATIQUE ou RABAIS ÉQUIVALENT DE

900\$

626 Cronos



TRANSMISSION AUTOMATIQUE ou RABAIS ÉQUIVALENT DE

950\$

MX-6 Mystère



TRANSMISSION AUTOMATIQUE ou RABAIS ÉQUIVALENT DE

1000\$

SÉRIE B



rabais minimum de 1200\$**

Vite! Les transmissions automatiques partent à vue d'oeil!

* Cette offre de transmission automatique ou rabais équivalent est d'une durée limitée et s'applique aux Protégé, MX-3 Precidia, 626 Cronos et MX-6 Mystère neuves achetées et livrées chez les concessionnaires Mazda participants à compter du 4 février 1994. Le rabais équivalent est de 900\$ pour le Protégé et la MX-3 Precidia, de 950\$ pour la 626 Cronos et de 1000\$ pour la MX-6 Mystère. ** Le rabais minimum de 1200\$ s'applique aux camionnettes de série B 1994. La participation du concessionnaire est de 50%. Cette offre ne peut être jumelée à une autre. Les stocks sont limités et peuvent être différents d'un concessionnaire à un autre. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

mazda

Je me sens bien

Albi Mazda

3300, boul. Ste-Marie

Mascouche

474-2481/2

Ami Auto Inc.

276, boul. d'Anjou

Châteauguay

692-9600

Armand Quérin

Automobiles Ltée

1530, Chomedey Blvd.

Laval 688-4787

Autoron Inc.

2344, Labelle

LaFontaine

436-8211

Avo Auto Inc.

4815, rue Buchan

Boucherville

737-7373

Blondin Automobiles Ltée

6464, boul. Henri-Bourassa Est

Laval

324-9100

Bourassa Mazda

1623, boul. St-Martin est

Laval

385-9595

Chambly Mazda

830, boul. Perigny,

Chambly

658-6623

Concept Mazda

1540, rue Ampère

Boucherville

449-7929

Delisle Auto Ltée

2815, rue Sherbrooke Est

Longueuil

523-1122

Gareau Mazda

10175, rue Papineau

381-3987

Jacauto Ltée

3612, boul. St-Jean

Dollard-des-Ormeaux

626-8120

Lachine Mazda

2895, rue Notre-Dame

Lachine

637-1153

Lachute Mazda

20 Principale,

Lachute

562-8808

Lacroix Automobile Ltée

1004, Route #117

Val-David

322-3937

Le Domaine de l'Auto

P.A.T. Ltée

12210, Sherbrooke Est

Point-aux-Trembles

645-1694

Les Automobiles

Mazda de Repentigny

782, rue Notre-Dame

Repentigny

654-5259

Longueuil Mazda

60, boul. Roland Thérien

Longueuil

928-2000

Mazda 2-20

1, boul. Don Quichotte

Ille Perrot

453-7220

Mazda de Blainville

738, Boulevard Labelle

Blainville

437-8000

Mazda Casavant

3190, Cusson

St-Hyacinthe

774-1345

Mazda Gabriel

5333, St-Jacques Ouest

484-7777

Quintin Automobile Inc.

385, rue Laberge

St-Jean-sur-Richelieu

349-6767

St-Constant Auto Ltée

48, rue St-Pierre

St-Constant

632-0700

Les Automobiles

Daniel Blanchette Inc.

2305, Rte. Marie-Victorin

Tracy

743-1211

Mazda Drummondville

1295, boul. St-Joseph

Drummondville

477-5566

Mazda Joliette

560, Route 131

Joliette

752-1212

Mazda Valleyfield

3333, Mgr. Langlois

Valleyfield

377-5533

Une ex-employée volait le Dr Guylaine Lanctôt

ANDRÉ CÉDILOT

Une femme de 41 ans doit comparaître en Cour du Québec, aujourd'hui, pour avoir soutiré frauduleusement 231 000 \$ au célèbre docteur Guylaine Lanctôt, spécia-

lisée dans le traitement des varices.

Employée au service de la comptabilité de la firme Le Groupe Guytôt inc., Diane Lavoie-Thomas aurait détourné l'importante somme d'argent en moins de trois ans, entre mars 1990 et août 1992, à l'aide d'une série de 98 chèques portant la signature factice de la phlébologue.

L'escroquerie a été mise au jour par une autre employée de l'entreprise médicale quelques mois après que Mme Lavoie-Thomas eut été mise à pied le 18 septembre 1992 pour des raisons de... restrictions budgétaires.

Ne doutant aucunement qu'elle se remplissait les poches en catimini, les patrons de la compagnie avaient même requis ses services pendant deux jours, à la fin de septembre 1992, pour fermer les livres comptables!

Tout le personnel est restée bouche bée le 5 novembre suivant quand des vérifications ont relevé des dépenses mensuelles ont démontré que Diane Lavoie-Thomas avait émis des chèques dans un compte de banque fermé depuis deux ans, en imitant la signature du docteur Lanctôt.

Intrigués, Mme Lanctôt et son adjoint administratif ont immédiatement convoqué l'ancienne employée pour lui demander des explications. Après discussion, elle acceptait de rembourser un peu plus de 20 000 \$.

Poussant plus loin leurs recherches, les dirigeants de Guytôt ont eu la désagréable surprise de constater que les combines de Mme Lavoie-Thomas duraient depuis près de trois ans, et qu'elle avait empêché en catimini plus de 200 000 \$.

Il n'en fallait pas plus pour déposer une plainte officielle à la brigade des fraudes de la police de la CUM, dirigée par le lieutenant Émile Bisailon.

L'enquête du sergent-détective Richard Roy aurait par la suite démontré que la prévenue utilisait les fonds détournés pour faire la belle vie: repas au restaurant, vêtements neufs, vacances à Walt Disney World, en Floride, etc.

La docteur Guylaine Lanctôt est surtout connue du public québécois pour ses nombreuses interventions dans les médias concernant la façon de soigner les varices. Elle dirige des cliniques à Montréal, Laval et Toronto.

Mme Lanctôt a aussi tenté sa chance aux États-Unis, où elle a ouvert au moins deux cliniques, dont une à West Palm Beach. Ces établissements ont depuis fermé leurs portes.

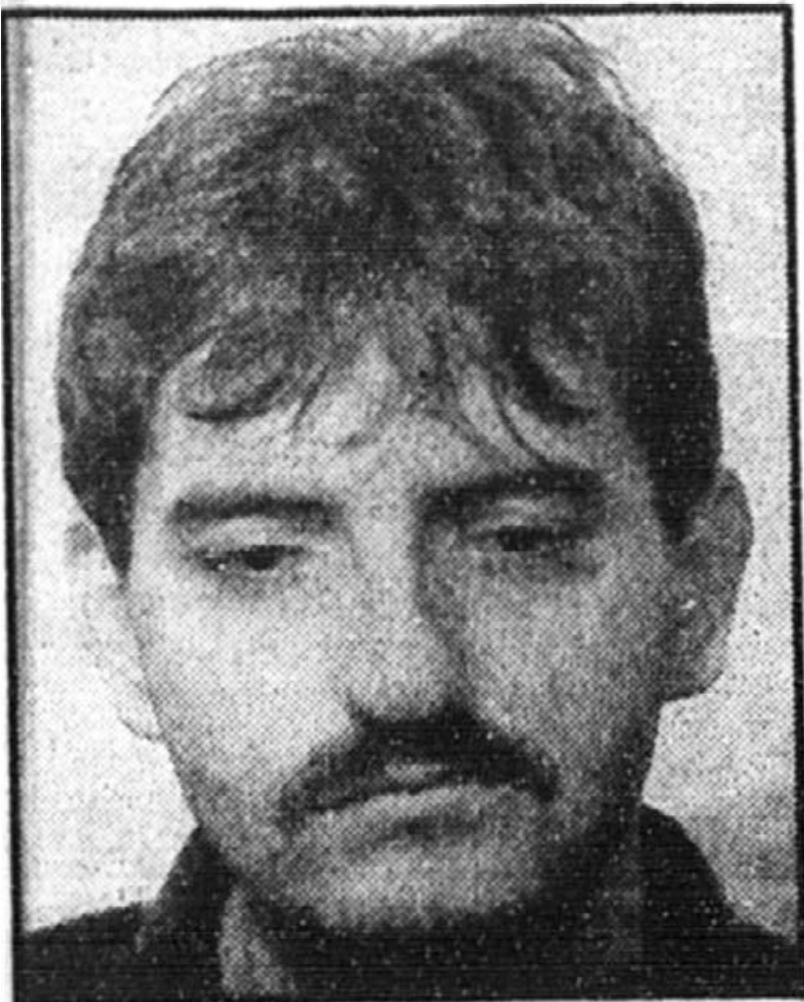
INF-IMPÔTS

Je n'ai pu contribuer la somme maximale à mon REER en 1991 et 1992. Combien puis-je contribuer en 1993?

Étant donné que depuis 1991 on peut reporter la partie inutilisée des contributions permises durant une année aux années suivantes, votre contribution maximale permise pour 1993 consistera en la partie inutilisée de vos contributions permises des années 1991 et 1992 plus 18% de votre revenu gagné en 1992, soit votre contribution régulière de l'année 1993.



LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DU QUÉBEC



Stéphane Déry
Neuf vols en neuf jours: fini
ÉRIC TROTTIER

La police de la CUM a résolu neuf vols à main armée commis en neuf jours en mettant la main au collet d'un héroïmanie qui venait à peine de sortir de prison.

Stéphane Déry, 25 ans, a été arrêté dimanche par un patrouilleur du poste 52, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, qui l'a reconnu au volant d'une voiture volée.

Déry avait été libéré de prison le 9 février, après avoir purgé seulement une des sept années de prison pour lesquelles il avait été condamné en novembre 1992 pour une série de... 18 vols de banque. Aussitôt sorti, il s'est remis au boulot.

Le premier hold-up a été perpétré le 11 février; le dernier, samedi, dans une Banque de Montréal du centre-ville.

En neuf jours, Déry est soupçonné d'avoir commis pas moins de neuf vols à main armée!

Les sergents-détectives Michel Lebeau et Louis Lavigne, sous la direction du lieutenant-détective Donald Côté, de la section des vols qualifiés de la CUM, n'ont pas mis de temps à le reconnaître: Déry ne portait pas de cagoule lors de ses hold-up.

La plupart du temps, il se présentait en prétendant avoir une arme sur lui. Samedi dernier, il a même menacé de tuer un client, si la caissière n'obtempérait pas à ses ordres. Chacun de ses vols lui a rapporté quelques centaines de dollars. L'argent servait à lui procurer des doses d'héroïne, croit la police.

Les policiers avaient failli l'attraper dans une cache située rue Sainte-Catherine, la semaine dernière, dans le quartier Hochelaga, mais quand ils sont arrivés, il avait déguerpi.

Sa photo a été diffusée à tous les policiers, ces derniers jours, à la suite de ses plus récents vols. C'est ainsi qu'un patrouilleur attentif du poste 52 l'a reconnu à bord d'une auto volée, dimanche, au coin des rues Hochelaga et Davidson.

Un fraudeur du BS en prison

Presse Canadienne
QUÉBEC

Un homme de 62 ans, Raymond Lagueux, de Québec, a été condamné hier en cour du Québec à un an d'emprisonnement pour avoir fraudé l'aide sociale de 90 215 \$ sur une période de 11 ans.

Il devra également respecter une période de probation de trois ans et, éventuellement, rembourser la somme dérobée.

Bien souvent les fraudeurs de l'aide sociale s'en tirent avec des amendes, mais dans ce cas-ci, le juge Hubert Couture a décidé d'imposer une sentence exemplaire à l'accusé.

Selon le juge, l'aspect exemplaire de la sentence tient au fait que le crime s'est déroulé sur une longue période (du 1er janvier 1983 au 31 décembre 1993), que M. Lagueux l'a commis de façon préméditée et l'a répété mensuellement.

De plus, M. Lagueux semble éprouver peu de regret pour les gestes posés et se trouve financièrement dans l'impossibilité de rembourser cette somme.

M. Lagueux, un père de famille de sept enfants et veuf depuis un an, avait plaidé coupable, le 18 janvier, à cette accusation de fraude après avoir été l'objet d'une dénonciation. Il était garde en détention depuis cette date.

Avant 1983, il avait bénéficié de l'aide sociale, mais à partir de cette date il travaillait périodiquement. Il a cependant continué à profiter de son allocation même si sa situation économique avait changé.

BAS PRIX AVANT TOUT!

BUREAU EN GROS
Articles de bureau • Bas prix d'entrepôt

PAPIER THERMIQUE
HAUTE SENSIBILITÉ
N°14478
Rouleau 8 1/2" x 98".
Centre 1/2".
1089*

Cutting
POUR MACHINE À ADDITIONNER
N°14481
2 1/4 x 2 3/4". Simple.
599*
20 ROUL/PAQ.

ENVELOPPES COMMERCIALES
N°10
N°15928
4 1/8 x 9 1/2".
24 lb. Blanc.
479*
BTE/500

PAPIER INFORMATIQUE
N°14315
Uni; blanc. 2200 feuilles par boîte.
Feuille simple. 40M. 9 1/8 x 11".
1349*

PAPIER À COPIES
Papier 20 lb. Blanc.
5000 FEUILLES/BTE
LÉGAL N°14337
2277* **2999***

PAPER MATE
STYLOS FLEXGRIP
Corps caoutchouté à prise nervurée.
Rechargeables.
769
DOUZE

FaberCastell
MARQUEURS CADOMARK INDELEBILES
N°19961
Corps en métal.
Pointe biseautée.
Noir.
1499
DOUZE

SANFORD
SURLIGNEURS MAJOR ACCENT
Jaune fluorescent (11607)
Rose (11610)
579*
DOUZE

RUBAN INCOLORE TESA
N°14180
18mm x 33m.
699*

MACHINES EN GROS, BAS PRIX D'ENTREPÔT!

<p>Advantage! Explorer ORDINATEUR BLOC-NOTES 486SX/25 de AST N°20287 • Processeur 486SX/25MHz Intel • Mémoire vive 4 Mo, à expansion interne de 20 Mo • Unité de disquette 1.44 Mo • Clavier de 120 Mo • Carte vidéo à bus local intégré • Écran 9.5" à affichage CL contre-éclaire • Carte vidéo à bus local intégré • Feuille pour carte PCMCIA Type III • Logiciel DOS, Windows et Winfax • Garantie d'un an (détails au magasin) 2399\$</p>	<p>SHARP TELECOPIEUR NX-1 N°20258 • Téléphone à plusieurs fonctions. • Copie et impression simultanées. • Aide-mémoire électronique • 20 numéros mémorisés 369\$</p>	<p>Canon FAXPHONE 16 N°18055 • Alimentation 10 feuilles • Télécopieur/telephone à commutateur auto • 20 numéros à composition 1 touche • Adhésif à collage • Soudure, facile à voir • Accepte toutes les cartes de papier 96 (en sus) • Garantie d'un an 399\$</p>	<p>Canon FAXPHONE 50-II À COUPE-PAPIER N°18174 • Coupe-papier automatique • Alimentation 10 feuilles • Télécopieur/telephone à commutateur auto • 16 numéros à composition 1 touche 499\$</p>	<p>Panasonic TELECOPIEUR PANAFAX FX-360 N°12255 • Accepte papier standard • Impression à jet d'encre • Alimentation 20 feuilles • Mémoire 12 pages 999\$</p>	<p>ACCESSOIRES POUR TÉLÉPHONE</p> <p>MICROCASSETTE 0A467 30 MIN. N°11528 399</p> <p>MICROCASSETTE 0A468 60 MIN. N°11539 499</p> <p>CORDON 0A368 14' TON IVROIRE N°11548 399</p> <p>CORDON 0A369 25' TON IVROIRE N°11535 499</p> <p>RALLONGE 0A364 25' TON IVROIRE N°11530 499</p> <p>FICHE/FICHE DE RALLONGE 0A366 25' TON IVROIRE N°11562 499</p> <p>FICHE DOUBLE N°19402 299</p> <p>FICHE EN "1" 2 LIGNES N°11554 399</p> <p>FICHE PIVOTANTE 0A364 N°19417 499</p> <p>MESSAGE INTERRUPTEUR DE 0A299 POUR RÉPONDRE N°11558 599</p>
<p>Advantage! Explorer ORDINATEUR BLOC-NOTES COULEUR 486SX/25 de AST N°20369 • Processeur 486SX/25MHz Intel • Mémoire vive 4 Mo, à expansion interne de 20 Mo • Unité de disquette 1.44 Mo • Clavier de 120 Mo • Écran couleur à affichage matriciel passif à double lecture • Vidéo à bus local intégré • Feuille pour carte de genre PCMCIA Type III • Logiciel DOS, Windows et Winfax • Garantie d'un an (détails au magasin) 3499\$</p>	<p>SAMSUNG TELECOPIEUR FX-500 N°17345 • Alimentation 10 feuilles • Télécopieur/telephone à commutateur auto • 20 numéros mémorisés • Interface pour répondre 349\$</p>	<p>SHARP TELECOPIEUR UX-184 À COUPE-PAPIER AUTO N°20282 • Alimentation 10 feuilles • Télécopieur/telephone à commutateur auto • 20 numéros mémorisés 499\$</p>	<p>Panasonic TELECOPIEUR PANAFAX PX-150 PANAFAX N°19668 • Coupe-papier auto • Alimentation 10 feuilles • Télécopieur/telephone à commutateur auto 539\$</p>	<p>aurora CALCULATRICE B-51 N°11262 • Modèle de base à très grand affichage • CL 8 chiffres • Mémoire indépendante 3 touches • Touches de pourcentage, racine carrée et changement de signe 599</p>	<p>aurora CALCULATRICE DB453 N°11587 • Affichage à cristaux liquides • 8 chiffres, facile à voir • Mémoire indépendante 3 touches 999</p>
<p>SHARP TELECOPIEUR UX-114 N°20281 • Alimentation 10 feuilles • Télécopieur/telephone à commutateur auto • Feuille pour répondre 399\$</p>	<p>Canon TELECOPIEUR 17A N°20342 • Répondeur incorporé • Écouteuse par la voix • Date-heure par la voix • Télécopieur/telephone à commutateur auto 499\$</p>	<p>Canon FAXPHONE B70 N°16942 • Accepte papier standard. • Impression silencieuse • Substitut à destination 360 points par pouce 999\$</p>	<p>aurora CALCULATRICE 90 PD À IMPRIMANTE N°11269 • Affichage 10 chiffres. • Facile à voir • Mémoire indépendante 4 touches 3999*</p>		

OPTÉZ POUR NOS BAS PRIX D'ENTREPÔT!

<p>POINTE CLAIRE BUREAU EN GROS 365 BRUNSWICK (DERRIÈRE FAIRVIEW) COMMANDES PAR TÉLÉPHONE (514) 694-9979</p>	<p>ST-LÉONARD MÉTROPOLITAIN JEAN-TALON EST 6500 JEAN-TALON EST COMMANDES PAR TÉLÉPHONE (514) 641-6412</p>	<p>MONTREAL AVENUE VIGIER BUREAU EN GROS 301 ST-ANTOINE OUEST (A L'ANGLE DE BLEURY) COMMANDES PAR TÉLÉPHONE (514) 697-6977</p>	<p>LAVAL AUTOROUTE 640 BUREAU EN GROS 3003 BOUL. L.F. CARREFOUR (CARREFOUR LAVAL) COMMANDES PAR TÉLÉPHONE (514) 682-9976</p>	<p>ST-LAURENT BUREAU EN GROS CÔTE-VERTU 3660 CÔTE-VERTU COMMANDES PAR TÉLÉPHONE (514) 325-1206</p>	<p>LASALLE BUREAU EN GROS 7214 NEWMAN BLVD. COMMANDES PAR TÉLÉPHONE (514) 364-3673</p>
---	--	---	---	---	---

HEURES D'OUVERTURE:
LUN. À VEN. 8h à 21h
SAMEDI 9h à 17h
DIMANCHE 11h à 17h

Les heures d'ouverture peuvent varier d'un magasin à l'autre.

PRIX-CHOC POUR MEMBRE ADHESION GRATUITE!

Logos: VISA, MasterCard, American Express, Interac, Débit, Prélèvement direct.

BUREAU EN GROS® Bureau en gros limitée

LA VENTE DE COMPLETS SUR MESURE HOLT RENFREW EST EN COURS!

Ne laissez pas passer notre célèbre événement de complets faits sur mesure. Choisissez parmi notre vaste collection de tissus de qualité internationale – dont beaucoup conviennent en toutes saisons. Optez pour le style classique ou classique moderne, et la coupe droite ou croisée, sans aucun supplément. Nos vendeurs très compétents vous aideront à accessoriser votre complet sur mesure avec les chemises et les cravates de notre extraordinaire collection d'accessoires pour hommes. Mais dépêchez-vous, la vente de complets sur mesure se termine le samedi 12 mars.

COMPLET.....	598 \$
BLAZER.....	425 \$
GILET.....	145 \$
PANTALON SUPPLÉMENTAIRE....	180 \$

Supplément pour les tailles 51 et au-delà

DES CHEMISES SUR MESURE EN SOLDE!

Economisez sur des chemises faites sur mesure pendant la vente de complets sur mesure. Il y a une grande variété de motifs, couleurs, styles de poignets et de cols, soit en frais coton soyeux 100 fils double épaisseur pour **95 \$** (prix courant : 125 \$), soit en luxueux coton égyptien pour **135 \$** (prix courant : 175 \$).

Supplément pour les tailles de col 18 1/2 et plus et pour les longueurs de manches de 37 po et plus



SHERBROOKE ET DE LA MONTAGNE, 842-5111 • ROCKLAND, 738-3500 • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE, 694-6310
Magasins ouverts du lundi au mercredi jusqu'à 18 h, les jeudi et vendredi jusqu'à 21 h, le samedi jusqu'à 17 h et le dimanche de midi à 17 h

FONDS DESJARDINS INTERNATIONAL

34,0% 19,7% : 3 ANS
15,3% : 5 ANS
1 AN 13,2% : 10 ANS

Rendement total annuel composé réel au 31 janvier 1994

C'est haut, c'est beau, mais ce n'est pas tout...

Vous en conviendrez, 34% est un excellent taux de rendement. C'est celui que vous auriez obtenu en investissant dans notre Fonds Desjardins International.

Mais est-ce vraiment le type de fonds de placement dont vous avez besoin? C'est ici que votre spécialiste de la Gestion privée

Desjardins devient un atout de choix dans la gestion de vos avoirs.

Avec la Gestion privée Desjardins, votre directeur de compte attiré analysera avec vous vos objectifs de placement en fonction de votre situation financière et du niveau de risque que vous êtes prêt à assumer. Ensemble vous serez alors

en mesure de déterminer la combinaison optimale pour un rendement maximal de vos placements.

Rencontrez un de nos spécialistes à la succursale la plus près de chez vous ou composez le 1 800 361-2680 du lundi au vendredi de 8h à 20h ou, pour la région de Montréal, le (514) 286-3225.

La Gestion privée Desjardins pour votre REER, parce qu'on n'est jamais trop de deux pour assurer son avenir.

Les taux de rendement indiqués constituent le rendement total annuel composé réel au 31 janvier 1994, compte tenu des variations dans la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions. Le rendement passé ne donne pas forcément une indication du rendement futur. On trouvera des informations importantes sur le Fonds Desjardins dans le prospectus simplifié. Pour en obtenir un exemplaire, s'adresser à une succursale de la Fiducie Desjardins. Il est important de le lire attentivement avant d'investir. La valeur liquidative par part et le rendement du capital investi fluctuent.

Fiducie Desjardins
POUR GÉRER L'AVENIR

Desjardins L'incroyable force de la coopération.



Un glissement de terrain a emporté cette maison qui s'est finalement retrouvée en pleine rue, hier matin, à Château-Richer, en banlieue de Québec.

PHOTO PC

Un glissement de terrain ne fait heureusement aucune victime

Presse Canadienne
CHÂTEAU-RICHER

■ Un torrent d'eau et de boue a complètement balayé vers 7h15 hier la petite maison d'Elzéar Leclerc, nichée au pied d'un cap, au 7489 chemin Royal, à Château-Richer, à l'est de Québec.

Le propriétaire, âgé de 69 ans, est sorti indemne de ce glissement de terrain mais sa coquette résidence de bardeaux de cèdre, considérée une perte totale, devrait être démolie ce matin par une grue.

En attendant l'examen des débris de la résidence par une équipe de spécialistes de la ville, le chemin Royal demeure fermé dans ce secteur.

L'éboullis, causé par le dégel des derniers jours et le débordement d'une nappe d'eau creusée l'été dernier sur le plateau surplombant la résidence, a fait glisser la maison sur son solage. Celle-ci s'est déplacée de côté sur une distance de dix mètres pour se retrouver sur la chaussée.

Une partie de la falaise, composée de roches, de boue et d'arbres, est venue s'adosser contre la maison. La remise adjacente et le garage ont aussi été repoussés près de la rue.

Debout depuis 4h hier matin, M. Leclerc tentait d'éloigner l'eau qui menaçait sa cuisine lorsqu'il a entendu des craquements. Il a d'abord cru à un tremblement de terre. « Je voulais sortir voir mais j'ai pas eu le temps. La maison s'est mise à avancer, tout a « revole », je suis tombé par terre, une chaise dans le dos. En me relevant, j'étais rendu l'autre bord », a-t-il raconté.

Les structures intérieures de la demeure sont si ébranlées qu'elle est considérée comme une perte

totale, non assurée en cas de catastrophe naturelle, selon une clause spéciale du contrat de M. Leclerc.

Déjà affligé d'une blessure permanente au dos, M. Leclerc prenait la chose avec philosophie hier. Depuis 55 ans, il habitait seul cette antique demeure familiale.

Hier, les équipes du maire Jean-Guy Cloutier s'affairaient sur le plateau surplombant le chemin Royal pour tenter de ramener les eaux folles vers le ruisseau naturel du coin.

L'été dernier, une petite portion du plateau a été creusée pour drainer les eaux de surface.

« Il y a de l'eau qui coule là où elle ne devrait pas. Nos ingénieurs vont inspecter le terrain. S'il y a eu des eaux détournées, ça prend une autorisation de la ville », a précisé le maire. Des poursuites ne sont pas exclues.

Entretemps, à la Sécurité civile, on prépare le plan d'urgence pour la débâcle printanière mais le Centre d'intervention des urgences régionales ne sera en opération que le 3 mars.

Selon Évariste Normand, les cours d'eau des bassins nord et sud du Saint-Laurent présentent encore des conditions hivernales mais il y a quatre facteurs spécifiques à considérer pour le printemps 1994.

« Il y a deux fois plus de neige qu'à pareille date l'an dernier; la glace est plus épaisse, à cause du froid, le sol est gelé profondément et s'il y a fonte, il va absorber moins d'eau, entraînant un ruissellement plus rapide. Enfin, les cours d'eau avec rapides à découvert ont du frasil qui gêne le passage de l'eau. Tout dépendra de la température et de la pluie », a-t-il expliqué.

La paix a été « achetée » au Manoir Richelieu

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ La paix a été « achetée » au Manoir Richelieu. L'actionnaire Bernard Malo, qui avait mille à partir avec les trois autres propriétaires du Manoir depuis plusieurs semaines, a finalement négocié un règlement à l'amiable hier avec ses ex-associés.

« J'ai accepté de vendre mes parts. Je ne suis dorénavant plus actionnaire du Manoir. Je tourne la page et je passe à autre chose », a-t-il dit hier, en refusant de dévoiler le montant exact de la transaction.

« Tout ce que je peux dire, c'est que la somme qu'ils m'ont offerte était suffisante pour que j'accepte de céder mes actions », a-t-il précisé.

M. Malo, qui possédait 25 p. cent des actions du Manoir, avait « investi » 375 000 \$ dans l'entreprise en novembre dernier. Sa contribution ne s'était toutefois pas faite en capital.

« En fait, je n'ai pas sorti 375 000 \$ de ma poche pour les investir dans le Manoir. Au moment de l'achat, c'est moi qui ai négocié toute la transaction pour le groupe et qui me suis occupé de trouver le financement, etc. On a évalué que ce travail valait 375 000 \$ et qu'il représentait mon investissement initial », a-t-il expliqué.

L'entente conclue hier interdit dorénavant à M. Malo de faire des déclarations qui puissent être préjudiciables au Manoir Richelieu, mais l'ex-propriétaire de l'établissement n'en demeure pas moins amer face à ses anciens associés.

« Il y a eu plusieurs négociations entre nous au cours des dernières semaines; j'ai même proposé à mes trois associés de racheter leurs parts, mais mon offre a été refusée. Il aurait fallu faire de la surenchère et je n'y étais pas prêt. Le seul choix qui me restait, c'était de leur vendre mes actions. Disons qu'ils ont acheté la paix », a-t-il dit.

INFO-IMPÔTS

Est-il possible de transférer dans le REER de mon conjoint des revenus de pension que je reçois?

Si vous recevez des paiements périodiques d'un régime de retraite de votre employeur, c'est-à-dire d'un régime de pension agréé ou d'un régime de participation différée aux bénéfices, vous pouvez verser jusqu'à concurrence de 6 000 \$ dans le REER de votre conjoint. Il s'agit d'une déduction qui s'ajoute à celle de votre contribution normale à un REER. Profitez de cette mesure car elle disparaîtra à compter de l'année d'imposition 1995.



LA CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS
DU QUÉBEC

Nos meilleures offres!

Le plus important réseau de concessionnaires au Québec veut vous offrir, chaque jour, un maximum de valeur à un prix minimum.



Une championne de l'économie d'essence



Geo Metro 1994

169\$*/mois
pour 36 mois



- Économie d'essence impressionnante
5,4 l/100km en ville (52 mi/gal)
4,3 l/100km sur la grand-route
(66 mi/gal)*
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Servo-freins
- Siège arrière à dossier rabattable
- Volant autobasculant
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Désentouleur de lunette arrière

Cavalier, la plus vendue au pays depuis 4 ans

Chevrolet Cavalier Z22 1994

9994\$**



- Moteur 2,2 litres de 120 chevaux
- Freins antiblocage (ABS)
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Servodirection
- Verrouillage électrique des portes
- Vitres teintées
- Aileron arrière
- Chauffe-moteur
- Retroviseurs sports gauche et droit

Chevrolet Cavalier VL 1994

10 994\$**



- Moteur 2,2 litres de 120 chevaux
- Boîte de vitesses automatique
- Freins antiblocage (ABS)
- Verrouillage électrique des portes
- Échappement en acier inoxydable
- Sièges baquets inclinables
- Retroviseurs gauche et droit
- Vitres teintées
- Chauffe-moteur

Le véhicule privilégié de la famille

Chevrolet Lumina Van

16 994\$**



- Panneaux de carrosserie en polymère antichocs et antirouille
- 7 sièges baquets indépendants
- Freins antiblocage (ABS)
- Moteur 6 cylindres
- Sac gonflable côté conducteur
- Extérieur redessiné
- Système de chauffage à l'arrière à contrôle indépendant
- Poutres de sécurité dans les portières
- Radiocassette AM-FM stéréo, 4 haut-parleurs
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Protège-tissus Scotchgard[™]
- Échappement en acier inoxydable
- Chauffe-moteur

GENERAL MOTORS
GARANTIE TOTAL
3 ANS / 60 000 km - SANS FRANCHISE**

Assistance ROUTIÈRE 24 HEURES

CHEVROLET

OLDSMOBILE

GM

Geo

Les vraies bonnes affaires, c'est chez nous!

Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1994 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. Les prix des concessionnaires peuvent varier. *Prix basé sur un bail de 36 mois, avec versement initial de 1 100\$ (ou échange équivalent), transport, préparation et premier paiement inclus. Dépôt remboursable de 300\$ exigé. Taxes en sus. Kilométrage limité à 72 000 km. Le coût du kilométrage excédentaire est de 5 ¢ par kilomètre. Sujet à l'approbation du crédit. **Taxes et transport en sus. ***Selon la première éventualité. *D'après le guide de consommation de carburant de 1994 de Transport Canada. †L'Assistance routière est offerte sur les modèles GM 1994. Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

Enseignement religieux: des paroissiens de la Petite-Patrie inquiets

ÉRIC TROTTIER

Les paroissiens du quartier Petite-Patrie sont inquiets à l'idée que les professeurs de l'école primaire Saint-Ambroise cessent de dispenser l'enseignement religieux.

Plus de 70 personnes — la moitié était composée de gens des troisième et quatrième âges — se sont déplacées hier soir à l'église Saint-Ambroise pour débattre la délicate question de la « transmission de la foi dans nos écoles » et pour demander des comptes aux professeurs et au directeur de

l'école Yvan Blanchard, au curé André Blais ainsi qu'au conseiller en éducation chrétienne à la CECM, Hervé Leduc.

L'assemblée a été mise sur pied en réaction à un reportage de *La Presse* paru le 11 février, lequel faisait état d'une réflexion des professeurs de Saint-Ambroise qui les a conduit à formuler le souhait qu'ils n'aient plus à donner les cours d'enseignement religieux d'ici la fin du siècle.

« Oui nous croyons que l'école devrait être laïque », a expliqué le porte-parole des professeurs, Pierre Malouf. « Il y a des gens à l'extérieur de l'école qui sont

mieux qualifiés que nous pour enseigner cette matière. Cependant il n'est pas question de faire la « révolution » et d'arrêter d'enseigner la religion; nous voulons simplement lancer un débat sur cette question. »

Et le débat a parfois chauffé. Une vieille dame a notamment reproché à la CECM d'embaucher des professeurs sans exiger (et même vérifier) qu'ils soient d'authentiques chrétiens. « Il me semble que dans une commission scolaire catholique, les enseignants devraient être de vrais catholiques... »

Une autre vieille dame: « Au

nom des grands-parents ici ce soir, je tiens à ce que nos racines soient respectées... »

« Est-ce que le corps enseignant a pensé aux droits fondamentaux des enfants de rencontrer Jésus? » a demandé Pierre Barrette, un des rares à s'être nommé.

Parfois, le débat a aussi dégénéré. À un moment, un homme a demandé au directeur de l'école s'il était lui-même un « croyant convaincu ». M. Blanchard a préféré ne pas répondre, au nom du respect à sa vie privée.

On a aussi accusé un professeur, Pierre Malouf, d'être « athée », ce qu'il a vigoureusement nié. Un homme a même demandé à M. Leduc de démissionner puisqu'il ne pouvait faire en sorte que les professeurs d'enseignement religieux soient plus pieux... (Hervé Leduc avait dit auparavant que la CECM n'a pas le choix, que si les enseignants décidaient tous demain matin de demander l'exemption de donner les cours de religion pour des motifs de « liberté de conscience »,

personne ne pourrait les obliger à revenir sur leur décision.)

Le directeur Blanchard a voulu rassurer les paroissiens, en leur disant qu'il n'est pas question de cesser de donner des cours d'enseignement religieux à cette école, que la CECM a l'obligation de maintenir ces cours, quitte à embaucher de nouveaux professeurs.

Vers la fin, le curé Blais s'est senti obligé d'entamer un long sermon sur la foi de l'homme pour Dieu, qui est « innée » selon lui. Son laïcus n'a toutefois converti personne: un paroissien lui a même demandé de se taire à cause du temps qui filait...

Ce qui ressort de tout ça? Eh bien, comme l'a fait remarquer avec justesse Diane Labrie, présidente du comité de parents de l'école Saint-Ambroise, les parents semblent se foutre complètement de la question: « Je n'ai reçu aucun téléphone de parents inquiets à la suite de la diffusion de cette nouvelle et je constate qu'il n'y a pas plus de dix parents dans la salle ce soir; concluez-en ce que vous voulez... »

En bref

IL VEUT UN JUGE NOIR

Déjà accusé d'avoir maltraité des animaux, Hubert Sohet, de Dosquet, au sud-est de Québec, a demandé hier qu'un juge de race noire entende sa cause lors de son procès pour bris de probation le 9 mai prochain. D'origine européenne, Sohet n'a pas précisé pourquoi il formulait une telle demande. Le procureur de la Couronne a indiqué qu'il n'y avait aucun juge de race noire dans le district de Québec et que l'on ne pourrait donc pas répondre à la demande de l'accusé. Sohet a été trouvé coupable d'avoir maltraité des animaux de ferme. Une ordonnance lui interdit de garder des bêtes, mais il ne l'aurait pas respectée.

ACTION MONTRÉAL...

Dans une lettre datée du 17 février dernier et adressée à Claude Beauchamp, un des candidats à la mairie de Montréal en prévision du 6 novembre prochain, le directeur général des élections du Québec, Pierre-F. Côté, confirme qu'il autorise le parti *Action Montréal*. La demande d'autorisation avait été transmise le 9 février. Mme Martine Laberge, comptable et associée chez Samson, Bélair, Deloitte, Touche, agit à titre de représentante officielle d'*Action Montréal*. Rappelons qu'au moins 25 citoyens dans chacun des 51 districts de la ville ont signé la demande d'autorisation d'*Action Montréal*. « Maintenant que le parti est autorisé par le directeur général des élections, a commenté M. Beauchamp, nos supporters vont redoubler d'efforts en vue de l'assemblée de fondation d'*Action Montréal*, le 10 avril prochain. Le mot d'ordre est clair: donner au parti des racines dans chacun des 51 districts de Montréal ». L'adresse du parti, dont la représentante officielle est Martine Laberge, est le 110, boulevard Crémazie Ouest, bureau 422, Montréal H2P 1B9.

... ET PARTI LONGUEUILLOIS

Le directeur général des élections annonce aussi l'autorisation du *Parti Longueillois*, dont le leader est Giséle Hamelin et le représentant officiel, Yves Ferron. L'adresse pour communiquer avec le parti est la suivante: 45, rue Saint-Thomas, Longueuil J4H 2Z4. Mme Hamelin a récemment quitté le Parti civique de Longueuil, au terme d'une longue querelle interne qui durait pratiquement depuis la dernière élection de novembre 1990, lorsqu'elle s'est inclinée devant le maire Roger Ferland.

HARBIN, RÉUSSI MAIS ÉCOURTÉ

Tout le monde a accueilli avec joie cet avant-goût du printemps que constituait l'exposition *Glace et lumières de Harbin*. Malheureusement, la douce température a eu des répercussions moins réjouissantes, si bien que les magnifiques sculptures, réalisées au Jardin de Chine du Jardin botanique par les Chinois de la ville de Harbin, n'ont pas supporté... le coup. Ces éphémères beautés ont en effet fondu sous le soleil, avec le résultat que l'exposition, qui devait se poursuivre jusqu'à dimanche prochain, a prématurément été fermée hier. Depuis le 3 février, plus de 70 000 personnes ont quand même défilé au Jardin botanique pour admirer ces chefs-d'œuvre de glace et participer aux diverses activités du Festival des cristaux, dont les événements Croque-Fleurs et Croques-Insectes. Avec la fin de cette exposition revient l'horaire régulier au Jardin botanique et à l'Insectarium, soit de 9 h à 18 h tous les jours.

MAISON MÉLARIÉ: FEMMES ADMISES

Du nouveau à La Maison Mélaric! En effet, cet établissement spécialisé dans le traitement des alcooliques et toxicomanes élargit sa clientèle en accueillant désormais les femmes. La Direction du Centre songeait depuis quelques années à offrir un tel service. La modification de sa structure de fonctionnement, ainsi qu'un nouvel aménagement des espaces physiques, permettent maintenant à Mélaric de répondre à la demande. Cette évolution reflète la volonté de Mélaric de s'adapter aux réalités sociales. Le nombre de femmes victimes d'alcoolisme et de toxicomanie augmente d'année en année. Par ailleurs, l'approche systémique préconisée par Mélaric insiste sur la nécessité de considérer l'ensemble des facteurs à l'origine des diverses toxicomanies. À cet égard, la contribution des femmes ne pourra qu'enrichir la dynamique de la communauté thérapeutique.

FERMETURE DE LA 640

L'autoroute 640 est complètement fermée en direction ouest depuis 4 h 30 ce matin, fermeture qui durera jusqu'à environ 18 h ce soir et ce, à partir de la sortie Saint-Joseph-du-Lac jusqu'à la fin de l'autoroute 640. Dans l'intervalle, la circulation sera déviée sur la route 344. Cette restriction vaut également pour les usagers de l'autoroute 640 en provenance de Saint-Joseph-du-Lac. Cette mesure est rendue nécessaire pour permettre le tournage d'un film.

PLAISIRS DIVERS



ÉVASION NEIGE

FORFAIT INCLUANT:
LA CHAMBRE, LE REPAS DU SOIR, LE PETIT DÉJEUNER ET L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES: SKI DE FOND (35KM), PATINAGE, GLISSADE, PISCINE INTÉRIEURE.

À COMPTER DE **76\$** PAR PERSONNE, PAR JOUR, OCC. DOUBLE



ÉVASION SKI

FORFAIT INCLUANT:
LA CHAMBRE POUR DEUX NUITS, DEUX PETITS DÉJEUNERS, DEUX REPAS DU SOIR, LE TRANSPORT ET LE BILLET (2 JOURS ET 2 SOIRS) À LA STATION DE SKI STONEHAM.

À COMPTER DE **184\$** PAR PERSONNE, OCCUPATION DOUBLE



ÉVASION SPA

OFFREZ-VOUS QUELQUES JOURS DE DÉTENTE ET DE SOINS ATTENTIONNÉS:

- MASSOTHÉRAPIE ET MASSAGE SOUS LA PLUIE,
- BAINS THÉRAPEUTIQUES
- PRESSOTHÉRAPIE,
- ENVELOPPEMENTS AUX ALGUES OU À LA BOUE.

HÔTEL DE VILLÉGIATURE ET CENTRE DE CONGRÈS
40, AVENUE DU LAC, VILLE DU LAC DELAGE (QUÉBEC) G0A 4P0
RÉSERVATIONS: (418) 848-2551 ou 1-800-463-2841

Plaisirs d'hiver!

Ford rappelle 416 000 véhicules

Agence France-Presse
DETROIT

Ford a annoncé hier le rappel de plus de 416 000 véhicules afin de remédier à divers défauts de fabrication.

Le premier rappel concerne 16 000 voitures Crown Victoria de 1992 et 1993 utilisées aux États-Unis et au Canada par la police, comme taxis ou comme voitures de fonction.

Des contacts électriques sous les sièges avant peuvent dans certaines conditions être exposés à

l'humidité ou au sel et créer un court-circuit susceptible de déclencher un incendie, indique Ford dans un communiqué. Mille cent de ces voitures sont en circulation au Canada.

Ford a aussi rappelé 400 000 véhicules tout terrain Bronco et pick-up de série F des années 1993 et 1994, dont les attaches des pare-chocs avant risquent de se rompre.

Le constructeur indique n'avoir eu connaissance jusqu'à présent d'aucun accident ou blessure provoqués par ces défauts de fabrication.

0\$ DE FRAIS

pendant 6 mois sur tous les appels du week-end.

0\$ DE FRAIS

sur l'option Chez-soi pendant 6 mois. 30 appels de durée illimitée par mois.

0\$ DE FRAIS

sur l'option Facturation détaillée pendant 6 mois.

0\$ DE FRAIS

pour l'accès au Centre de messages pendant 6 mois.

0\$ DE FRAIS

pour le service à la clientèle 24 heures.

Ça donne rien d'additionner des zéros!



349\$ Choix du Nokia 101 ou du Motorola DPC.

Offre valide pour tout nouvel abonné sous contrat de 36 mois, excluant les forfaits Contact essentiel et Bronze. Frais d'activation, frais annuels d'accès au réseau, frais d'interurbain et d'abonnés itinérants non inclus. Taxes en sus. AIR MILES® International Holdings N.V. Bell Mobilité Cellulaire Inc., usager inscrit. Offre disponible chez tous les agents participants jusqu'au 16 avril 1994.

AGENTS AUTORISÉS:

Boucherville
National-Expert Itec
Tél.: (514) 949-1000

Chomedey
Boutique Cellulaire inc.
Tél.: (514) 686-6959

Metro Com Canada
Tél.: (514) 687-4000

Joliette
Boutique du Téléphone enr.
Tél.: (514) 752-5030

Lafontaine
Le Centre St-Jerôme inc.
Tél.: (514) 451-5122

Laval
Audiocom Laval inc.
Tél.: (514) 681-8340

Centre du Téléphone Mobile-Auteuil
Tél.: (514) 628-9366

Centre du Téléphone Mobile-Laval
Tél.: (514) 682-9366

C.N.A. Cellulaire enr.
Tél.: (514) 967-1727

Longueuil
TriaComm
Tél.: (514) 928-2244

Cellcom Rive-Sud
Tél.: (514) 463-7777

Louiseville
Cellulaire Communication enr.
Tél.: (819) 228-9696

Montréal
ABCO Telecom
Tél.: (514) 389-8900

Autocell inc.
Tél.: (514) 257-9292

C.B.C.I. Telecom
Tél.: (514) 738-4995

Locatel Itec
Tél.: (514) 593-5555

Télécentre Québec
Tél.: (514) 485-5222

Montréal - centre-ville
Bell Mobilité La Cathédrale
Tél.: (514) 284-0284

Peel Mobilité inc.
Tél.: (514) 288-7355

Rosmère
Centre du Téléphone Mobile
Tél.: (514) 979-3838

Sherbrooke
Audiotec
Tél.: (819) 562-9262

Gobeil et Filles inc.
Tél.: (819) 563-4006

Ste-Agathe-des-Monts
Autoradios C.V.L. inc.
Tél.: (819) 326-2006

St-Eustache
Communications J.D.
Tél.: (514) 974-7444

St-Hyacinthe
Info-Comm
Tél.: (514) 778-1911

St-Jean
Television Hébert et Gouin
Tél.: (514) 348-5210

Terrebonne
Cellcom
Tél.: (514) 964-7777

Tracy
Radio Michel inc.
Tél.: (514) 746-7777

Trois-Rivières
Cellulaire Communication enr.
Tél.: (819) 693-4915

Verdun
Citecell
Tél.: (514) 762-2000

Ville Mercier
Distribution Réjean Mailloux inc.
Tél.: (514) 951-0446

Ville St-Laurent
La Boutique Communication
Tél.: (514) 335-2355

Bell Mobilité

Enfin libre

« Meilleure voiture économique de l'année », viande à chien.

— Association des Journalistes Automobile du Canada



Le nouveau Coupé Sentra 1994

À PARTIR DE

10 990 \$*

Le nouveau Coupé Sentra de Nissan étonne même les plus avaricieux.

En la nommant « Meilleure voiture économique pour 1994 », les quelque cinquante journalistes, formant l'Association des Journalistes Automobile du Canada, confondent les plus sceptiques.

Avec ses 110 chevaux, sa servodirection, et ses barres stabilisatrices avant et arrière en équipement standard, elle allie le plaisir de conduire à l'excellent rapport qualité-prix.

Et ceux qui n'ont jamais fini d'économiser seront heureux d'apprendre que le nouveau Coupé Sentra consomme seulement 5,7 litres/100 km (50 milles au gallon).

Passez vite chez votre très sympathique concessionnaire Nissan et faites l'essai d'un Coupé Sentra de Nissan. Les plus grognons en auront le souffle coupé.

5,8 %

Financement garanti pour 48 mois**

Les banques chargent en moyenne 9,5 % d'intérêt sur un prêt-auto d'une durée de 48 mois. Chez Nissan, nous vous offrons 5,8 %* garanti pour 48 mois.

MONTANT FINANCÉ	COÛT D'EMPRUNT À 5,8%	COÛT D'EMPRUNT À 9,5%	VOS ÉCONOMIES
5 000 \$	614 \$	1 029 \$	415 \$
7 500 \$	921 \$	1 544 \$	623 \$
10 000 \$	1 228 \$	2 059 \$	831 \$
12 500 \$	1 536 \$	2 573 \$	1 037 \$

Les coûts d'emprunt sont basés sur un financement de 48 mois.

très
Votre sympathique
concessionnaire **NISSAN**

AJAC Association des Journalistes Automobile du Canada

Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture de sécurité.

*P.D.S.E. pour le Coupé Sentra DLX 1994, modèle de base avec transmission manuelle. Taxes, transport et préparation en sus.

**Sujet à l'approbation du crédit par NCFI. Pour tous les détails, voyez votre concessionnaire Nissan participant ou composez le 1 800 387-0122 (entre 8 h et 19 h HE).

Pollution des Grands Lacs: la santé en danger

d'après CP

La Commission internationale conjointe affirme que le déversement persistant de substances toxiques dans l'environnement (particulièrement les Grands Lacs et le Saint-Laurent) entraîne des effets subtils mais qui pourraient être catastrophiques sur la santé humaine.

Citant au nombre de ces effets une réduction des spermatozoïdes, une épidémie de cancers du sein et des difficultés d'apprentissage chez les enfants, la CIC affirme que l'intégrité même du genre humain est en danger.

A en juger par les réactions in-

tiales des représentants du monde industriel à ce rapport, il semble que le message ait finalement été entendu. Marty Bratzel, une scientifique qui travaille depuis 20 ans pour la Commission, affirme que certaines indications lui permettent désormais de penser que les attitudes qui bloquaient jusqu'à maintenant le progrès écologique sont lentement en train de se modifier.

La Commission est un organisme canado-américain qui a été mis sur pied en 1909 pour étudier les problèmes relatifs aux eaux limnitiques. Elle compte six membres, trois nommés par le président des États-Unis et les trois autres, par le Conseil privé du Canada.

Jusqu'à récemment, les chercheurs qui étudiaient les effets des polluants sur la santé humaine s'intéressaient essentiellement aux cancers, et lorsque des liens causaux étaient établis, ils n'étaient généralement pas trop inquiétants.

«Ce qui se produit maintenant, souligne Bratzel, c'est que nous avons des produits chimiques dont les effets sont beaucoup plus insidieux, et c'est cela qui nous effraie, et qui effraie même les gens qui travaillent au sein des industries polluantes.»

A telle enseigne que Gordon Lloyd, vice-président de l'Association canadienne des produits chimiques, souligne que plusieurs compagnies s'efforcent désormais de mettre au point des procédés industriels qui n'engendrent pas de sous-produits toxiques.

«Si vous pouvez concevoir quelque chose qui a la même valeur que le produit de votre con-

current mais qui ne cause pas de problèmes environnementaux, il est certain que vous aurez l'avantage sur lui sur le marché», dit-il.

Lloyd ajoute toutefois que même si le rapport de la CIC soulève des questions très sérieuses sur les liens éventuels entre les toxines et la santé humaine, les connaissances dans ce domaine ne sont pas encore suffisamment avancées pour que ces liens aient pu être établis de façon probante, et des études additionnelles sont nécessaires.

Bratzel n'est pas de cet avis, et affirme que les conclusions actuelles sont tout à fait suffisantes pour que l'on agisse sans tarder.

«Si les toxines produisent des effets autres que le cancer, souligne-t-il, on est en droit de s'interroger sur l'ampleur des preuves nécessaires: attendrons-nous, avant d'agir, que les cadavres jonchent les rues?»

Moratoire réclamé sur la privatisation des parcs

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le Parti québécois réclame un moratoire sur la privatisation des parcs et des réserves fauniques.

«Devant l'absence totale de planification dans ce secteur névralgique, le premier ministre Daniel Johnson doit imposer un moratoire jusqu'aux prochaines élections sur les projets de privatisation», affirme dans un communiqué le porte-parole du Parti québécois dans ce dossier, Gérard-Raymond Morin, député de Dubuc.

Le député Morin a rappelé qu'en quelques semaines, la responsabilité de ce dossier est

passé de la Société des établissements de plein air (SEPAQ) au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, puis au ministère des Affaires municipales avant de se retrouver sous la coupe du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

«Voilà un bel exemple d'un gouvernement dépassé qui agit sous l'impulsion du moment sans calculer les conséquences de ses gestes», affirme le député de Dubuc.

«Le transfert de la SEPAQ sous la responsabilité d'un troisième ministre en l'espace d'un mois démontre que le démantèlement du ministère du Loisir relève de l'improvisation et de l'amateurisme.»

INF-IMPÔTS

J'ai participé au programme d'accession à la propriété en retirant une somme de mon REÉR pour l'acquisition d'une propriété en avril 1993. Puis-je contribuer à mon REÉR pour l'année d'imposition 1993?

Puisque vous avez retiré des sommes de votre REÉR dans le cadre du programme d'accession à la propriété après le 1^{er} mars 1993 et avant le 2 mars 1994, vous ne pouvez effectuer aucune contribution à votre REÉR pour la période comprise entre le 3 décembre 1992 et le 1^{er} mars 1994, car aucune déduction ne pourra être réclamée dans votre déclaration de 1993. De plus, si une contribution a été effectuée, elle devra être retirée puisque non seulement aucune déduction ne vous sera accordée, mais la contribution ne pourra être déduite dans les années futures.



LA CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS
DU QUÉBEC



L'ENSEMBLE AMÉTHYSTE,
UNE EXCLUSIVITÉ DE BIRKS

Cet ensemble exquis,
créé dans notre propre atelier d'orfèvrerie,
est le parfait mariage entre des améthystes ovales
et des diamants ronds assortis,
le tout serti dans de l'or 14 carats.

Bague	295 \$
Collier	395 \$
Boucles d'oreilles	195 \$



1240, CARRÉ PHILLIPS, 397-2511 • CENTRE FAIRVIEW POINTE-CLAIRE, 697-5180
CENTRE ROCKLAND, 341-5426 • CARREFOUR LAVAL, 688-3431
MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD, 465-3350 • PROMENADES ST-BRUNO, 461-0011

VISEZ LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Des CPG REER des plus innovateurs!

LE CPG SUPERTAUX
DE 5 ANS
ATTEIGNANT 10 %

Si vous recherchez des taux d'intérêt plus élevés à long terme, notre CPG SuperTaux vous garantit un taux de 10 % la dernière année. Le CPG SuperTaux vous offre un taux de 4 % la première année, de 5 % la deuxième année, de 6 % la troisième et la quatrième année et passe à 10 % la cinquième année. Sans compter la capitalisation, on parle d'un taux d'intérêt moyen de 5,78 %!

DEUX OFFRES DE DURÉE LIMITÉE

LE CPG CONVERTIBLE
DE 1 AN AVEC
PRIME DE 1/2 %

Vous aimez mieux attendre un peu, le temps de voir ce qui adviendra des taux d'intérêt? La solution, c'est notre CPG convertible de 1 an. Le taux garanti est de 4 % et en plus, en tout temps pendant les cinq mois suivant son achat, vous disposez de toute la souplesse voulue pour le convertir en tout autre produit REER offert par Canada Trust. Vous avez le choix entre le REER-épargne, les CPG, les certificats de dépôt et l'exceptionnelle famille des Fonds communs de placement Everest.

Le
REER
perspectives d'avenir

Pour plus de renseignements sur ces offres de durée limitée, composez le

1 800 668-8888

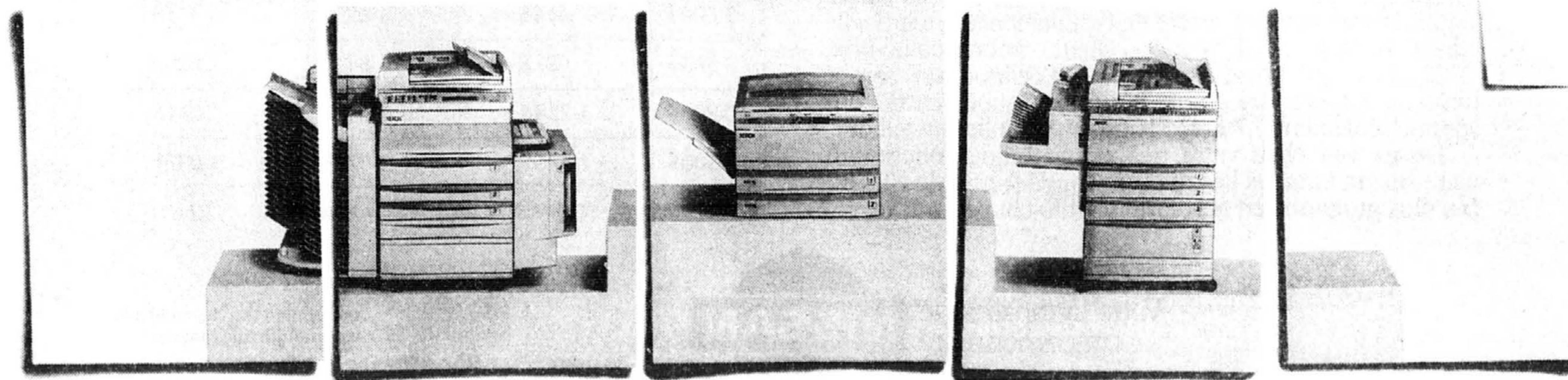
ou passez à votre succursale Canada Trust.

Taux sujets à changement sans préavis.

Canada Trust
On pense comme vous

XEROX

Pendant les Jeux olympiques d'hiver, vous êtes gagnant dans toutes les catégories.



Regardez bien.
C'est un Xerox.

Nul besoin d'aller à Lillehammer pour vivre les joies des gagnants. Chez Xerox, vous êtes gagnant dans toutes les catégories, avec chacun des copieurs que nous offrons. Que vous choisissiez notre copieur compact ou l'un de nos modèles à surlignage couleur, vous avez toujours droit à la qualité Xerox et à un service professionnel. Sans oublier notre Garantie de satisfaction totale.

En prenant rendez-vous pour votre démonstration gratuite d'un produit

Xerox, profitez-en pour demander votre épinglette* commémorative des Jeux olympiques d'hiver de Xerox. Vous courez ainsi la chance de gagner un voyage pour deux personnes aux Jeux olympiques de 1996, à Atlanta.

Pour tous les détails, composez le 1 800 275-XEROX.

Xerox
Les gens de documents



XEROX et Les gens de documents sont des marques déposées de XEROX CORPORATION et XEROX CANADA LITE est titulaire d'un permis d'utilisation de toutes les marques de commerce. *Aussi longtemps qu'il y a en stock. L'épinglette réelle peut être légèrement différente.

Des anciens du Débarquement veulent revoir la Normandie en sautant en parachute

Associated Press
SAN DIEGO

■ Une dernière vérification: les prothèses auditives, les lunettes sont bien ajustées. C'est le moment de sauter.

Ils ont entre 69 ans et 80 ans. Anciens soldats des 82^e et 101^e Divisions Aéroportées, il veulent revoir la Normandie et sauter de nouveau en parachute pour commémorer le 50^e anniversaire du Débarquement, le 6 juin 1944.

Leurs femmes ne hurlent pas de terreur, le gouvernement américain non plus. Bien sûr, le Pentagone ne bondit pas d'enthousiasme à l'idée de voir des anciens combattants perdus de rhumatismes s'élancer d'un avion, suspendus à un «pépin» (parachute). Alors, leur a-t-il conseillé, entraînez-vous, entraînez-vous, entraînez-vous!

C'est ce qu'ils ont fait. Après deux jours d'instruction, 33 anciens combattants se sont équipés, et un par un, ont sauté samedi d'un avion volant à 900 m d'altitude. Ils ont atterri dans un champ boueux, sous un beau ciel ensoleillé de Californie.

Hormis quelques écorchures, il n'y a pas eu de blessés. Le 6 juin 1944, lors du D-Day, 2500 soldats alliés furent tués et 8500 blessés. «Si j'ai sauté alors qu'on me tirait dessus, pourquoi je ne pourrais pas le refaire aujourd'hui?», demande Oscar Mendoza, 74 ans.

Pour cet ancien caporal, «la guerre a été une grande affaire. Ce saut représente beaucoup de choses pour moi». Aurora, qu'il épousa voilà 46 ans, garde pour elle ses frayeurs. «J'ai peur, mais il veut le faire. Dieu le protège. Il n'a jamais peur de rien.»

Richard Falvey, 73 ans, a crié de joie durant la descente. Après l'impact de l'atterrissage, il s'est redressé promptement. Heureux comme un enfant. «Vraiment fantastique! Comment les copains s'en sont tirés?» Richard s'est dirigé vers son épouse, Leona, 72 ans, et lui a dit qu'il n'y a «pas de pire idiot qu'un vieil idiot». Elle l'embrasse.

Ce saut ne ressemblait guère à celui du D-Day, que Falvey effectua en pleine nuit. «Il n'y a aucune comparaison, non vraiment aucune. Nous ne savions pas à

Des voleuses aux seins nus dévalisent des supermarchés

Associated Press
ZWOLLE, Pays-Bas

■ La région de Zwolle, aux Pays-Bas, est frappée par une nouvelle façon plutôt originale de cambrioler les supermarchés: seins nus.

Ce week-end, par trois fois, le même scénario s'est reproduit: une demi-douzaine de femmes (sans doute originaires d'Europe de l'Est) entrent bruyamment dans le supermarché et dévoilent leurs seins. Profitant de ce que le magasin tout entier est rivé à ce striptease impromptu, des complices raflent le tiroir-caisse. Les femmes remettent alors leurs vêtements et sautent dans des voitures pour s'enfuir. Les bandits de charme ont ainsi récolté plus de 7000 \$ dans les trois supermarchés.

Les témoins éblouis sont de peu d'utilité pour la police, a reconnu le porte-parole de la police Wim Raberlek.

La semaine dernière, un magasin de Groningue, au nord de Zwolle, avait été lui aussi dévalisé par des voleuses aux seins nus.

«Ça semble trop facile pour un crime, mais dans la confusion, ça marche», a ajouté le porte-parole de la police.

ARGENT DISPONIBLE

Problèmes de liquidités?
Prêt commercial seulement
Confidentiel
Finance Rapide Cie Ltée
342-4488

RETOUR
AUX
SOURCES
Demain dans
votre journal

RÉSULTATS
Tirage du
94-02-21

1	3	4	5	8
9	11	18	25	26
28	31	37	50	55
56	58	59	60	69

Prochain tirage: 94-02-22

T.V.A. LE RESEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Après le séisme, les résidents de la Californie du sud essuient les dégâts d'une tempête

Reuter
LOS ANGELES

■ Les résidents du sud de la Californie, déjà éprouvés par de gigantesques incendies en novembre dernier et par un séisme catastrophique en janvier, se remettaient tant bien que mal, hier, des effets d'une tempête qui a envoyé des tonnes de boue s'écraser sur les maisons, inondé de nombreuses routes et coupé l'alimentation en électricité à des milliers de demeures.

La tempête, qui a déversé près de 8 centimètres de pluie sur le sud de l'État, a provoqué de nombreux accidents de la circulation, lors desquels trois personnes au moins ont perdu la vie.

À Malibu, où résident de nombreuses personnalités du monde du spectacle, les glissements de terrain et les inondations ont emprisonné six personnes dans leurs maisons ou leurs voitures, et les secouristes ont dû intervenir pour leur prêter main-forte.

Les inondations ont atteint une telle ampleur que les meubles flottaient dans les maisons, tandis qu'à l'extérieur, les voitures étaient enterrées dans la boue jusqu'aux poignées de porte.

L'ampleur de ces intempéries, survenues avant la levée du jour,



Immobilisée dans une rivière de boue, cette voiture donne une idée de l'ampleur des glissements de terrain et des inondations survenus dimanche dans le sud de la Californie. PHOTO AP

a surpris les autorités, qui ont demandé aux habitants de quitter leurs foyers s'ils se sentaient en danger. Des dizaines de personnes ont suivi ce conseil, mais la

majorité ont choisi de rester en protégeant leurs maisons avec les moyens du bord. Comme l'explique Diane Covington, une vue aussi magnifique sur l'océan

n'existe nulle part ailleurs, et il serait bien difficile de s'en passer: «C'est le prix qu'il faut payer pour vivre à Malibu», dit-elle simplement.

GALA DES AUBAINES TOYOTA

Catégorie :
vedette
de l'économie

Le prix :

à partir de

169 \$*

par mois/48 mois



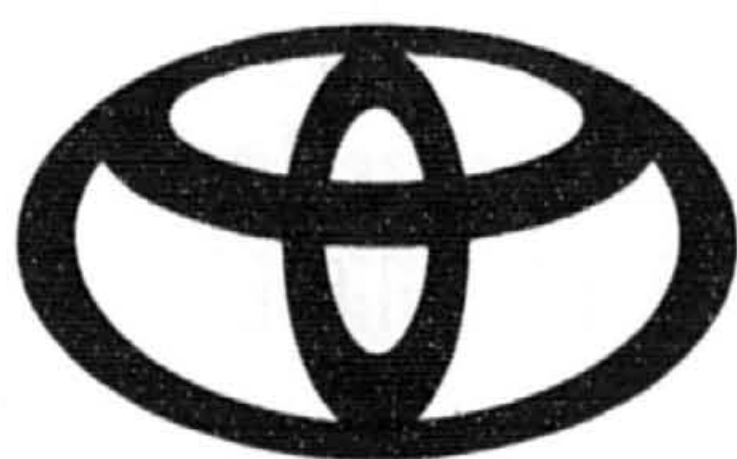
TERCEL S 1994

*Offre basée sur le modèle EL46DK-AA. Photo pour fin d'illustration seulement. Bail de 48 mois avec option d'achat; comptant de 1 000 \$. Coût total du bail: 10 232 \$. Prix de l'option d'achat de 3 625,26 \$. Le concessionnaire peut offrir un bail à prix moindre. Offre valable pour les nouveaux modèles 1994 vendus au détail aux clients admissibles, pour un bail de 48 mois avec option d'achat et comptant indiqué ci-dessus. (Frais de transport et préparation (600 \$ maximum), d'immatriculation, d'assurance et taxes en sus.) Premier versement et dépôt de sécurité requis au moment de l'achat. Baux de 24 et 36 mois également offerts. Les montants de l'option d'achat et du bail sont fixés en fonction d'un maximum de 96 000 km. Des frais de 7¢ le kilomètre supplémentaire seront calculés. Offre valable jusqu'au 28 février 1994. Voyez votre concessionnaire Toyota pour tous les détails.

Jusqu'au 28 février.



Votre concessionnaire



TOYOTA

T U M ' É P A T E R A S T O U J O U R S !

VOTRE CONCESSIONNAIRE

BOUCHERVILLE Toyota Duval 685-2350	CHÂTEAUGUAY Châteauguay Toyota 692-1200	GRANBY Estrie Toyota 378-8404	LACHUTE Lachute Toyota 562-6662	MAGOG Toyota Magog 843-9883	MONTRÉAL Houle Toyota 351-5010	POINTE-CLAIRE Fairview Toyota 694-1510	ST-HYACINTHE Angers Toyota 774-9191	STE-AGATHE Toyota A Ste-Agathe 326-1044	SOREL Automobile Pierre Lelebrun 742-4595	VALLEYFIELD G. Couillard Automobiles 373-0850
BROSSARD Brossard Toyota 445-6577	COWANSVILLE Cowansville Toyota 263-8888	ÎLE PERROT Ile Perrot Toyota 453-2510	LAVAL Chimney Toyota 687-7934	MONT-LAURIER Claude Auto 673-3511	MONTRÉAL Lexus Toyota Gabriel 581-3540	REPENTIGNY Repentigny Toyota 581-3540	ST-JEAN Desj. Toyota 359-4000	STE-THERÈSE Blainville Toyota 435-3885	TERREBONNE Automobiles L.G. Lovelle 471-4117	VERDUN Woodward Toyota/Verdun 761-3444
CANDIAC Cardiac Toyota 699-6511	DRUMMONDVILLE Toyota Drummondville 477-1777	JOLIETTE Joliette Toyota 759-3449	LAVAL Vermont Lexus Toyota 666-7710	MONTRÉAL Aix Toyota 316-9191	MONTRÉAL Toyota Centre-Ville 935-6354	RICHMOND Toyota Richmond 826-9923	ST-JÉRÔME Toyota St-Jérôme 438-1255	SHAWINIGAN Mauricie Toyota 539-8393	TROIS-RIVIÈRES Trois Rivières Toyota 374-5323	VICTORIAVILLE Toyota Victoriaville 758-8235
CHAMBLY Chamblé Toyota 668-4334		LACHINE Soreli Lexus Toyota 634-1771	LONGUEUIL Longueuil Toyota 624-7474	MONTRÉAL Chasse Toyota 521-3411	MONTRÉAL Toyota Pte E 329-6909	ST-EUSTACHE Toyota St-Eustache 413-1872	ST-LÉONARD St-Léonard Toyota 252-1373	SHERBROOKE Relax Toyota 563-6622		



Plus d'argent pour les physiatres, moins de traitements assurés pour les patients

Marc-Yvan Côté a accepté de doubler le cachet de ces spécialistes en réduisant des deux tiers le nombre des traitements assurés

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

L'ex-ministre de la Santé et des services sociaux, Marc-Yvan Côté, a accepté en novembre de majorer de près du double le cachet des physiatres pour des traitements en clinique privée, en échange d'une réduction de plus des deux tiers du nombre des traitements assurés par le régime public.

Cette entente porte de 17,25\$ à 31,05\$ le tarif remboursé au physiatre pour chaque traitement dispensé aux personnes âgées, en clinique privée. Comme le plafond annuel a été fixé à 65 000\$ par spécialiste, soit sensiblement la même enveloppe budgétaire qu'auparavant, le ministère a plutôt opté pour une réduction considérable du nombre de traitements assurés, ceux-ci passant de 136 par semaine en moyenne à 40, selon nos sources.

Ainsi, lorsque le contingent de traitements aura été atteint, les personnes âgées qui auront besoin de traitements de physiothérapie dans les cliniques désignées à cette fin, au Québec, devront en défrayer les 31,05\$ de leur poche, advenant que l'entente soit revenue et par le Conseil du trésor et par le Conseil des ministres.



Marc-Yvan Côté

L'entente, paraphée par les représentants du ministère de la Santé et par l'Association des physiatres, a été transmise au Conseil du trésor, d'où elle est revenue au cabinet de la nouvelle ministre Lucienne Robillard, à sa demande. «Elle l'a regardée», a dit hier son attaché de presse, Pierre Villeneuve, se montrant plutôt fermé à cet égard.

Il a expliqué que l'entente en question était retournée au Conseil du trésor, entre les mains de fonctionnaires qui la scrutent à la loupe. «Elle n'est pas encore

apparue sur la table du Conseil et n'a bien sûr pas été approuvée par le Conseil des ministres», a ajouté M. Villeneuve.

Cela va de soi qu'elle n'ait pas été approuvée par le Conseil des ministres si elle n'est pas encore sortie du Conseil du trésor, mais cette entente semble embarrasser le gouvernement. Elle n'est d'ailleurs pas la seule puisqu'il y en a quelques autres conclues avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec. «Ce sont des documents très volumineux», précise l'attaché de presse de Mme Robillard.

Pour lui, il importe de «ne pas effrayer inutilement les personnes âgées». «Quand les gens vont connaître tous les détails, ces ententes ne seront pas embarrassantes et certaines personnes vont rougir de leur attitude», dit-il, faisant manifestement allusion au député Remy Trudel.

M. Trudel, porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, a émis un communiqué hier pour dénoncer l'entente avec les physiatres, qu'il qualifie de «secrète».

«Les personnes âgées qui ont besoin de traitements en physiothérapie sont les dernières victimes des ententes secrètes entre le gouvernement et les médecins», lance-t-il.

Pour l'opposition, «malgré les beaux discours de Daniel Johnson qui dit ne plus vouloir couper dans les services assurés par la RAMQ», l'imposition de frais pour avoir accès aux services se poursuit de plus belle.

Le député Trudel estime que cette limitation à 40 traitements assurés par semaine gonflera les listes d'attente des personnes ne disposant que d'un faible revenu de pension pour vivre, entraînant des attentes de six à huit mois. «En cas d'urgence, vous pourrez toujours recevoir les mêmes services immédiatement à la condition de déboursier 31,05\$ par traitement, et ce dans la même clinique désignée par le gouvernement», croit M. Trudel.

Tout semble indiquer que le successeur de Robert Bourassa, en cette période constamment électorale, est plutôt mal à l'aise avec cet héritage que lui a laissé Marc-Yvan Côté. Le premier ministre Johnson n'a pas hésité, dès sa nomination, à se démarquer de la ligne suivie par l'ex-ministre de la Santé.

Nos multiples démarches auprès du cabinet de M. Johnson pour connaître le cheminement de cet accord paraphé par les parties se sont révélées des coups d'épée dans l'eau.

En privatisant le Mont Sainte-Anne, Québec ne retrouvera pas son argent

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Il est acquis que le gouvernement du Québec ne retrouvera pas, par la privatisation du Mont Sainte-Anne, les 60 millions qu'il y a injectés en équipements depuis 15 ans.

Des sources fiables au sein du gouvernement Johnson indiquent que le groupe Intrawest de Vancouver n'est pas seul en lice pour l'achat du Mont Sainte-Anne, près de Québec.

Depuis plusieurs mois, la firme de consultants Peat Marwick a le mandat du ministère des Finances de dénicher des acheteurs potentiels pour les installations de la montagne. Déjà, l'an dernier, le premier ministre Johnson ne cachait pas qu'il voyait mal le rôle du gouvernement dans l'administration d'un centre de ski, qu'il ne comprenait pas ce qu'il avait à voir, comme président du Conseil du trésor, dans «les conditions de travail des conducteurs de gondoles de centre de ski».

Au cabinet du responsable du Tourisme, George Farrah, l'attaché de presse Christian Barette soutient qu'il n'est pas possible d'établir à quel prix pourrait être vendu le Mont Sainte-Anne.

Il y a deux ans, lors de la publication de son rapport, un comité de députés formé autour de Rémy Poulin, député libéral de Chauveau, avait parlé d'une soixantaine de millions, c'est à dire l'équivalent des investissements consentis pour les équipements de la montagne.

Or, ce montant paraît exagérément optimiste, indique-t-on. «On peut se payer un garage somptueux, mais cela ne veut pas dire qu'on va en récupérer la valeur lors de la vente de la maison», explique-t-on. D'autres sources indiquent que cette évaluation reflète la valeur des installations sur un site comme le Mont Tremblant, qui bénéficie d'un bassin de skieurs potentiels bien plus important que le Mont Sainte-Anne.

Vendredi, Intrawest annonçait qu'elle déposerait une offre d'achat cette semaine. Le groupe de Colombie-Britannique administre déjà le centre réputé de Whistler, dans les Rocheuses, et vient de consentir des investissements importants de 400\$ millions sur cinq ans, au Mont Tremblant.

L'automne dernier Intrawest soulignait ne pas être intéressé à acheter le Mont Sainte-Anne, surtout parce qu'alors il croyait être seul dans la course, explique-t-on.

On veut Séguin!

Presse Canadienne
QUÉBEC

En dépit de la résistance d'Yves Séguin d'effectuer un retour en politique, un groupe de quelque 60 personnes de l'Est du Québec n'en continue pas moins à faire circuler une pétition en faveur de l'ancien ministre libéral que l'on voudrait à la direction d'une nouvelle formation politique.

Après quatre jours de sollicitation, «Les Québécois pour la troisième voie» ont amassé près de 8000 noms dans le Québec métropolitain seulement. Ce mouvement s'est fixé comme objectif de recueillir 50 000 signatures d'ici au 1^{er} avril prochain.

Rejoint à son bureau de Montréal, hier, le principal intéressé a expliqué qu'il se sentait «gêne et mal à l'aise» devant cette initiative.

«J'ai répété à ces gens-là que je n'étais nullement intéressé et que je n'avais plus la passion de retourner dans un véhicule politique. J'ai réfléchi à toute cette question l'automne dernier (lors de la course à la succession de Robert Bourassa) et j'ai dit non. Pour moi, le dossier est fermé», a confié M. Séguin à la Presse Canadienne en ajoutant qu'il veut bien continuer à donner son opinion en public sans qu'on associe cependant son nom à un nouveau parti politique.

Harper contre les subventions aux autochtones

Presse Canadienne
WINNIPEG

Le Canadien moyen ne devrait pas soutenir financièrement les communautés autochtones du pays à même ses impôts et ses taxes, estime le député cri Elijah Harper.

Le gouvernement devrait plutôt utiliser les revenus générés par l'exploitation des ressources naturelles pour respecter ses engagements pris dans le cadre de traités, a soutenu hier le député libéral fédéral, lors d'un dîner du Club Laurier à Winnipeg.

«Ce n'est pas nécessairement au Canadien moyen de payer pour les engagements du gouvernement fédéral. Les ressources naturelles et les terres que nous avons données à ce pays pourraient défrayer la totalité de ces engagements, sans même toucher aux revenus générés par les taxes et impôts.»

Une pétition de 30 000 noms sur le dos de Bhaduria

Presse Canadienne
OTTAWA

Le député du Reform Party Ed Harper a présenté hier aux Communes une pétition de 30 000 signatures demandant la tenue d'une enquête parlementaire sur Jag Bhaduria, le controversé député de la région de Toronto.

M. Bhaduria a répliqué, à l'extérieur des Communes, qu'il n'attache aucune importance à la pétition de ses électeurs. Et il s'en est pris au seul député du Reform en Ontario pour avoir déposé le document.

«Il ne devrait pas fourrer son nez dans mes affaires», a déclaré M. Bhaduria, qui a démissionné du caucus libéral il y a un mois à la suite de la controverse entourant son passé.

Menu Rapido^{MC}
Soupe-repas aux haricots
Un repas pour deux à prix économique!

OFFRE EXCLUSIVE!
GRATUIT
FROMAGE CHEDDAR BLANC
MARCHÉ RICHELIEU, PAQUET 227 g
à l'achat de 3 des produits requis pour la recette.
Demandez la recette à votre marchand!

Offre en vigueur jusqu'au 6 mars. Présentation suggérée

GRATUIT!

FROMAGE CHEDDAR BLANC
MARCHÉ RICHELIEU, PAQUET 227 g

avec ce coupon et à l'achat des 3 produits mentionnés ci-dessous :

- 1 boîte de tomates Marché Richelieu, 540 mL
- Macaroni coupé Marché Richelieu, 900 g
- 1 boîte de haricots verts assaisonnés Marché Richelieu, coupés à la française, 398 mL

Valable du 21 février au 6 mars 1994 chez votre Marché Richelieu participant seulement. Limite de 1 prime par client, par achat. Au marchand : Pour remboursement, veuillez retourner vos coupons dûment remplis à : Redemco, C.P. 128, Longueuil (Québec) J4K 4X6. Redemco vous remboursera le prix coûtant plus les frais.

Nom du marchand _____ N° de magasin _____

MARCHÉ RICHELIEU

Mon marché de tous les jours.